

2.7 L'activité agricole

2.7.1 Introduction

2.7.1.1 Enjeu de l'étude

Le SCoT de la communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a été approuvé en septembre 2007. Une révision a été initiée aussitôt après son approbation afin de mieux prendre en compte un certain nombre d'enjeux agricoles, paysagers, et littoraux.

Après plusieurs années de travaux, la révision du SCoT vise également à soutenir la construction d'un véritable projet d'agglomération, peu présent jusqu'ici, dans un contexte de territoire en développement.

L'élaboration d'un volet agricole et forestier répond à une attente forte des élus de replacer l'agriculture comme une activité économique, et non pas seulement comme une « entité paysagère », voire une réserve foncière. L'objectif n'est pas de réaliser un diagnostic exhaustif des activités, mais plutôt de faire apparaître les grands enjeux à l'échelle du territoire.

La révision du SCoT devra également intégrer les nouvelles réglementations (loi Engagement National pour l'Environnement (Grenelle) et loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué (ALUR) notamment) concernant les espaces agricoles et forestiers.

2.7.1.2 Méthodologie

La communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a choisi de déléguer l'élaboration du volet agricole et forestier du SCoT à un prestataire, Blezat Consulting, permettant de faire apparaître les grands enjeux à l'échelle du territoire.

Dans cette optique, plusieurs étapes de travail ont été mises en place pour l'élaboration du diagnostic qui constitue le premier volet de l'étude, réalisé durant le premier semestre 2016 :

Une première phase d'analyse bibliographique qui a permis de se familiariser avec le territoire, de prendre connaissance du contexte et de l'histoire, de partager des éléments sur la situation actuelle du territoire et de sa gouvernance. Cette étape a été également l'occasion d'avoir un bilan des premières années d'application du SCoT précédent, sur les sujets concernant l'agriculture et la forêt : limiter la consommation d'espaces agricoles, éviter de favoriser le mitage, identifier les terroirs agricoles à préserver, statut spécifique des espaces agricoles à intérêt naturel ou paysager...

Une étape importante a été **la rencontre d'acteurs de terrain**, à la fois via des entretiens téléphoniques auprès de techniciens, d'acteurs des filières et d'acteurs institutionnels, et d'ateliers organisés par secteurs auprès de la profession (une quarantaine d'agriculteurs présents soit près de 7% des exploitants du territoire).

Ces deux étapes ont permis de valider un diagnostic synthétique dans lequel ont été spatialisés **les grands enjeux et pressions** qui s'appliquent aux espaces agricoles « à dire d'expert », à partir des connaissances des personnes ressources du territoire.

Note : Dans une deuxième phase, le travail réalisé sera valorisé à travers la proposition d'éléments contribuant à la rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) puis du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT.

Entretiens :

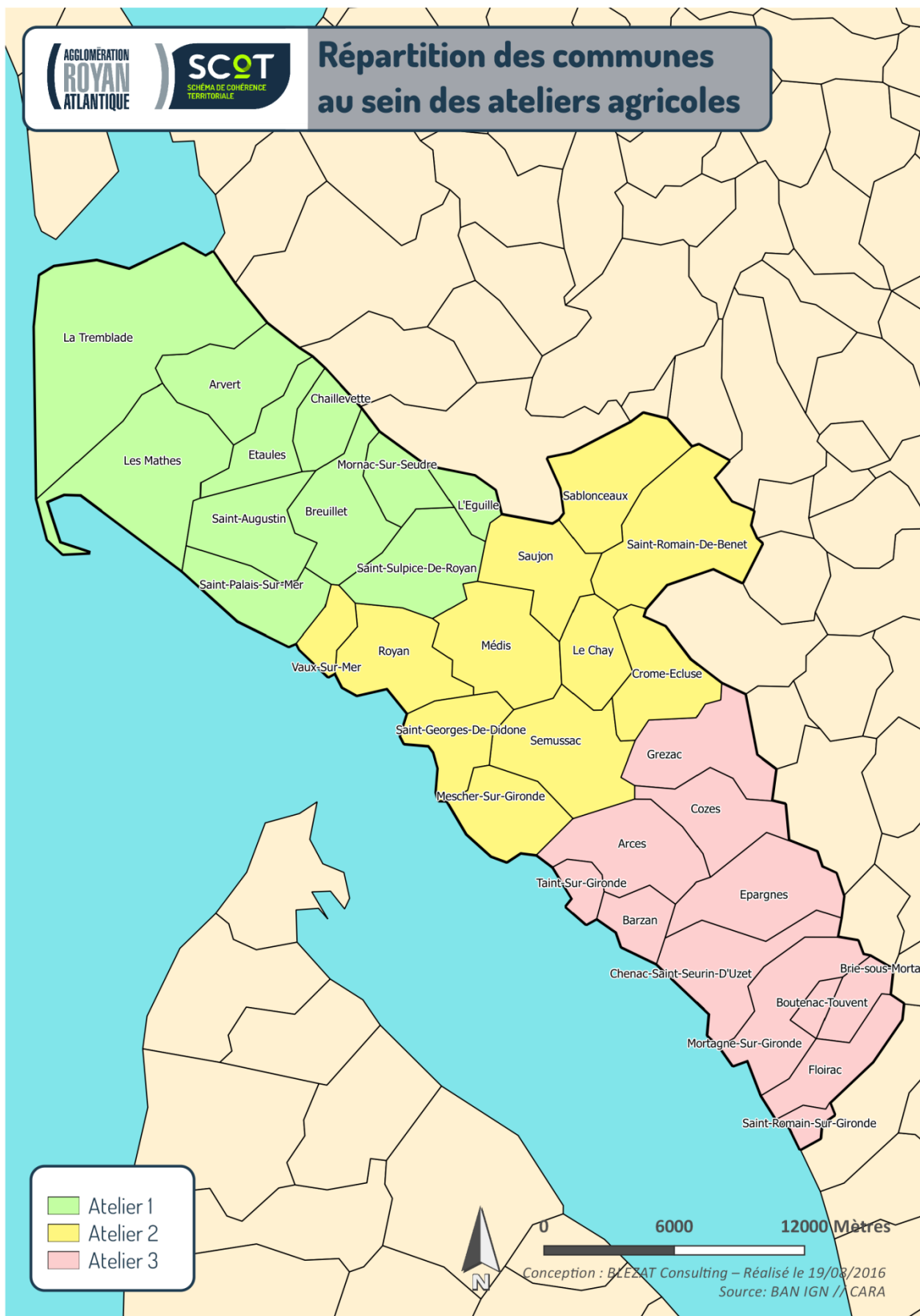
- Dynamique des exploitations :
 - Chambre d'agriculture (service économie et territoires) : Mr ROUAN, service économie et territoires
 - Association CEMES-CESAM (cercle d'échange de matériel, de main d'œuvre et de services agricoles) : M. ROUAN, directeur
 - CARA : Mme MAHE, chargée de mission développement agricole

- Filières :
 - Coopérative Océalia : M.Thibaudeau (administrateur)
 - Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC) : Mme BRETAGNE
 - Syndicat du Pineau des Charentes :
 - M. GUERIN (président)
 - Mme FLOCH (directrice)

- Eau / environnement :
 - SAGE Seudre : M.DAVID
 - SAGE Smiddest : M. BERNARD
 - PAPI Seudre : Mme MOUILLON
 - PAPI Smiddest : M. EHMAN
 - Conservatoire du littoral : M. LALOU
 - Union des marais de Charente-Maritime (UNIMA) : M. ROBIN
 - CARA : Mme GUILLAUD, service environnement, énergie, gestion intégrée des zones côtières
 - Chambre d'agriculture: Mme GERON, service biodiversité

- Forêt / bois :
 - ONF : M. BERNARD
 - GDF : Mr.TERRIEN

Secteurs retenus lors des trois ateliers locaux réalisés les 9 et 10 mars 2016 (page suivante)



Partage du territoire pour les trois ateliers locaux

2.7.2 Le contexte du territoire d'étude

En bref :

- Un territoire marqué par la **présence de l'eau** : estuaire de la Gironde, façade Atlantique, bassin de la Seudre, et marais charentais
- Une **dynamique démographique soutenue** par une économie présentielle et touristique
- La **surface agricole utilisée (SAU) représente 54 % de la superficie de la CARA** en 2014
- Les surfaces agricoles se répartissent essentiellement entre les terres arables (77%), les prairies (15%) et la vigne (8%)
- **567 exploitations agricoles** en 2010

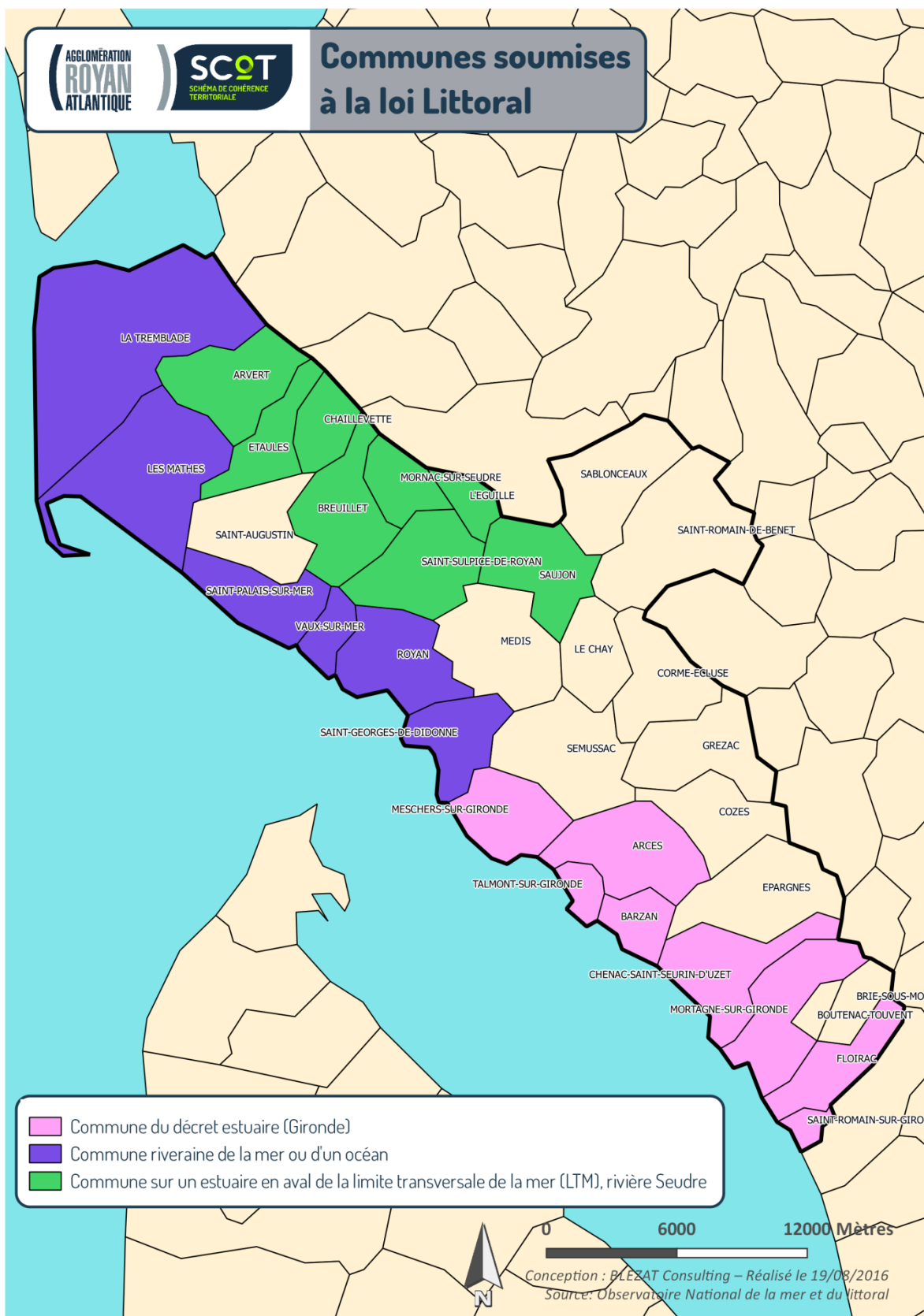
2.7.2.1 Une situation géographique littorale particulière, encadrée par trois fronts d'eau

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique se situe en Charente-Maritime, sur le littoral. Elle se trouve encadrée par l'estuaire de la Gironde au sud, l'océan Atlantique à l'ouest, et l'estuaire de la Seudre au nord.

Elle comprend 34 communes qui occupent 604 km², soit 8,8% de la superficie départementale. La position côtière du territoire inclut trois types d'espaces au régime de la Loi Littoral : avec six communes en bordure d'océan, 8 communes sur l'estuaire de la Seudre et 7 communes sur l'estuaire de la Gironde. La loi Littoral induit une réglementation spécifique sur l'urbanisation.



Paysage agricole littoral de la CARA
Crédit photo : Blezat Consulting

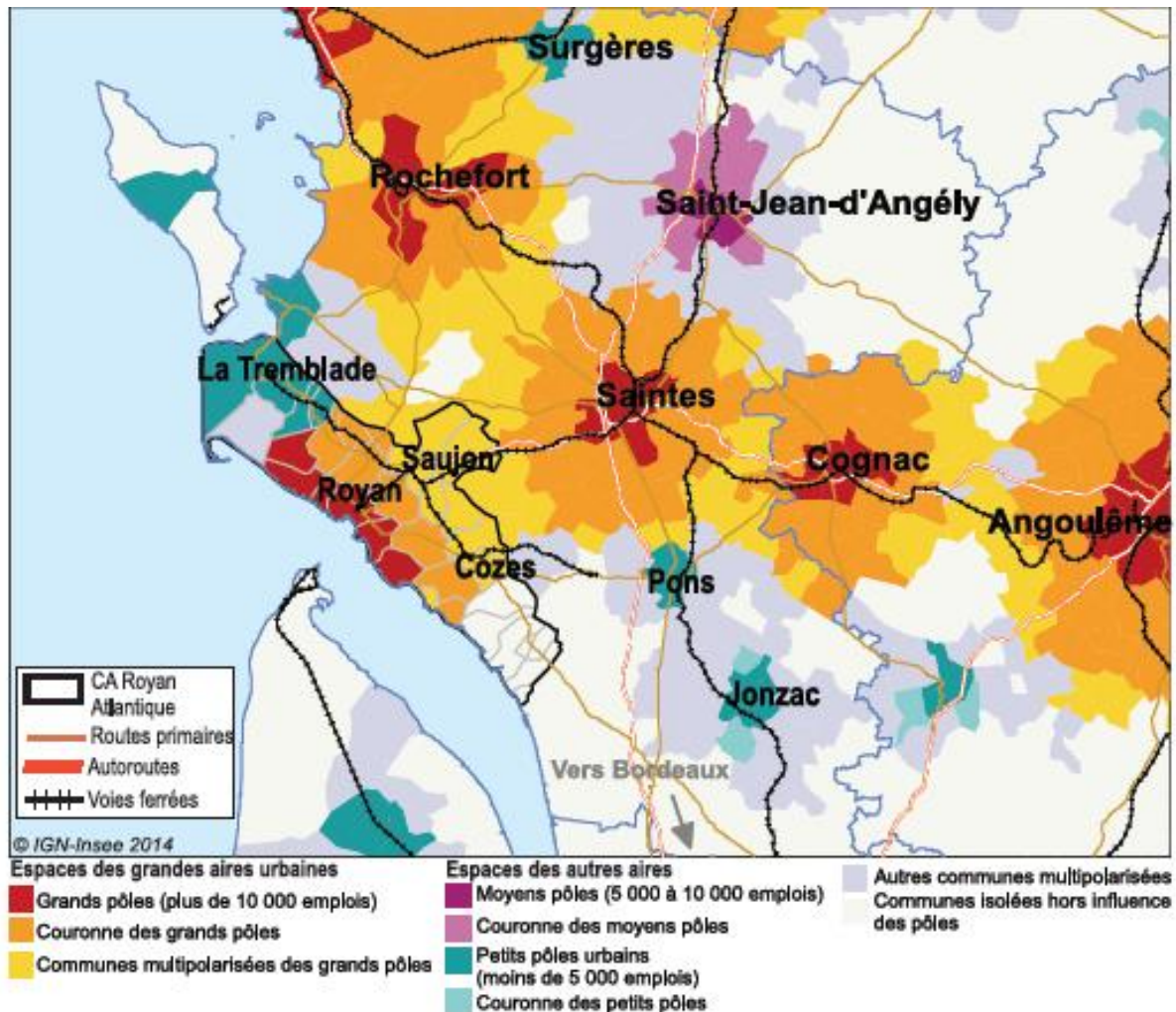


Communes soumises la loi Littoral

Source : Observatoire National de la mer et du littoral. Traitement : Blezat Consulting

2.7.2.2 Une dynamique démographique soutenue par une économie présentielle et touristique

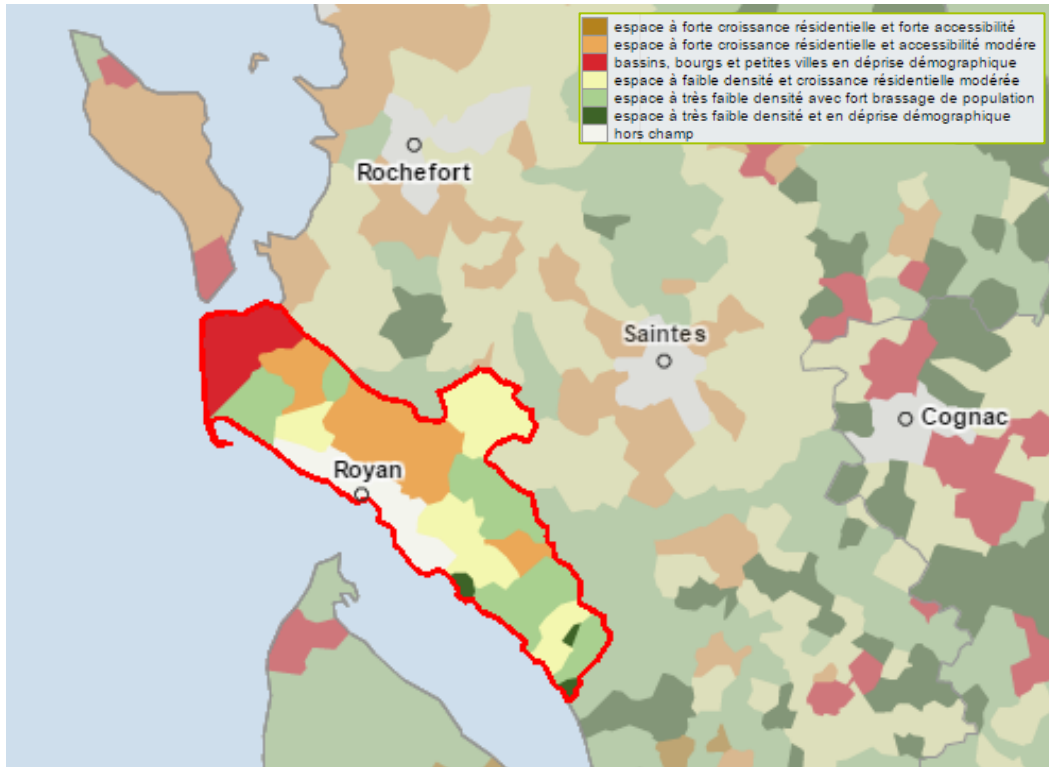
La CARA fait partie des grands pôles urbains du département, avec Saintes, Rochefort et la Rochelle. Elle comptait 79 441 habitants en 2011, et connaît une progression démographique régulière.



Typologie communale par aire urbaine, 2010

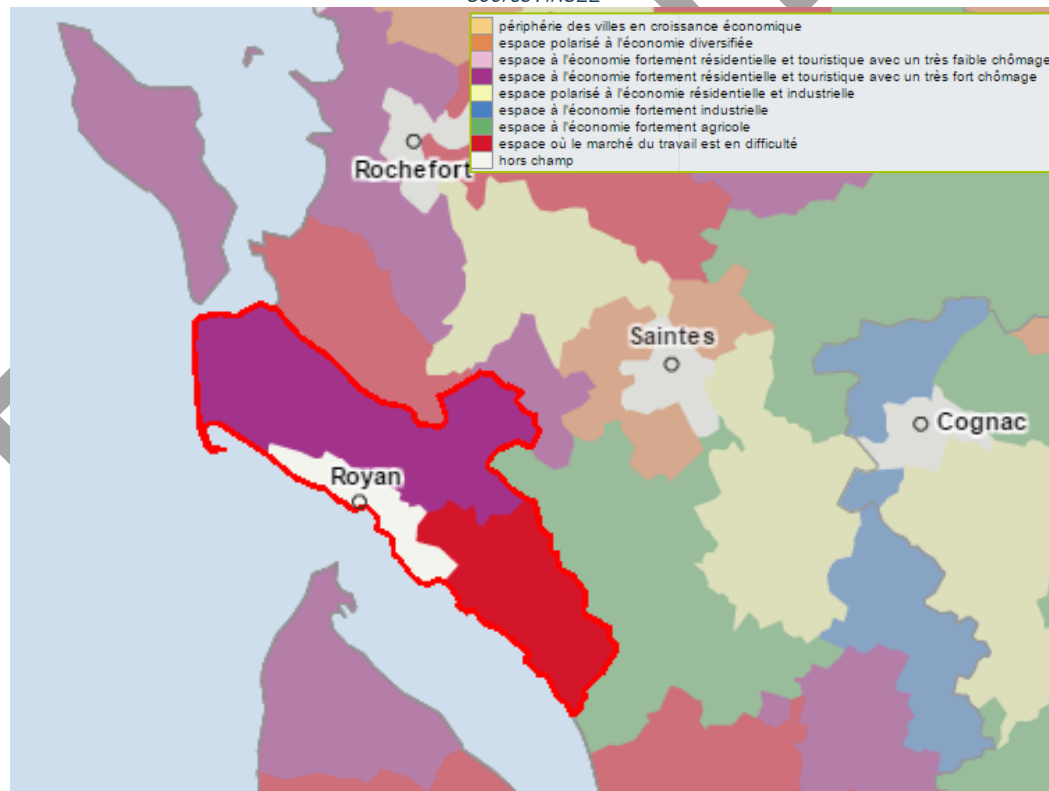
Source : INSEE

En termes de dynamique rurale, le territoire se situe dans une dynamique touristique et résidentielle marquée au nord-ouest, tandis qu'elle se situe dans un contexte rural où le marché du travail paraît davantage en difficultés dans sa partie sud.



Typologie des campagnes "espace, population, conditions de vie", 2010

Source : INSEE



Typologie des campagnes "emploi, activité économique", 2010

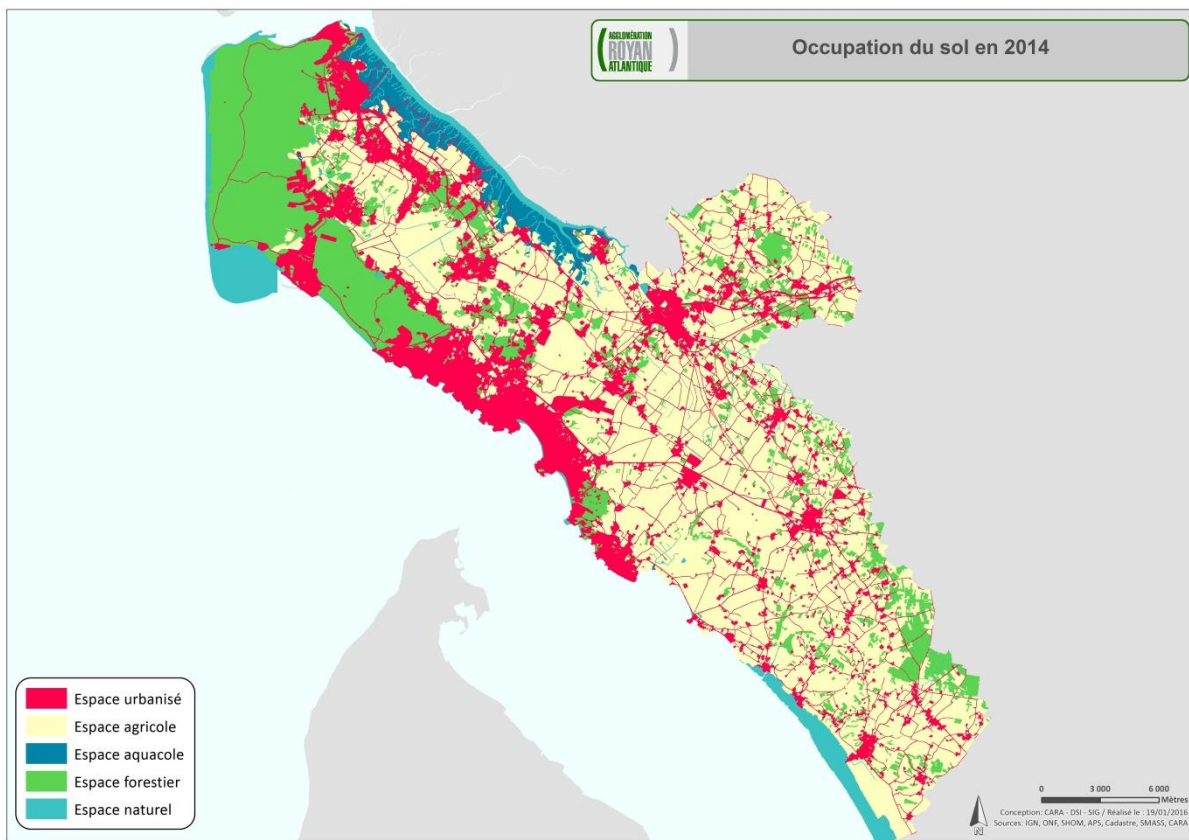
Source : INSEE

2.7.2.3 L'agriculture sur le territoire

2.7.2.3.1 Les espaces agricoles occupent une part majoritaire des surfaces de la CARA

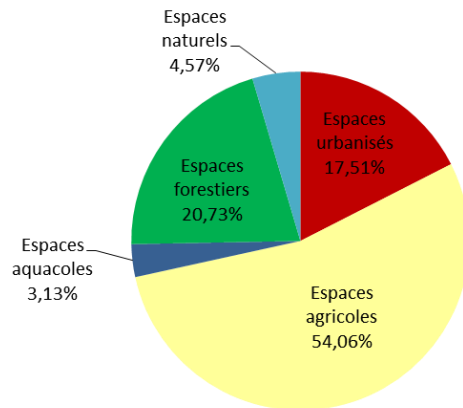
Les terres agricoles, sur le territoire de la CARA, se localisent essentiellement au centre du territoire ; plutôt sur les crêtes et les marais, laissant les espaces naturels et forestiers sur le front océanique et les espaces urbains sur le front de la Gironde. Au sud de Meschers-sur-Gironde, le littoral est occupé par des espaces naturels et agricoles comme les marais.

Elles représentent 33 284 ha en 2014, soit près de 54% de ses espaces hors aquaculture (contre 77% à l'échelle de la Charente-Maritime ; Ancienne région Poitou-Charentes : 80% ; Nouvelle Aquitaine : 60%, France : 58,7%).



Occupation des sols en 2014

Source : CARA



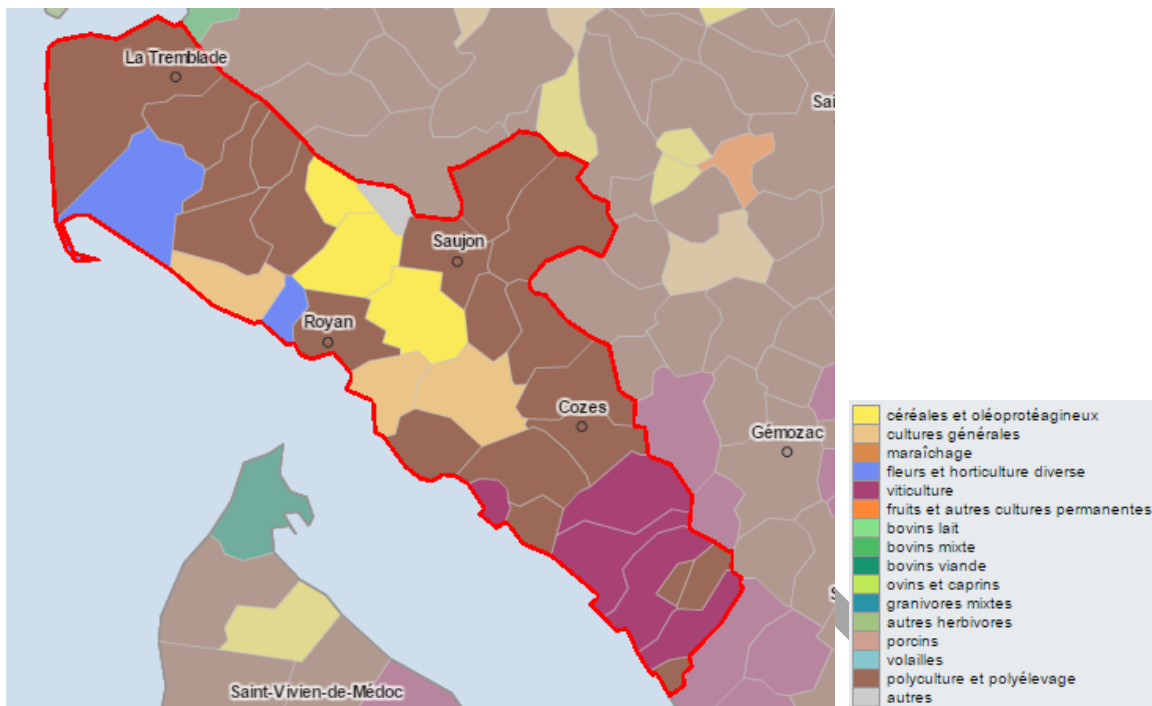
Répartition de l'occupation des sols sur la CARA en 2014.

Source : CARA

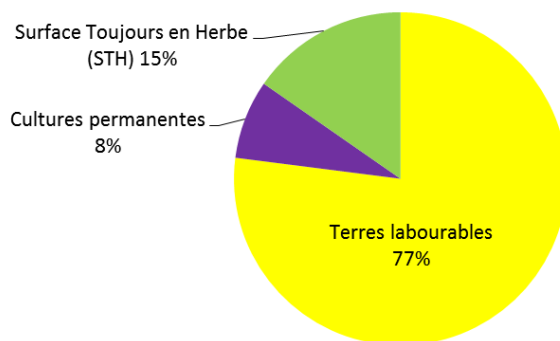
2.7.2.3.2 Des productions agricoles diverses

La CARA se caractérise par la coexistence de 4 grands types d'espaces agricoles :

- **Une production céréalière dans de grandes exploitations dynamiques aux bons rendements sur la partie centrale** : les cultures dominantes sont les cultures de blé et de tournesol, puis de maïs et d'orge.
- **Une production viticole dans le Sud Est** (Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Pineau des Charentes, AOC Cognac, Indication Géographique Protégée (IGP) Vin de Pays Charentais) : la vigne constitue pour le territoire une culture à forte valeur ajoutée, mais cohabite avec d'autres productions.
- **Une activité d'élevage bovin extensif dans les marais** en bordure de l'estuaire de la Gironde et sur les bords de la Seudre : cette activité est fragilisée à la fois par des phénomènes structurels extérieurs (concurrence mondiale, diminution de la consommation de viande en France, inadéquation offre/demande), mais doit également gérer des espaces sensibles, qui la rendent économiquement moins performantes que dans d'autres secteurs.
- *Remarque : L'agriculture « d'eau », avec les activités ostréicoles, sur les espaces aquatiques de la Seudre, au nord, ne relève pas du champ d'étude de ce diagnostic.*



Orientation technico-économique des communes. *Source ; RGA 2010 via Geoclip*

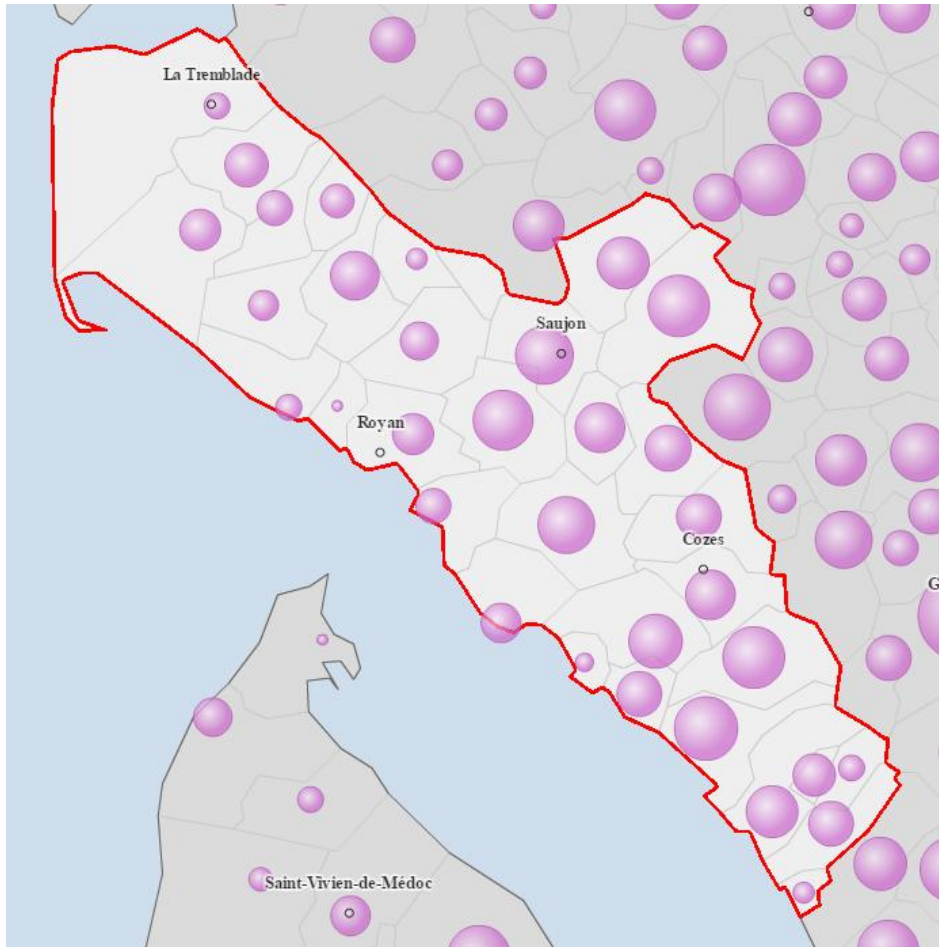


Répartition de la surface agricole utile. *Source ; RGA 2010*

27.2.3.3 Des exploitations agricoles en dynamique de concentration

La CARA dénombrait **567 exploitations agricoles en 2010**, avec **un recul de 24,6% entre 2000 et 2010**. A titre de comparaison cette évolution était de -26,3% en Charente-Maritime ; -28,1% en ancienne région (Poitou-Charentes) (source RGA 2010).

En termes géographiques, les exploitations se répartissent principalement sur la partie centrale et le sud de la CARA.



Répartition des exploitations agricoles par commune en 2010. Source : RGA 2010 via Geoclip

PRO

2.7.3 Caractéristiques des exploitations agricoles et évolution sur la période 1988-2010

En bref

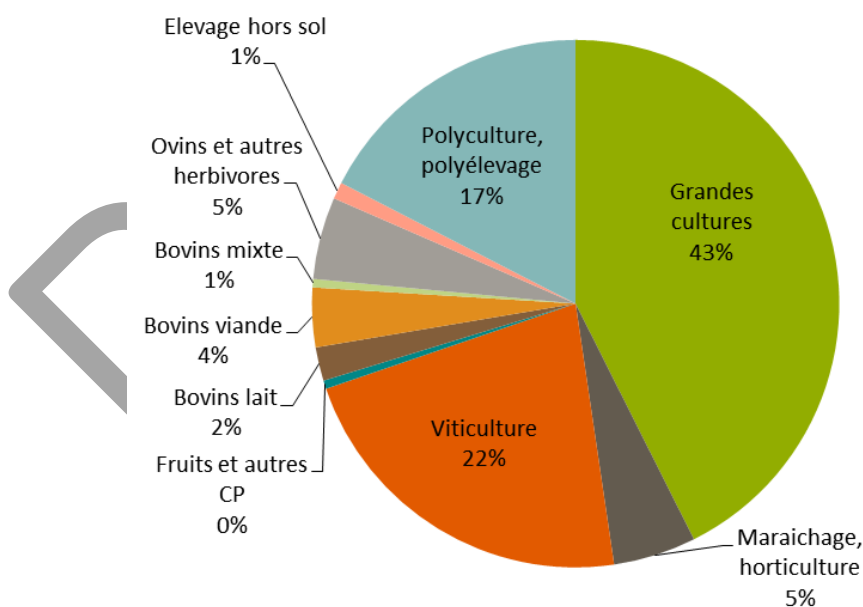
- Une prédominance des activités de grandes cultures, viticulture, et polyculture polyélevage
- **567 exploitations** en 2010
 - nombre d'exploitations en baisse de 24,6% en 10 ans
 - baisse à un rythme similaire par rapport aux références locales
- **54 ha/exploitation** en 2010
 - surface moyenne en progression de 30% en 10 ans
 - une taille inférieure aux moyennes régionales du fait de la production viticole avec des

2.7.3.1 Une agriculture diversifiée, avec une prédominance des activités de grandes cultures, viticulture et polyculture polyélevage

En concordance avec la diversité des grands types d'espaces agricoles du territoire, les exploitations du territoire présentent des orientations technico-économiques (OTEX) variées.

On retrouve une prédominance des grandes cultures et presque un quart des exploitations en viticulture. L'élevage et la polyculture combinent près de deux tiers des exploitations (sachant que la vigne et la production céréalière peuvent faire partie des ateliers de ces exploitations).

Le maraichage et l'horticulture représentent quant à eux 5% de l'activité des exploitations. (Source RGA 2010)



Orientations technico économiques des exploitations.

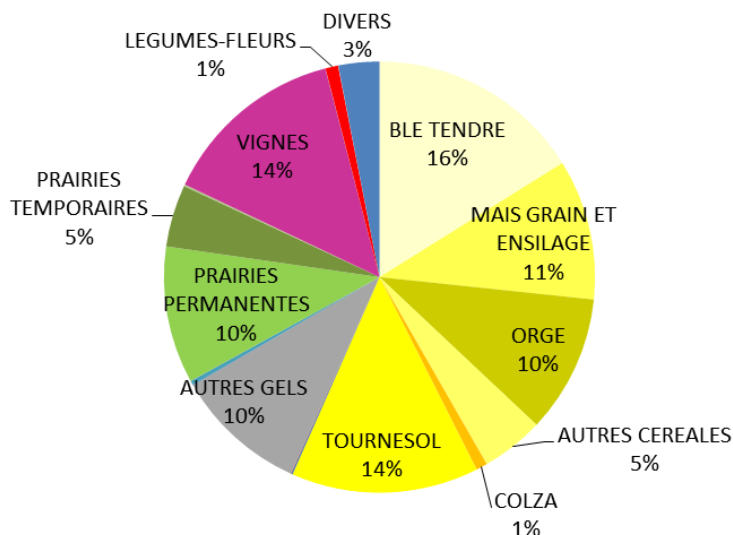
Source : RGA 2010

D'après les échanges avec la profession agricole, le modèle « type » de l'exploitation du territoire combine souvent l'activité viticole, les cultures et l'élevage (afin de valoriser les terres les moins productives).

2.7.3.2 Les céréales et oléagineux représentent la majorité des cultures

Les surfaces agricoles se répartissent essentiellement entre les terres arables (77%), les prairies (15%) et la vigne (8%).

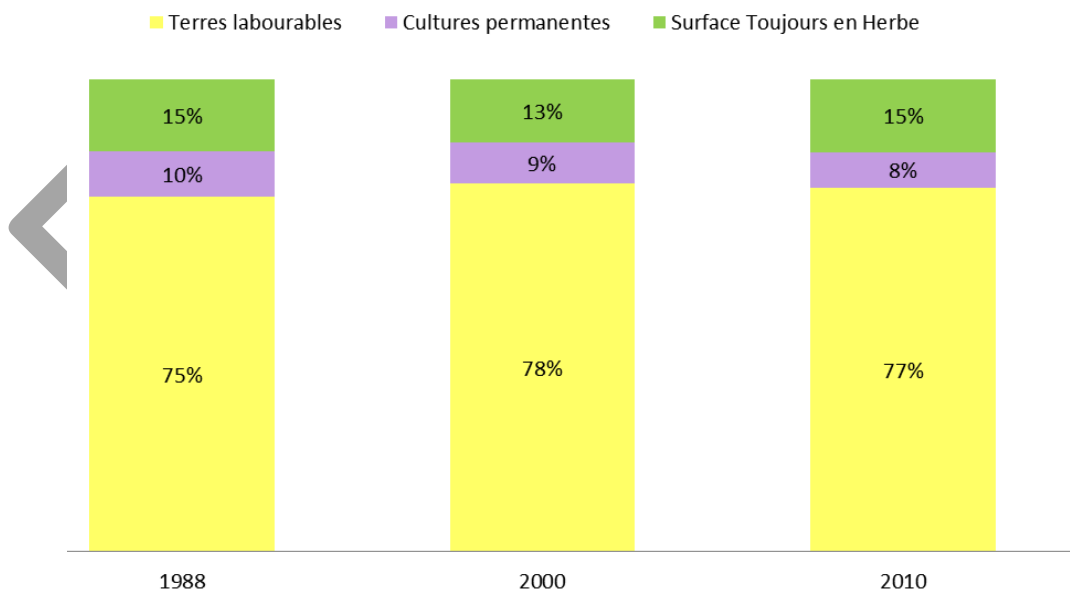
Au sein des terres arables, les céréales (16 850 ha en 2014) et les oléagineux (5 250 ha en 2014) sont prédominants.



Occupation des sols agricoles (îlots majoritaires).

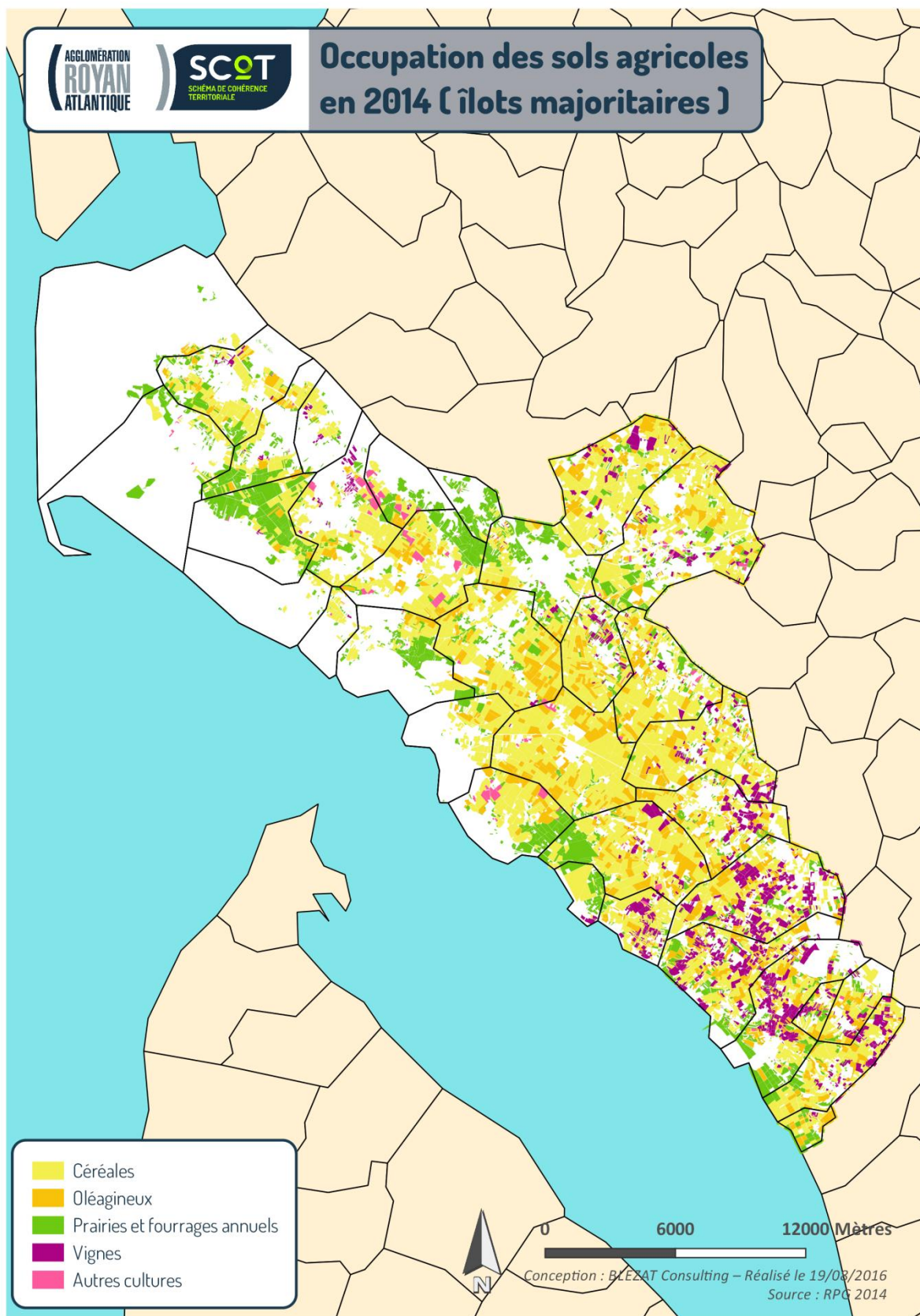
Source RPG 2012, traitement Blezat consulting

Concernant l'évolution de la répartition des cultures, les données du RGA 2010 indiquent un recul relatif des cultures permanentes (vigne) sur la période 1988-2010 (-332 ha soit -12,5% entre 2000 et 2010).



Évolution de l'utilisation de la SAU entre 1988 et 2010.

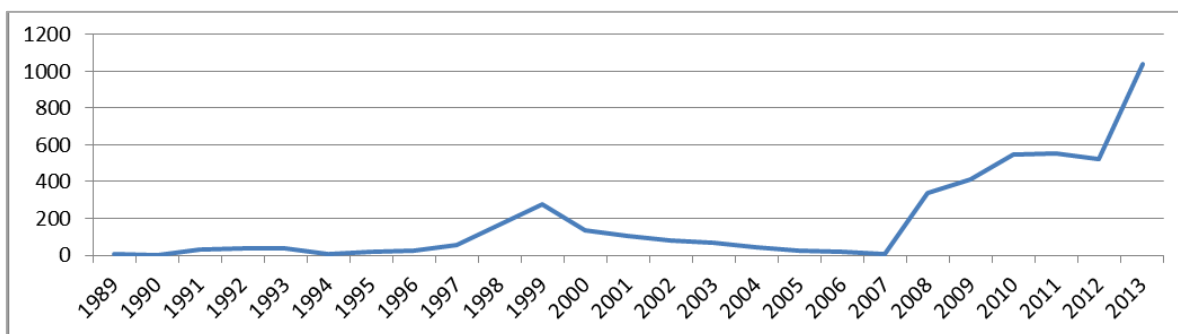
Source : RGA 2010



Occupation des sols agricoles (îlots majoritaires).

Source RPG 2012, traitement Blezat consulting

Ce constat statistique est tempéré par les observations sur le terrain. En effet, les acteurs relèvent sur les 10 dernières années (période 2005-2015) **une dynamique de replantations de vigne**, constat confirmé par le nombre de demandes de droits à plantation déposés.



Surfaces primées (en ha) en Charente-Maritime de 1989 à 2013.

Source France Agri Mer, traitement Blezat Consulting

Remarque : Contrairement à d'autres secteurs en France, il n'y a pas de phénomène de retournement de prairie pour en faire des terres arables. En effet, les retournements ont le cas échéant été réalisés il y a plusieurs décennies, et les terres restantes classées en prairie temporaire restent peu intéressantes en termes agronomiques (plus hydromorphes notamment) ou encadrées par des réglementations environnementales (par exemple zones Natura 2000 sur les marais).

PROJET

2.7.3.3 Profil des exploitations : des exploitations plutôt petites par rapport à la moyenne régionale, le plus souvent en statut individuel

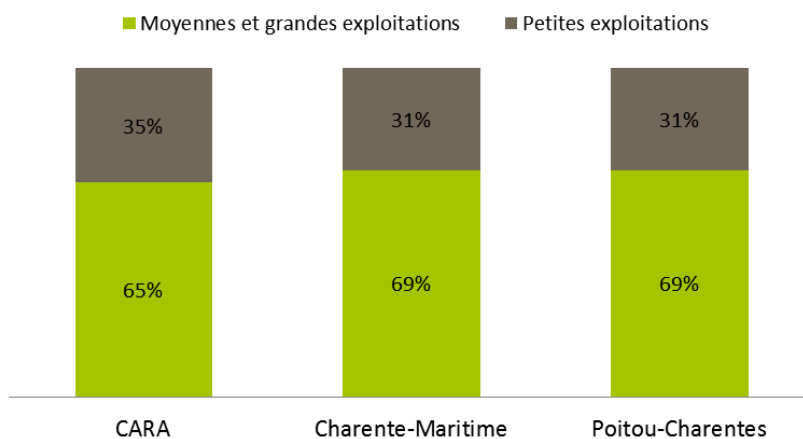
2.7.3.3.1 Des exploitations de moins en moins nombreuses

Les exploitations du territoire de la CARA suivent la tendance nationale du phénomène de concentration des exploitations agricoles, c'est-à-dire une diminution de leur nombre accompagnée d'un agrandissement de la taille des exploitations ou de regroupement, pour améliorer leur productivité et leur compétitivité.

Ainsi, de 1198 en 1988, leur nombre a chuté à 567 en 2010, soit une baisse de 52%. C'est un rythme très similaire à ceux observés pour la Charente-Maritime (-53,3%) et l'ancienne région Poitou-Charentes (-54,7%), ce qui est plutôt remarquable.

2.7.3.3.2 Des exploitations qui s'agrandissent mais restent de taille modeste

Les exploitations de la CARA avec 54 ha en moyenne en 2010, sont plutôt de petite taille par rapport à la moyenne régionale (58 ha en Charente Maritime, 68 ha dans l'ancienne région Poitou-Charentes).

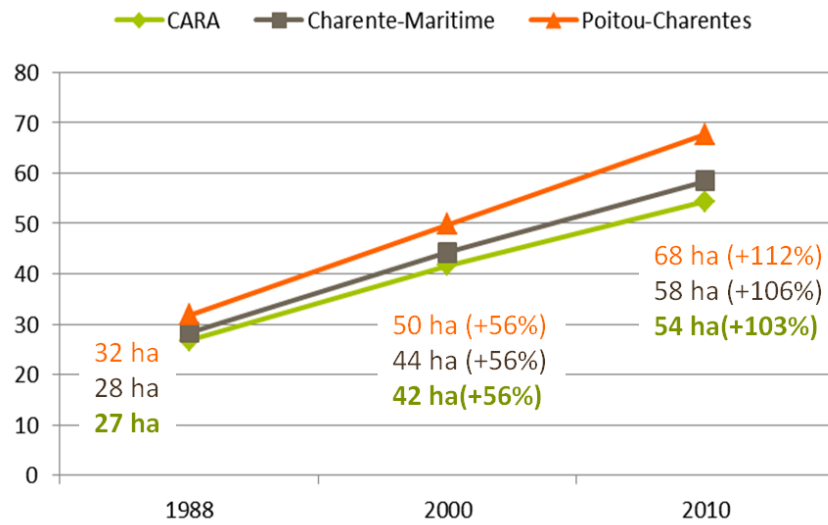


Répartition des exploitations selon leur taille et leur chiffre d'affaire.

Source : RGA 2010

Cette petite taille est à mettre en lien avec l'activité viticole qui nécessite des surfaces moins importantes que les autres activités.

La taille moyenne des exploitations est en forte progression (doublée en 20 ans), mais là encore le rythme est légèrement inférieur par rapport aux échelles départementales et régionales.



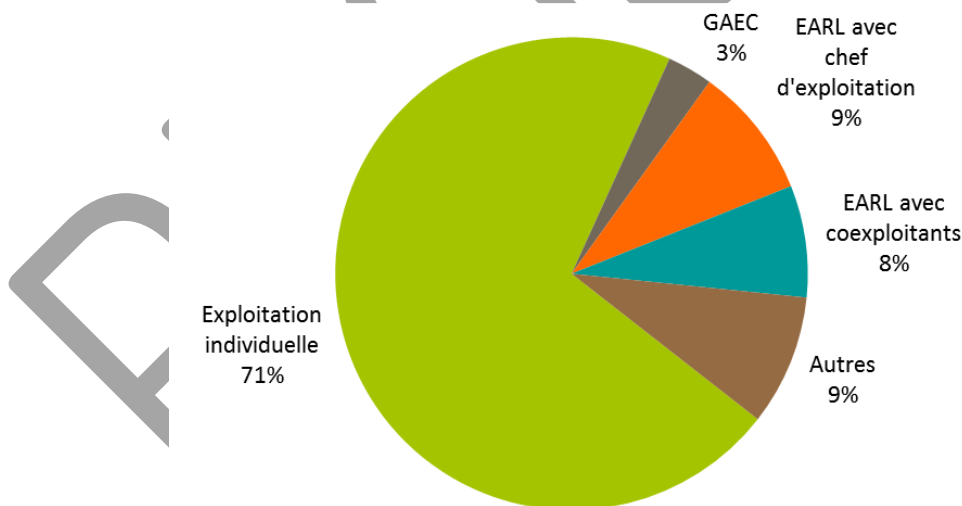
Évolution de la taille des exploitations entre 1988 et 2010.

Source : RGA 2010

2.7.3.3 Un statut individuel marqué

Les exploitations du territoire de la CARA présentent la caractéristique d'être majoritairement en statut individuel, avec 71% des exploitations concernées.

Ce chiffre se rapproche des moyennes départementale (70%) et nationale (71%). Il est plus élevé qu'à l'échelle régionale (66% en ancienne région Poitou-Charentes).



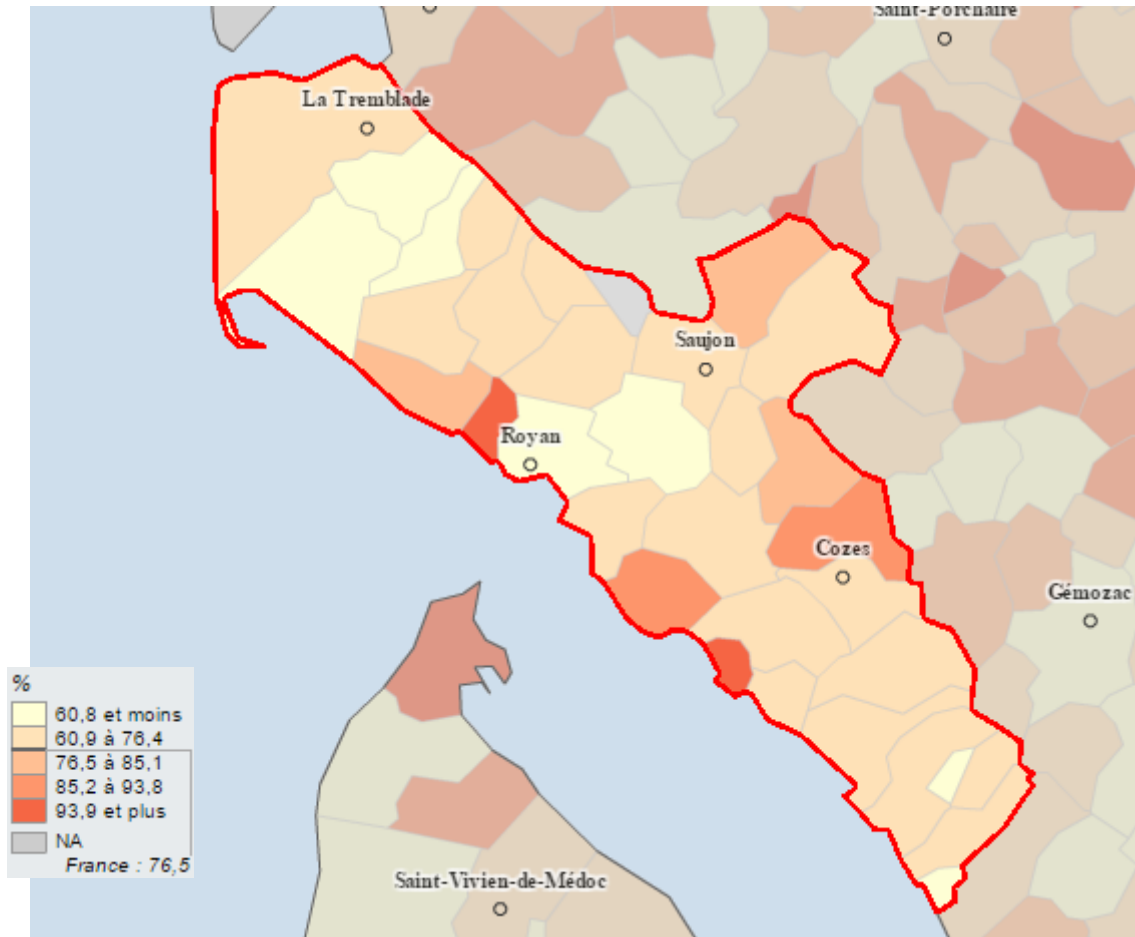
Évolution de la taille des exploitations entre 1988 et 2010.

Source : RGA 2010

La tendance générale étant plutôt tournée vers le regroupement sociétaire, en tout cas en ce qui concerne les exploitations en grandes cultures, on peut s'attendre à ce que ce chiffre diminue dans les années à venir.

2.7.3.3.4 Mode de faire-valoir

La part du fermage sur le territoire de la CARA était de 68% en 2010, un chiffre similaire à l'échelle départementale (68%) mais moins important qu'à l'échelle nationale (76%).



Part de fermage dans la SAU communale (SAU liée aux sièges d'exploitation situés sur la commune)

2.7.4 L'enjeu du renouvellement des exploitants agricoles

En bref

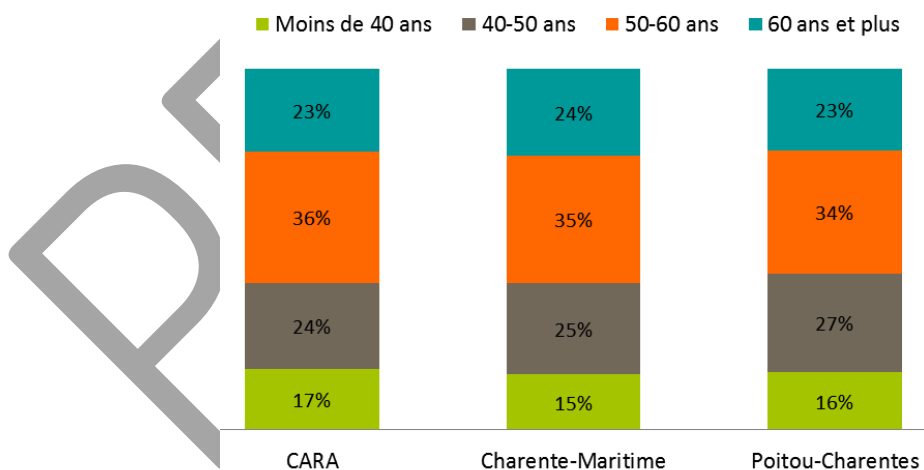
- Une pyramide des âges similaire à celles des références locales
- Profil des installations en Charente-Maritime : une prévalence des projets en grandes cultures, en viticulture et en projets diversifiés
- Un taux de renouvellement estimé à **environ 1 installation pour 4 départs**
- Principaux freins à l'installation :
 - Les difficultés économiques des filières, notamment en élevage
 - L'accès limité au foncier
 - Les coûts élevés de l'investissement
 - Les limites réglementaires pour la construction de bâtiments
 - Le moral en berne de la profession

2.7.4.1 Une pyramide des âges similaire aux dynamiques régionales

De façon générale, on constate partout en France un vieillissement de la population agricole.

La pyramide des âges des chefs d'exploitation de la CARA se rapproche globalement des tendances départementales et régionales, avec une prédominance des plus de 50 ans (59% des chefs d'exploitation en 2010).

La part des jeunes agriculteurs (moins de 40 ans), à 17%, est légèrement plus élevée que les références locales, notamment parmi les viticulteurs et les éleveurs bovins allaitants.



Pyramide des âges des chefs d'exploitation.

Source : RGA 2010

Le tableau suivant indique que les 38% d'exploitants de plus de 55 ans exploitaient en 2010 37% du foncier, soit une part de terres proportionnelle. Cependant, leur potentiel de production, 42% de la Production Brute Standard (PBS végétale et totale) est supérieur.

% des moyens de production chez les exploitants de 55 ans et plus (1)	CARA		Charente-Maritime	Poitou-Charentes
	Nombre d'exploitants	%	%	%
Exploitations	121	38%	36%	34%
Unité de travail agricole familial (UTA f)	143	37%	38%	35%
Surface agricole utile (SAU)	120	37%	36%	33%
Surface fourragère principale (SFP)	48	33%	36%	30%
Surface toujours en herbe (STH)	40	32%	37%	32%
Vignes	55	25%	38%	39%
Production brute standard (PBS) Animal	42	35%	33%	27%
PBS Végétal	120	42%	36%	37%
Production brute standard (PBS) Total	121	42%	36%	34%
Vaches allaitantes	24	34%	35%	30%
Vaches laitières	3	42%	33%	30%
Brebis	Secret	Secret	31%	26%
Chèvres	0	0%	27%	26%
Signes de qualité	32	30%	34%	31%
Circuits courts	25	34%	32%	30%

Part des moyens de production sur la CARA chez les exploitants de plus de 55 ans.

Source Agreste RGA 2010

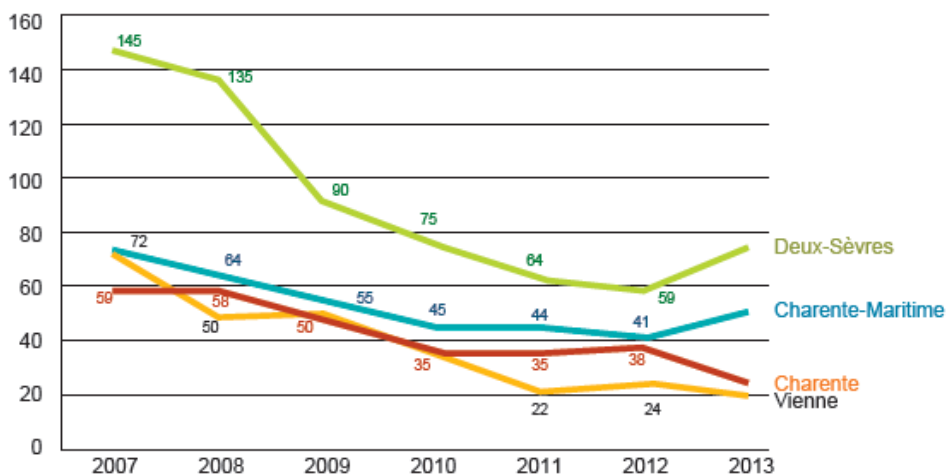
2.7.4.2 Les installations sur le territoire de la CARA

Les données disponibles présentent un secret statistique important à l'échelle de la CARA. Les chiffres proposés sont donc complétés avec l'échelle départementale et avec un entretien auprès du service économie et territoire de la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime.

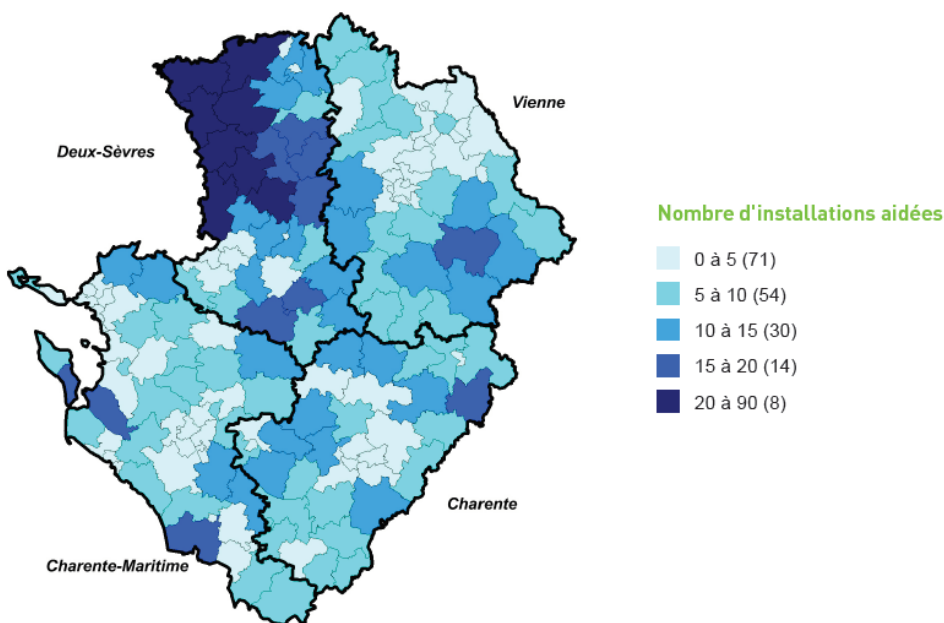
2.7.4.2.1 Nombre d'installations

À l'échelle départementale, le nombre d'installations aidées, autour de 40 par an, est en baisse sur la période 2008-2013, comme dans tous les départements français, avec un taux plus faible (60 installations pour 100 départs, contre 68 en moyenne nationale, sur la période 2009-2012).

Cette situation est renforcée par la diminution des moyens de production libérés par les départs en retraite sur la même période. 2013 enregistre une légère progression pour la Charente-Maritime.



Evolution régionale des installations aidées constatées par département



Localisation des installations aidées par cantons 2008-2013.

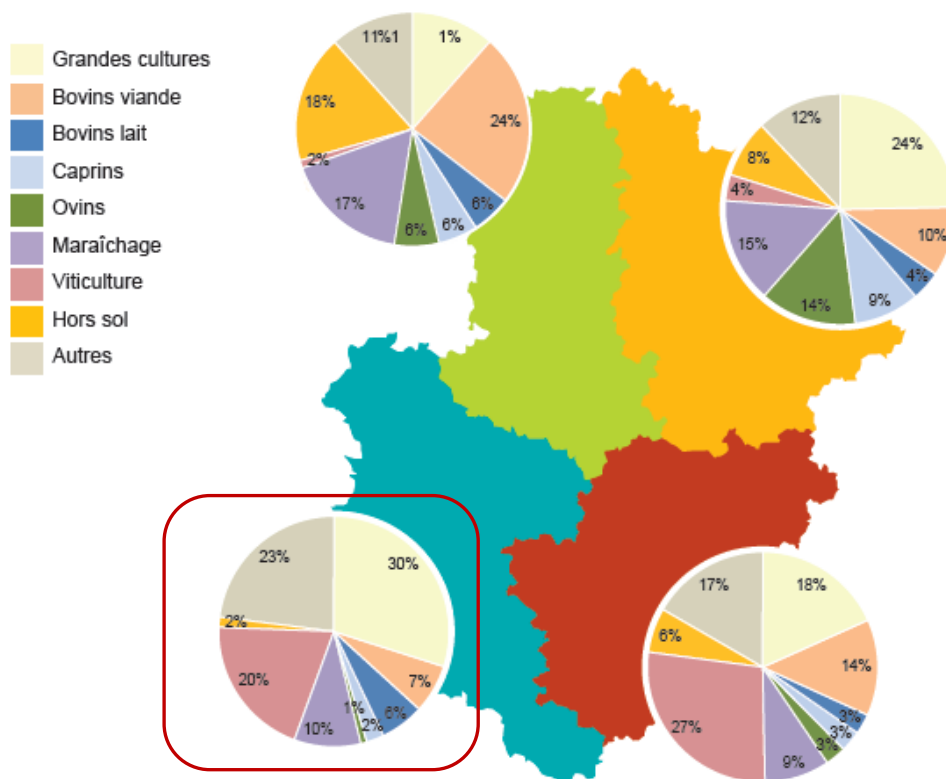
Source : Observatoire Installation Poitou Charentes 2014

A l'échelle de la CARA, on estime qu'il y a 4 à 5 installations par an en moyenne.

2.7.4.2.2 Profil des installations

A l'échelle départementale

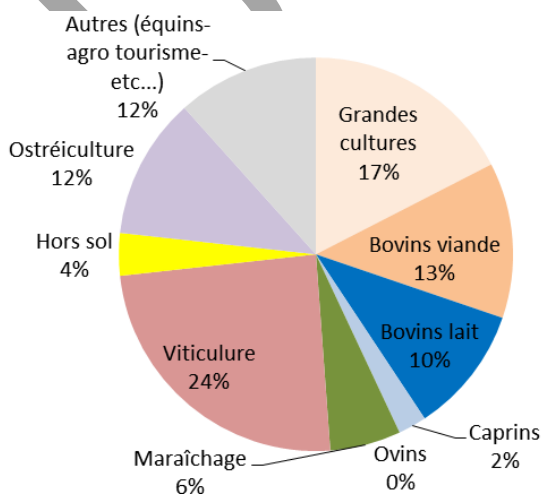
On repère 3 profils majoritaires en Charente-Maritime sur la période 2008-2013 : la grande culture, la viticulture, et « autres » (qui regroupe l'ostréiculture et des projets combinant diverses productions ou des projets dits « atypiques », généralement en lien avec les filières courtes).



Profils de production souhaités par les porteurs de projet à l'installation (autodiagnostic) période 2009-2013.

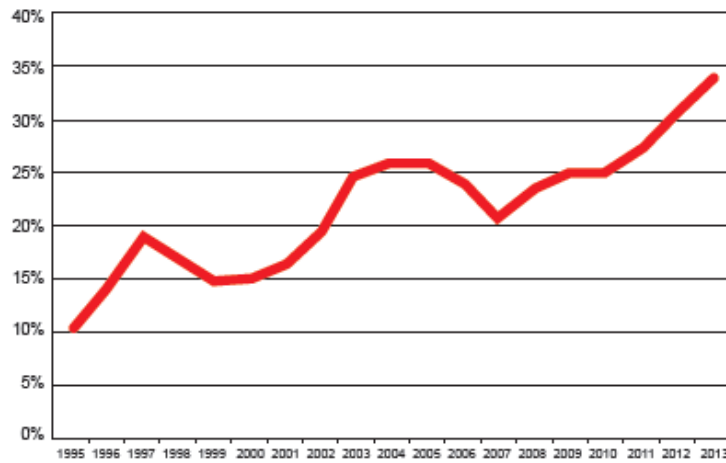
Source : Observatoire Installation Poitou-Charentes 2014

Les projets effectivement aidés voient la part relative de la viticulture augmenter, et la part relative aux grandes cultures diminuer :



Profils de production des bénéficiaires à la dotation jeune agriculteur (DJA) période 2009-2013 pour la Charente-Maritime

L'installation hors cadre familial progresse, passant de 10% en 1995 à 35% en 2013 des installations aidées en ancienne région Poitou-Charentes.

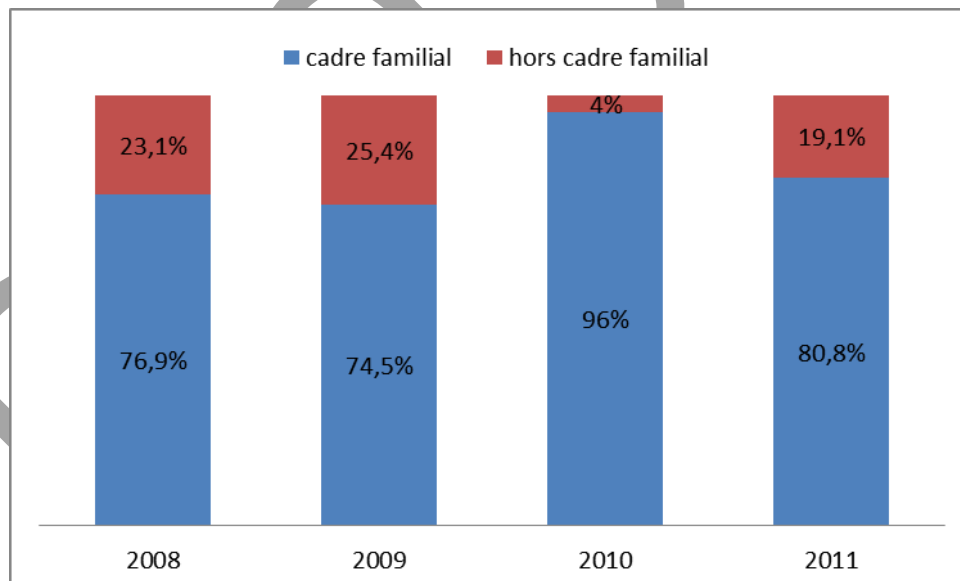


— Installations hors cadre familial aidées

Installation hors cadre familial en Poitou-Charentes.

Source Chambre d'agriculture Poitou-Charentes 2014

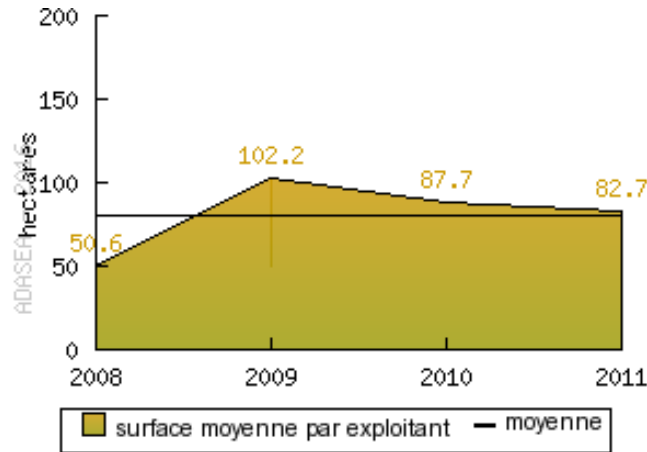
A l'échelle de la CARA, comme à l'échelle départementale, on observe une progression des projets « atypiques » et de l'installation hors cadre familial, sur les installations aidées. Cette part reste toutefois très minoritaire en termes de surfaces.



Répartition des installations hors cadre familial et cadre familial en Charente-Maritime.

Source ACPA

Surface: La surface moyenne des exploitations installées en Charente-Maritime est de près de 80 ha en moyenne (période 2008-2011).



Surface moyenne des exploitations aidées en Charente-Maritime.
Source Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, APCA

Statut: Le statut des exploitations installées en Charente-Maritime est partagé avec une légère prévalence du statut sociétaire (période 2008-2011).

Agriculture biologique: Le nombre de projet en agriculture biologique est passé de 2% en 2007 à 11% en 2013 à l'échelle de l'ancienne région Poitou-Charentes.

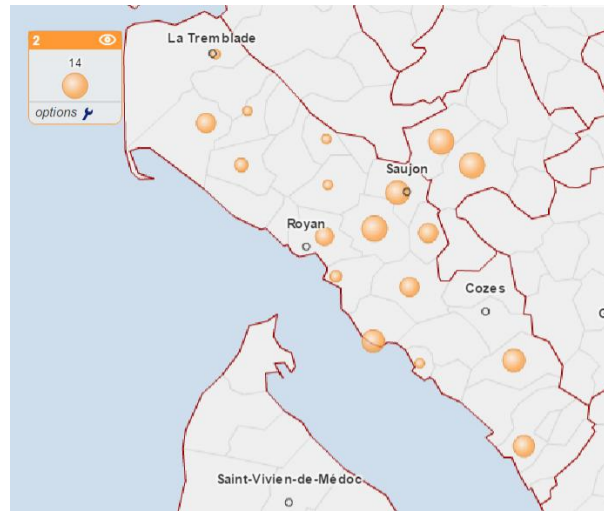
PROJET

2.7.4.3 Une dynamique de transmission en difficulté

2.7.4.3.1 Les perspectives de renouvellement

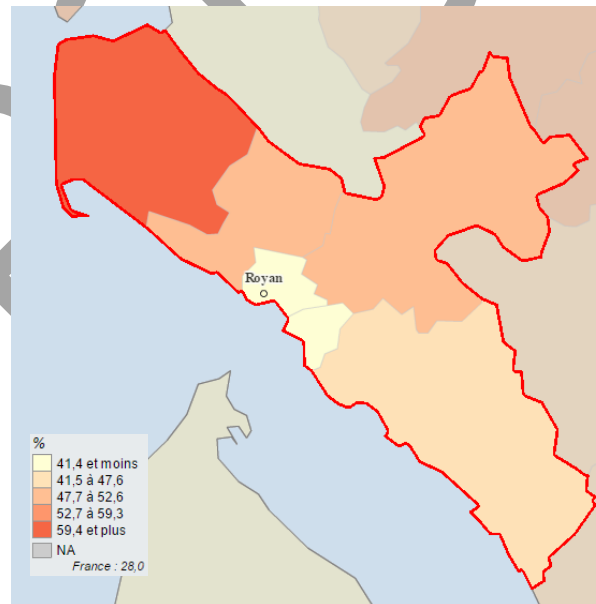
Parmi les chefs d'exploitation de plus de 50 ans (rappel : 59% des exploitants), 60 % ne connaissaient pas ou n'avaient pas de successeur en 2010, soit 214 exploitants sur la CARA.

Ce chiffre élevé, reste malgré tout en dessous des moyennes régionales, 66% en Charente-Maritime et 67% dans l'ancienne région Poitou-Charentes.



Exploitations sans successeurs connus en nombre.

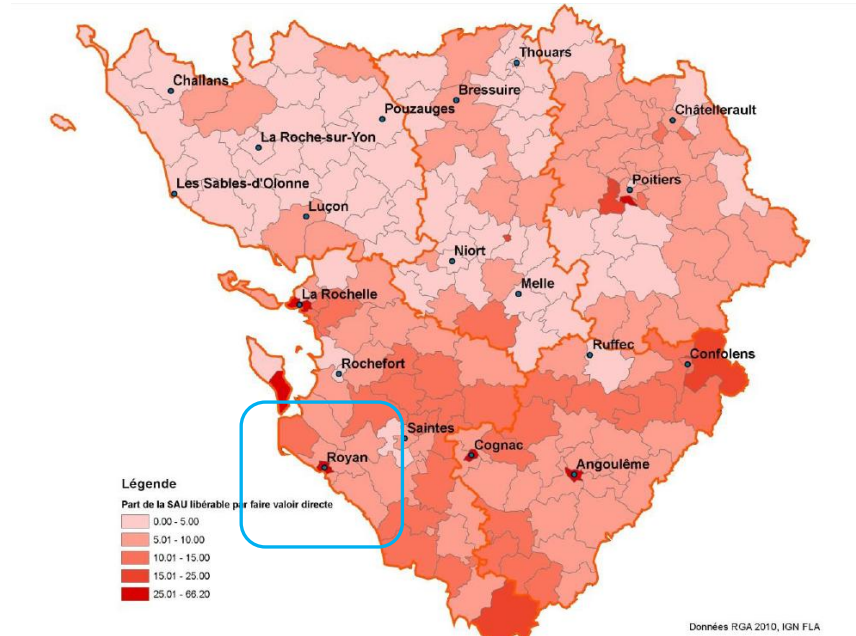
Source ; RGA 2010



Exploitations sans successeurs connus en part de la SAU.

Source ; RGA 2010

Les surfaces correspondantes couvrent près de 50% de la surface agricole utile (contre 46% à l'échelle départementale)¹. La carte suivante précise les surfaces libérables en faire-valoir direct, qui est entre 5% et 15% selon les secteurs.



Estimation de la part de la SAU par canton libérable en faire-valoir direct.

Source : SAFER d'après RGA 2010

La projection des évolutions démographiques permet de faire les estimations suivantes :

- Près de 18 à 19 cessations par an sur la période 2000-2010 (d'après le RGA 2010)
- Près de 4 à 5 installations par an (estimation d'après projections des chiffres départementaux)

Ces chiffres permettent d'approximer un taux de renouvellement de **1 installation pour 4 départs**.

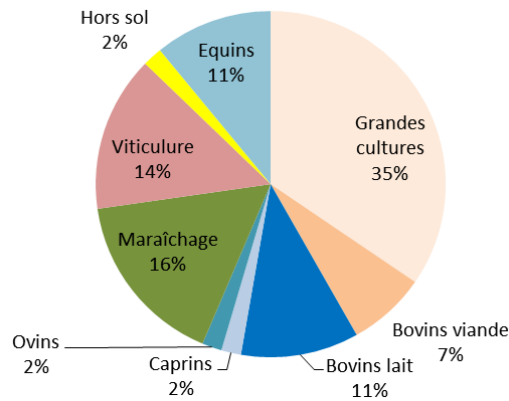
Le répertoire RRDI (Répertoire Régional Départ Installation) permet de dresser un profil non représentatif des cédants :

La majorité des motifs de proposition d'exploitations est liée à des départs en retraite. Les transmissions pour reconversion professionnelle restent limitées à moins de 10 % des inscriptions.

63 % des exploitations à transmettre sont des exploitations individuelles. La part des sociétés (notamment en Deux-Sèvres) est en légère augmentation depuis quelques années.

Sur la période observée, la part des offres en ateliers bovin lait et maraichage, notamment, était plus élevée que la part en demande.

¹ Attention, ce chiffre est établi en prenant en compte les 5 cantons présents sur la CARA, soit un territoire un peu plus large que la CARA



Productions proposées sur les exploitations inscrites au RRDl par département en 2013

2.7.4.3.2 Les freins à la transmission

Les exploitants rencontrés durant les ateliers agriculture organisés en mars 2016 ont témoigné de plusieurs difficultés limitant les démarches d'installation :

- Des **difficultés économiques très marquées au sein de la profession**. Ces difficultés sont moins marquées pour la viticulture actuellement, mais très problématiques pour l'élevage.
- Un **investissement de départ élevé** (machines, bâtiments), qui croît à mesure que les exploitations sont de plus en plus grandes.
- Un **moral en berne** et des parents qui n'incitent pas leurs enfants à partir sur un métier « où l'on produit à perte ».
- Un **accès au foncier assez limité (en disponibilité et en prix)**, et qui part souvent à l'agrandissement d'exploitations déjà en place. Pour les candidats à l'installation hors cadre familial, ce facteur est un frein très important.
- Une **réglementation lourde** concernant la construction de bâtiments agricoles, avec des normes environnementales « de base » auxquelles se rajoute une réglementation spécifique au contexte littoral.
- La **pénibilité du travail**, difficulté intrinsèque à l'activité agricole, et plus fortement pour l'élevage (qui demande une disponibilité tous les jours de l'année, avec une certaine pénibilité) en font une spécialité moins prisée par les candidats à l'installation, même si pour certains il s'agit d'une affaire de passion du métier.
- La question **des quotas d'irrigation** dont la baisse est programmée peut éventuellement constituer un frein dans le projet d'une exploitation (installation ou développement), sur le modèle « grande culture » actuellement pratiqué.

2.7.4.3.3 Les dispositifs d'aide à la transmission

Si l'installation et la transmission des exploitations agricoles est un parcours difficile, un certain nombre d'initiatives régionales et locales sont à l'œuvre pour faciliter les démarches :

- Le **point Info Installation** permet la prise en charge des porteurs de projet et permet une porte d'entrée vers les dispositifs d'accompagnement à l'installation agricole.
- Le **plan de professionnalisation personnalisé** est constitué d'une évaluation des compétences, suivie d'un plan d'actions pour sécuriser chaque projet d'installation éligible aux aides nationales.
- le **Répertoire Régional Départ Installation (RRDI)** sert de lien entre les cédants sans successeur et les porteurs de projet en recherche d'une exploitation.

- Le **contrat de parrainage** doit permettre une évolution de posture du repreneur qui passe de stagiaire «en découverte» à décideur futur chef d'entreprise.
- Le **Programme pour l'Installation des jeunes en agriculture et le Développement des Initiatives Locales (PIDIL)** : dispositif pour les candidats à l'installation hors cadre familial, les cédants et les propriétaires, qui fonctionnent sous forme d'appel à projets annuel.
- La **DICA, Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité**, un dispositif pour sensibiliser les agriculteurs aux démarches liées à la cessation d'activité.
- Le **rôle de la SAFER** pour l'accès au foncier.
- Le **Plan d'Installation-Transmission en élevage** est un programme du Conseil Régional en faveur de la transmission des exploitations d'élevage et l'installation de jeunes éleveurs.

PROJET

2.7.5 L'agriculture, une place non négligeable au sein de l'économie du territoire de la CARA

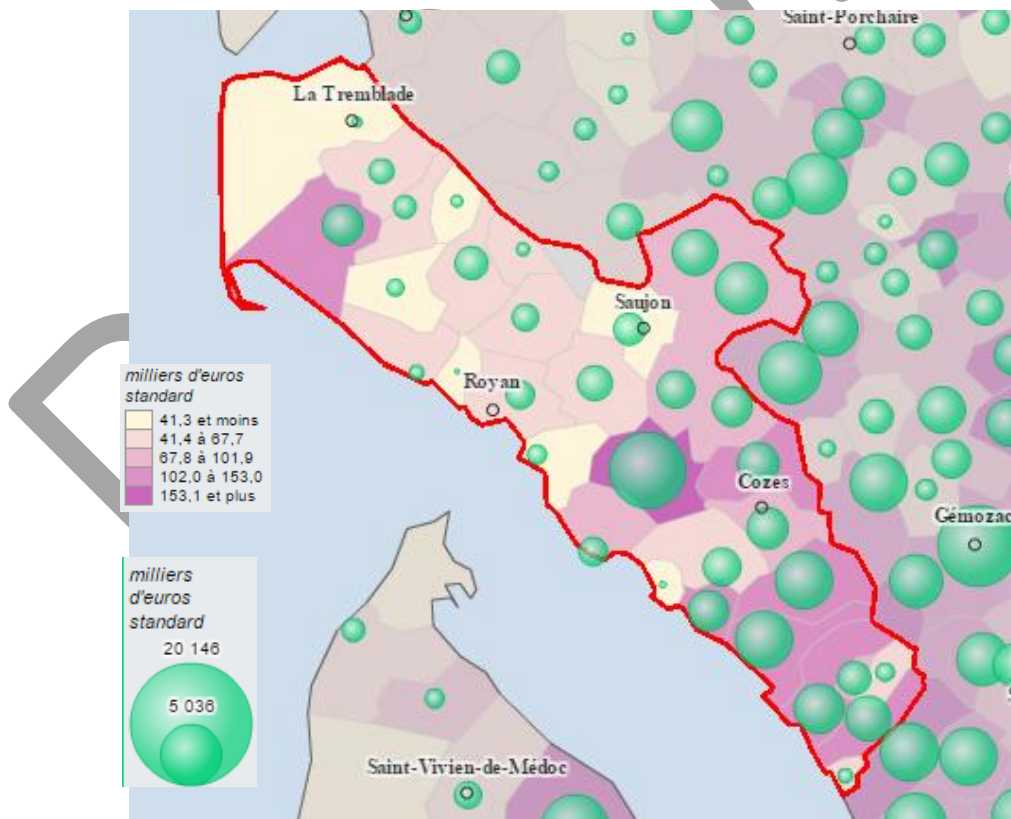
En bref

- Une production estimée à environ **50 millions d'€** pour la production agricole
- La production brute standard (PBS) des exploitations connaît un recul de 10% entre 2000 et 2010, avec un creusement des disparités entre petites et grosses structures
- Avec 785 Unités de Travail Agricole (UTA) annuelles, l'emploi agricole représentait **5,8% des emplois sur la CARA en 2010**
- Des outils de collecte présents mais peu de transformation en dehors de la production viticole

2.7.5.1 Répartition de la valeur agricole produite sur le territoire entre les filières

2.7.5.1.1 Estimation globale de la production du territoire

Les principales productions agricoles du territoire de la CARA sont les céréales, les oléagineux, la vigne et l'élevage. La production brute standard cumulée des exploitations de la CARA était de 48,8 millions d'€ en 2010, contre 54,5 millions d'€ en 2000, soit un recul de 10% en 10 ans.



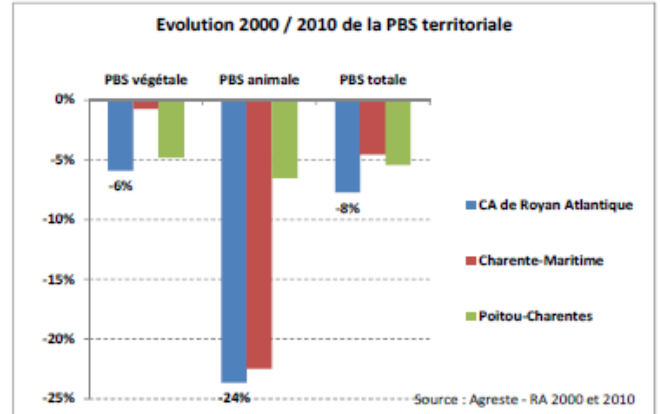
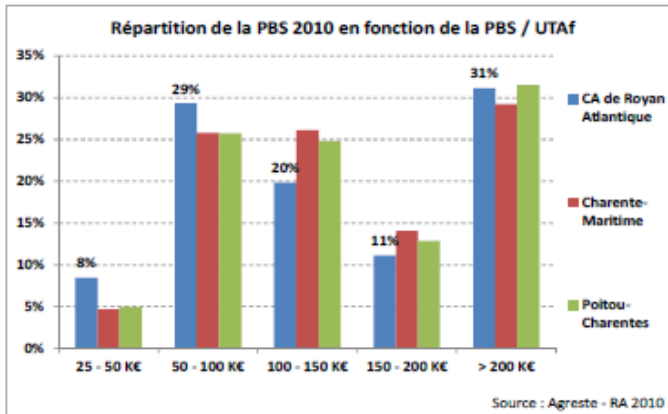
Répartition géographique de la Production Brute Standard (PBS) moyenne et totale.

Source Agreste 2010 via Géoclip

Près de deux tiers des exploitations ont une production brute standard (PBS) de moins de 100 000 €, mais n'assurent qu'un tiers de la PBS totale.

La part de PBS produite dans les exploitations ayant une PBS de plus de 200 000 € (31%) est proche de celle du département (29%) ou de la région (32%). Les contrastes sont accentués entre faible PBS et PBS élevée.

Entre 2000 et 2010, la PBS totale baisse deux fois plus dans le département que dans la région, conséquence de la forte chute de la PBS animale (source : CDA17, Agreste, RGA 2010)



Répartition de la production brute standard en fonction de la PBS/UTAF.
Source CDA17

Évolution 2000/2010 de la PBS territoriale.
Source CDA17

Les calculs de rendement moyen permettent d'estimer la répartition de la valeur globale produite sur le territoire : d'après les cours récents (février 2016), la valeur agricole produite sur le territoire est estimée à environ 50 millions d'euros (ce qui est cohérent avec le chiffre de la production brute standard ou PBS mentionnée précédemment).

Production	Volumes estimés	Valeur estimée	Part relative
Grandes cultures	135 000 tonnes	23 millions d'€	Environ 46 %
Viticulture	287 000 hL de vin	24 millions d'€	Environ 47 %
Élevage	- 1800 vaches allaitantes - 400 vaches laitières - 700 brebis	- Broutards : env. 2,5 millions d'€ - Lait : environ 450 000 d'€ - Ovins : environ 35 000 d'€	Environ 6 %
Fruits et légumes	15 à 20 ha	Environ 500 000 d'€	Environ 1 %
TOTAL		Environ 50 millions d'€	

Répartition de la valeur agricole produite sur le territoire entre les filières (millions d'euros et %)

Source : Blezat Consulting

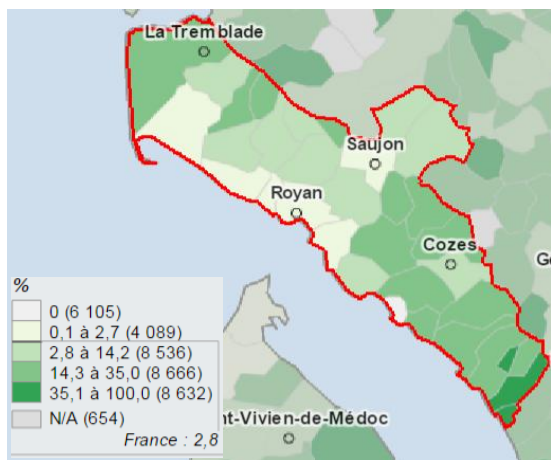
2.7.5.2 Un secteur générateur d'emplois

La CARA comptait 24 500 emplois en moyenne annuelle en 2011 (source INSEE).

L'emploi agricole représente **5,8% des emplois** au lieu de travail. L'agriculture contribue ainsi de façon non négligeable à l'économie des communes rurales, notamment pour le sud du territoire (Charente-Maritime : 6%, moyenne nationale : 2,8%).

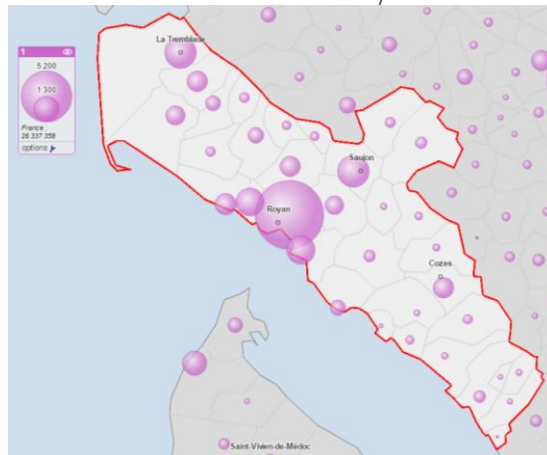
Part des emplois agricoles au lieu de travail.

Source : INSEE

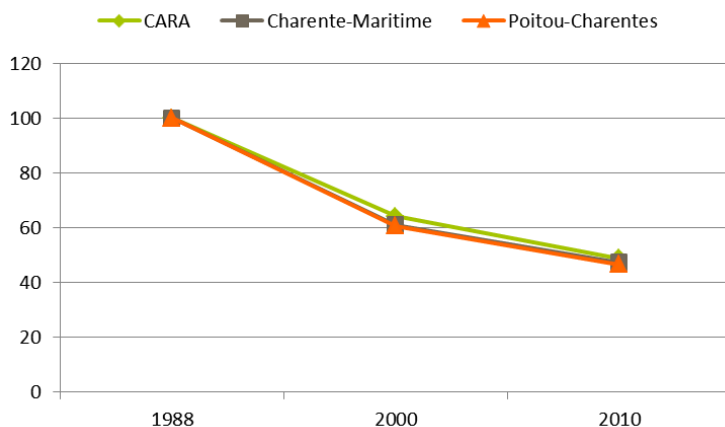


Part des emplois agricoles au lieu de travail dans l'ensemble des emplois au lieu de travail.

Source : RG 2011 Geoclip



567 exploitations employaient l'équivalent de **785 unités de travail annuel (UTA)**, qui comprennent les emplois permanents et saisonniers. Leur nombre a reculé de 22% en 10 ans.



Évolution du nombre d'emploi UTA en base 100.

Source RGA 2010

En moyenne, **chaque exploitation employait 1,38 UTA en 2010**, un chiffre resté sensiblement similaire à la moyenne de 1,37 UTA par exploitation en 1988 : l'emploi agricole a reculé proportionnellement au nombre d'exploitations.

Cet emploi agricole se répartit entre emploi non salarié (environ 80%) et salarié (environ 20%).

Les emplois non-salariés regroupent :

- Les chefs d'exploitation (sauf cotisants solidaires)
- Leurs conjoints collaborateurs ou participants aux travaux
- Les aides familiaux cotisants en maladie âgés de plus de 14 ans
- Les cotisants solidaires

Plusieurs activités sont exercées de façon saisonnière : les vendanges, la cueillette des fruits et légumes, l'activité ostréicole, et peuvent parfois être combinées par les mêmes salariés.

Estimation des emplois induits sur le territoire : pour 785 unités de travail agricole sur le territoire, on estime environ 1450 emplois induits, soit près de 2300 emplois au total.

Filière	Emploi agricole	Emploi induit	Total
Grandes cultures	400	650	1050
Viticulture	230	650	880
Elevage	100	100	200
Fruits et légumes	50	120	150
TOTAL	780	1520	2300

Estimation du nombre d'emplois induits à partir de ratios des filières françaises et locales

2.7.5.2.1 Un tissu développé en termes d'outils de collecte céréalière et de transformation viticole

Le territoire de la CARA se situe en périphérie des bassins de production régionaux et de leurs flux, qu'il s'agisse des produits viticoles, céréaliers, lait ou viande.

En conséquence, on dénombre peu d'activité de transformation agroalimentaire du territoire. Parmi les entreprises :

- **La vinaigrerie Fuchs (groupe hollandais De Burg)**, à La Tremblade, compte 25 employés dont 16 ouvriers, 6 techniciens, et 3 cadres. Sa production est de 25 millions de litres et un chiffre d'affaire annuel de 9630 k€ en 2013. C'est l'une des principales usines en France de ce type.

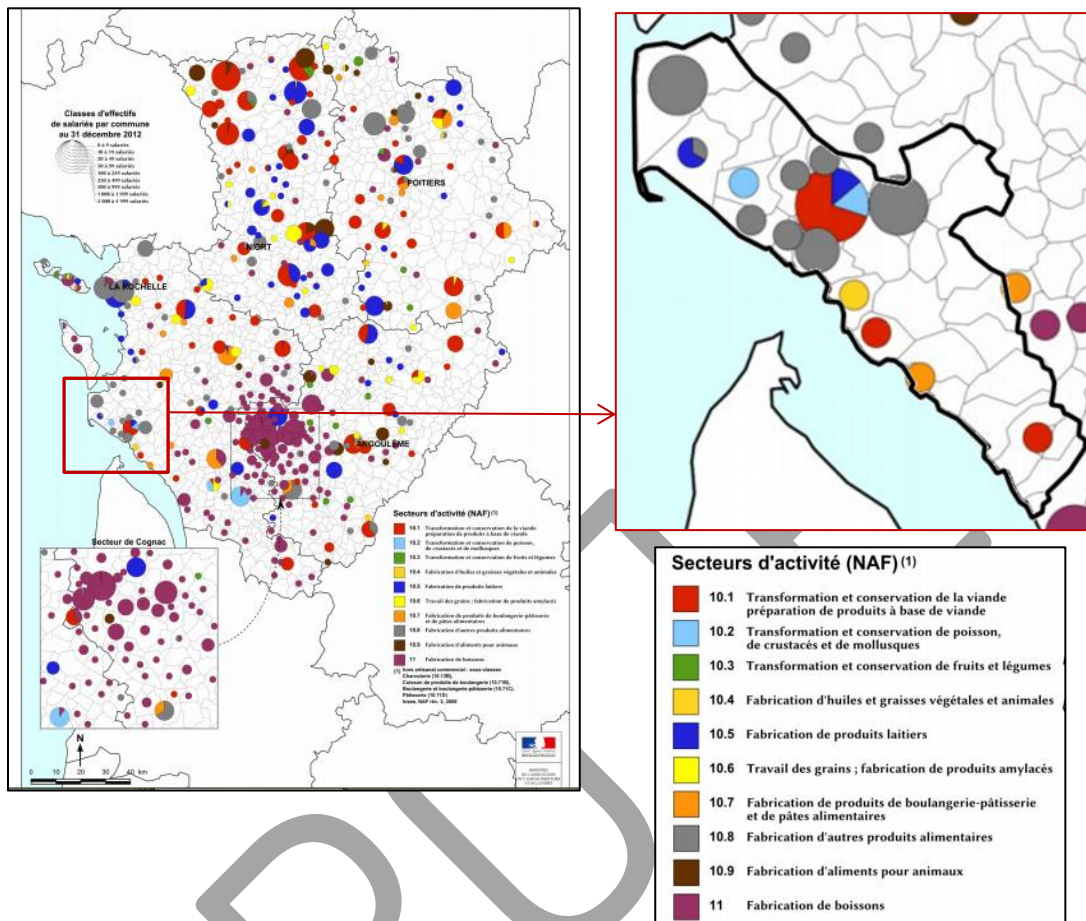
Zoom sur la vinaigrerie :

- Le vinaigre est fabriqué par un procédé de fermentation acétique, à partir d'alcool, de vin ou de cidre. Les différents vinaigres produits (vinaigre d'alcool, de vin, de cidre) après soutirage et filtration, sont préparés avec ajout d'arômes, puis conditionnés en bouteille plastique, soufflée sur place, ou en bouteilles verre. Les produits finis sont stockés avant expédition. Le site expédie également des vinaigres en vrac (citerne ou grands récipients pour vrac).
- Le bâtiment est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), soumise à autorisation, au regard du livre V titre I du Code de l'Environnement.

En revanche, le tissu d'outils de collecte pour la filière céréalière et celui de transformation et de commercialisation pour la filière viticole est développé :

- **Silos à grain et chais du groupe coopératif Océalia**
- **Silos à grain du groupe négociant Soufflet**
- **De nombreux chais individuels** avec une activité de bouilleurs de cru est développée sur le territoire en lien avec les appellations Cognac et Pineau des Charentes

Remarque : le tissu en outils de transformation (hors production viticole), est faible sur le territoire de la CARA mais aussi à proximité. Les outils régionaux sont situés au nord du département de la Charente-Maritime, voire dans les départements voisins.



Carte d'implantation des établissements par secteur en Poitou-Charentes

(1) NAF : Nomenclature d'Activité Française

Le besoin en outils de transformation locale, notamment en produits carnés, se fait sentir depuis un certain nombre d'années et un projet est en cours de réflexion.

2.7.6 Productions agricoles et filières

En bref

- Grandes cultures : le défi agro-écologique s'impose dans un contexte économique fortement soumis au marché mondial
- Viticulture : une filière qui se porte bien grâce à l'export et à la dynamique du Cognac et du Pineau, mais le danger local d'une perte de droits à planter au profit du cœur du bassin de production du Cognac
- Élevage : une filière en grande difficulté, pour des raisons multifactorielles, malgré l'intérêt en termes de biodiversité et la demande en produits de proximité
- Fruits et légumes : de faibles surfaces pour une demande locale très importante
- Valorisation non alimentaire : des opportunités qui doivent être développées en concertation avec le territoire

2.7.6.1 Une diversité historique de productions

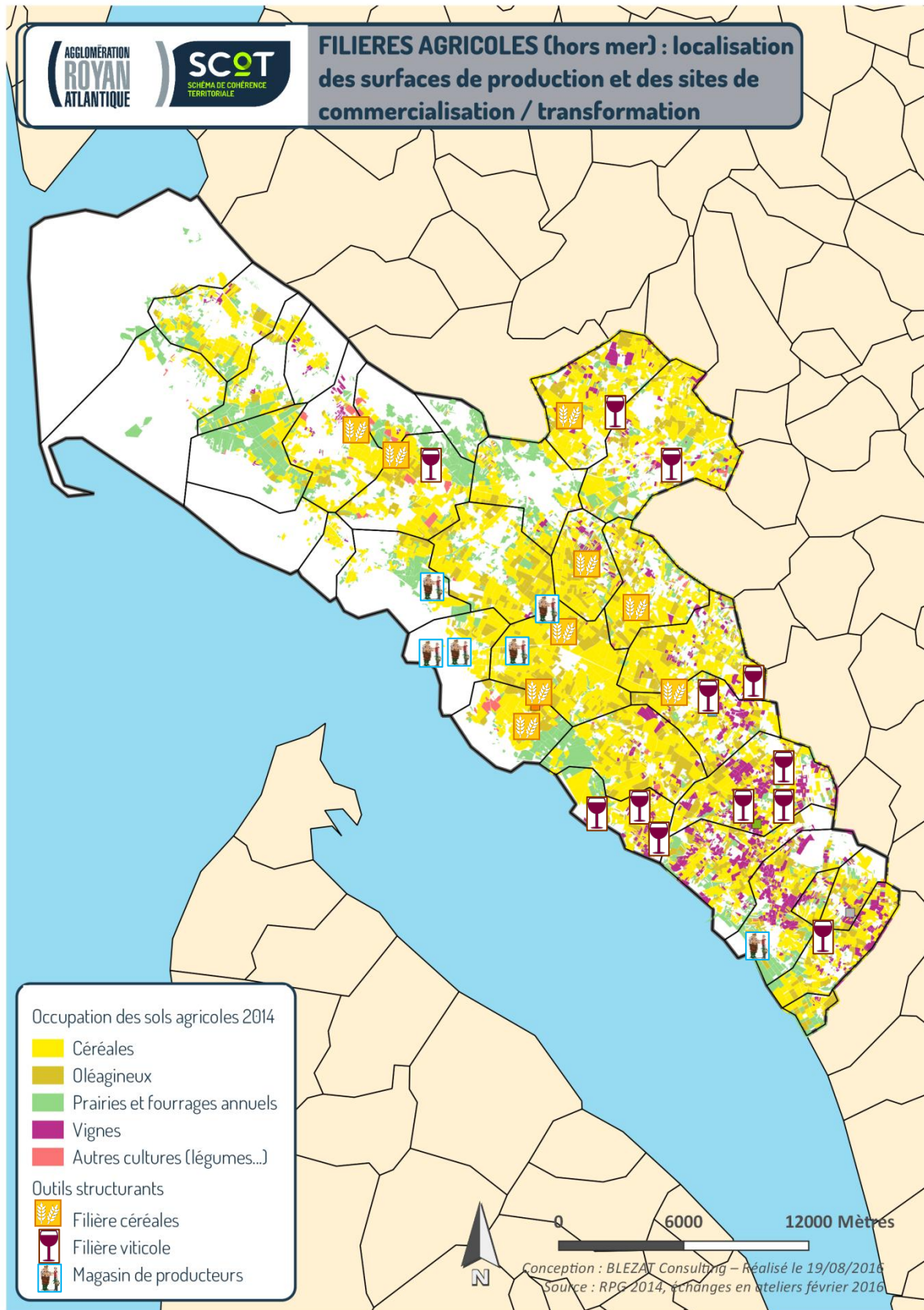
Par sa situation géographique et la diversité de ses terroirs, on rencontre un panel de productions très développé sur le territoire de la CARA.

La vigne s'est implantée dès l'Antiquité. Les marais ont été maîtrisés, canalisés, permettant, outre l'élevage, l'implantation de cultures céréalières. Un réseau d'irrigation a été mis en place dans les années 1970. Le développement de la ville de Royan incite quant à lui une production légumière destinée à la consommation locale. Les huîtres de la Seudre sont connues pour avoir été à la table de Louis XIV.



L'agriculture sur la CARA, une mosaïque de productions

Crédit photo : Blezat Consulting



Filières agricoles (hors mer) : localisation des surfaces de production et des sites de commercialisation / transformation.
Analyse Blezat Consulting à partir du RPG 2014 et des échanges en ateliers mars 2016

2.7.6.2 Grandes cultures

2.7.6.2.1 Chiffres clefs

Nombre d'exploitations	<p>415 exploitations (73%) ont un atelier « grandes cultures »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dont 56% en activité unique (232 soit 43% des exploitations de la CARA) • Dont 44% en combinaison avec d'autres productions
Surfaces concernées sur le SCoT	<p>22 100 ha en 2014 (70% de la SAU de la CARA)</p> <ul style="list-style-type: none"> • dont environ trois quarts de céréales • dont environ un quart d'oléagineux
Volumes produits	<p><i>Estimations à partir des surfaces 2012 et des rendements moyens départementaux :</i></p> <p>Environ 135 000 tonnes toutes productions confondues, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Maïs</u> : 50 000 t (rendement moyen Charente-Maritime : 110q/ha) - <u>Blé</u> : 43 000 t (rendement moyen Charente-Maritime : 69q/ha, rendement sur certains secteurs de la CARA : jusqu'à 140 q/ha) - <u>Orge</u> : 24 000 t (rendement moyen Charente-Maritime : 60q/ha) - <u>Tournesol</u> : 14 000 t (rendement moyen Charente-Maritime : 26q/ha ; production en recul sur la CARA)
Valeurs des productions	<p><i>Estimations à partir des surfaces 2012, des rendements moyens départementaux, et des cours des productions</i></p> <p>Environ 23 millions € toutes productions confondues, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Maïs</u> : 7 millions d'€ (cours au 20 mars 2016 : 150 €/t) - <u>Blé</u> : 7,4 millions d'€ (cours au 20 mars 2016 : 150 €/t) - <u>Orge</u> : 3,3 millions d'€ (cours au 20 mars 2016 : 140 €/t) - <u>Tournesol</u> : 5 millions d'€ (cours au 20 mars 2016 : 350 €/t) <p><i>Nb : une grande variabilité des cours des cultures, soumises au marché mondial</i></p>
Opérateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Coopératives (Océalia, Sphère production (popcorn)) • Négociant (Soufflet)
Emplois	<p>Environ 400 emplois directs et environ 650 emplois induits (<i>projection à partir de l'emploi total de la filière céréalière française, source Passion Céréales</i>)</p>



Credit photo : CARA

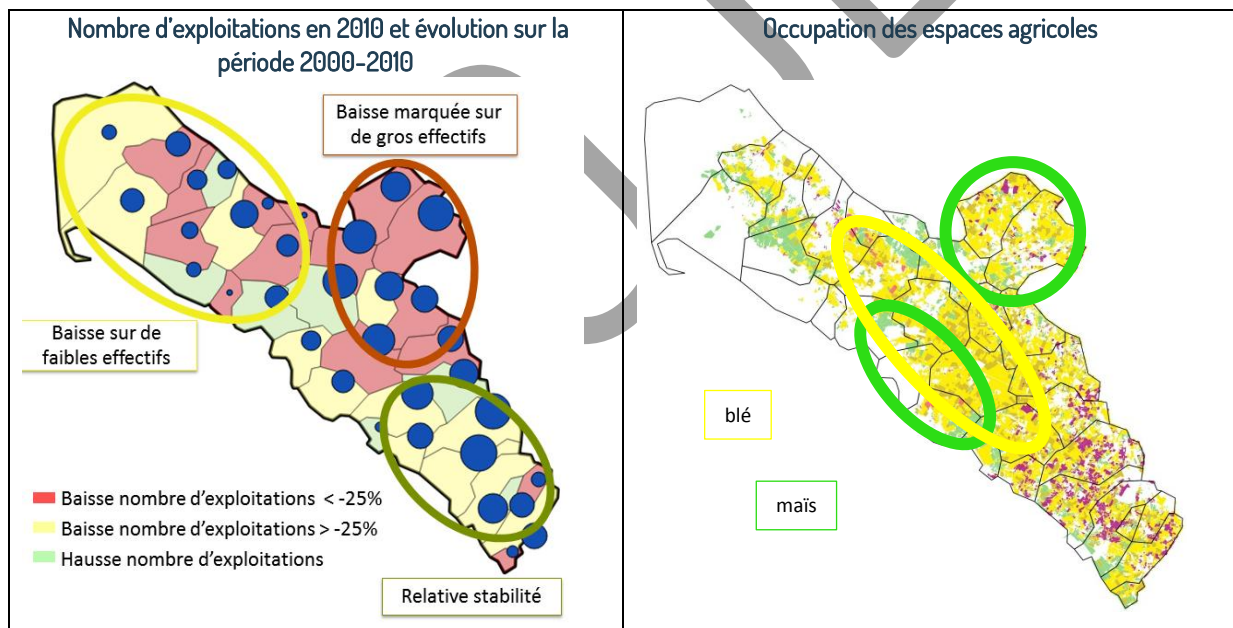
*Repère : 50 000 t blé
= 200 millions baguettes
= consommation annuelle de 1 millions de français*

Parmi les 567 exploitations recensées en 2010, 415 exploitations (soit 73% des exploitations du territoire) ont un atelier « grandes cultures ».

Parmi celles-ci :

- 232 exploitations (soit 43% des exploitations de la CARA) pratiquent les grandes cultures en activité unique
- 183 exploitations (soit 30% des exploitations de la CARA) pratiquent les grandes cultures en combinaison avec d'autres productions agricoles

L'activité « grandes cultures » est une activité, bien que soumise à des aléas économiques, plutôt prisée, car elle est bien moins contraignante en temps de travail par rapport à des activités comme l'élevage. Cette attractivité n'empêche pas le recul démographique des céréaliers. D'ailleurs, les secteurs sur lesquels on peut constater les plus fortes baisses d'effectifs du nombre global d'exploitations sont ceux sur lesquels la part des céréales et oléagineux est la plus importante, notamment sur la partie centrale du territoire de la CARA.



On identifie ainsi clairement une tendance à la concentration des structures, de moins en moins nombreuses et de taille de plus en plus grande.

Certaines exploitations développent une activité d'entreprise de travaux agricoles (ETA), et proposent à des agriculteurs de gérer une partie ou la totalité des travaux. Ainsi, cela évite à des petites exploitations d'investir sur un matériel spécifique ou encore, cela permet à des personnes de déléguer totalement l'activité agricole à un prestataire.

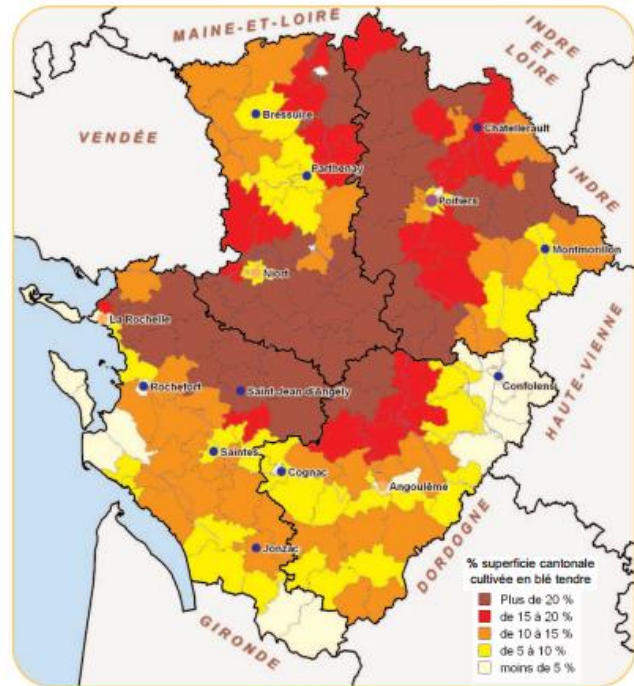
D'après les témoignages issus des ateliers (mars 2016), cette activité est en progression à un rythme modéré mais régulier. Les ETA parcourent en moyenne une dizaine de kilomètres, mais certaines peuvent couvrir des distances bien plus importantes (jusqu'au département de la Gironde).

2.7.6.2.3 Les surfaces de production

Un zoom arrière à l'échelle régionale permet de visualiser la situation de la CARA en termes de bassin de production.

La carte ci-contre identifie la part de la superficie cantonale cultivée en blé tendre ; et la CARA présente des surfaces relativement faibles au regard du cœur régional céréalier.

Les terres arables essentiellement valorisées en grande culture (céréales et oléagineux surtout) sont présentes presque sur la globalité du territoire de la CARA, mais plus particulièrement présentes sur la partie centrale du territoire et hors des marais humides.



Part de la superficie cantonale cultivée en blé tendre.

Source : Agreste 2010

En termes d'évolution, les terres arables sont plutôt stables en termes de surface sur les dernières décennies. Des campagnes de drainage dans les années 1970 avaient permis le développement des grandes cultures sur certaines zones de marais, mais le phénomène de retournement des prairies, observable récemment sur d'autres régions en France, est très limité sur le territoire de la CARA (les prairies étant classées comme permanentes pour la PAC).

Il est intéressant de souligner que si les rendements moyens en céréales pour le département de la Charente-Maritime est plutôt moyen par rapport à la moyenne nationale (73 q/ha blé tendre en 2015), certains secteurs irrigués du territoire (notamment Semussac), présentent des rendements qui dépassent la tonne de blé à l'hectare, pour un nombre bas de traitements.

Le rendement étant considéré comme un indicateur clé de rentabilité économique, on comprend que ces terres soient très recherchées et que les exploitants y privilégient les grandes cultures.

Les grandes cultures représentent près de 70% des productions en zones humides, malgré les contraintes technico-économiques que cela représente (exemple : enfoncement des engins, rupture des chenilles...), car les rendements sont intéressants.

Toutefois, d'un point de vue écologique, l'impact écosystémique de ces cultures, positionnées dans le lit d'un cours d'eau (pour le bassin de la Seudre) est jugé lourd par les organismes de gestion de l'eau : le fonctionnement de l'estuaire est modifié, générant des dysfonctionnements sur la faune et la flore, et en aval sur la production ostréicole.

2.7.6.2.4 Poids économique

Volumes

Les surfaces des cultures (source RPG 2012) et les rendements moyens départementaux (légèrement majorés étant donné les témoignages reçus pour les rendements locaux), nous permettent de proposer une estimation de la production en céréales et oléagineux pour le territoire.

On estime que le territoire de la CARA produit environ **135 000 tonnes** de céréales et oléo-protéagineux (toutes productions confondues), dont essentiellement :

- Maïs : 50 000 t (rendement moyen Charente-Maritime : 110q/ha)
- Blé : 43 000 t (rendement moyen Charente-Maritime : 69q/ha, rendement sur certains secteurs de la CARA : jusqu'à 140 q/ha)
- Orge : 24 000 t (rendement moyen Charente-Maritime : 60q/ha)
- Tournesol : 14 000 t (rendement moyen Charente-Maritime : 26q/ha)

A noter que les témoignages issus des ateliers (mars 2016) laissent à voir un recul marqué du tournesol, fortement impacté par les nuisibles (palombes).

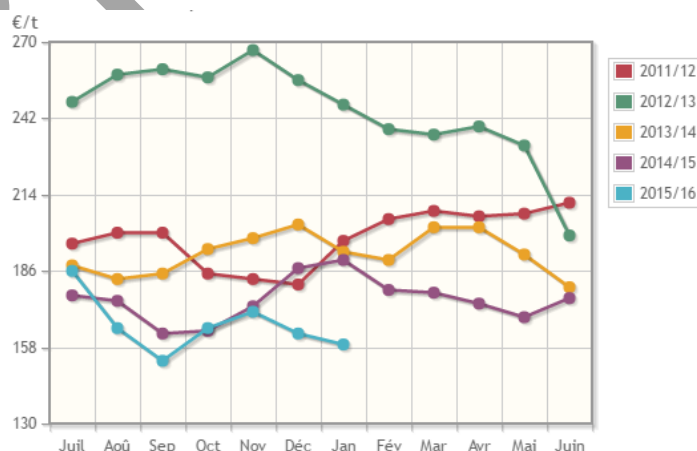
Valeur

En croisant ces éléments avec le cours des productions, nous pouvons proposer une estimation de la valeur brute de ces productions, pour environ **23 millions d'euros** toutes productions confondues, dont :

- Maïs : 7 millions € (cours au 20 mars 2016 : 150 €/t)
- Blé : 7,4 millions € (cours au 20 mars 2016 : 150 €/t)
- Orge : 3,3 millions € (cours au 20 mars 2016 : 140 €/t)
- Tournesol : 5 millions € (cours au 20 mars 2016 : 350 €/t)

Il est important de rappeler ici que les cours des cultures, soumises au marché mondial, connaissent une grande variabilité. En l'occurrence, les cours affichés ici sont jugés comme très bas par la profession, alors qu'ils avaient pu monter par exemple à 270 €/t en 2013 pour le blé. La conjoncture est difficile : stocks importants, production en hausse, consommation en baisse, et concurrence induisent des prix bas.

A moyen terme, les perspectives restent favorables compte-tenu de l'augmentation des besoins mondiaux. L'origine France est perçue comme stable et qualitative.



Evolution pluriannuelle du cours du blé tendre – rendu Rouen.

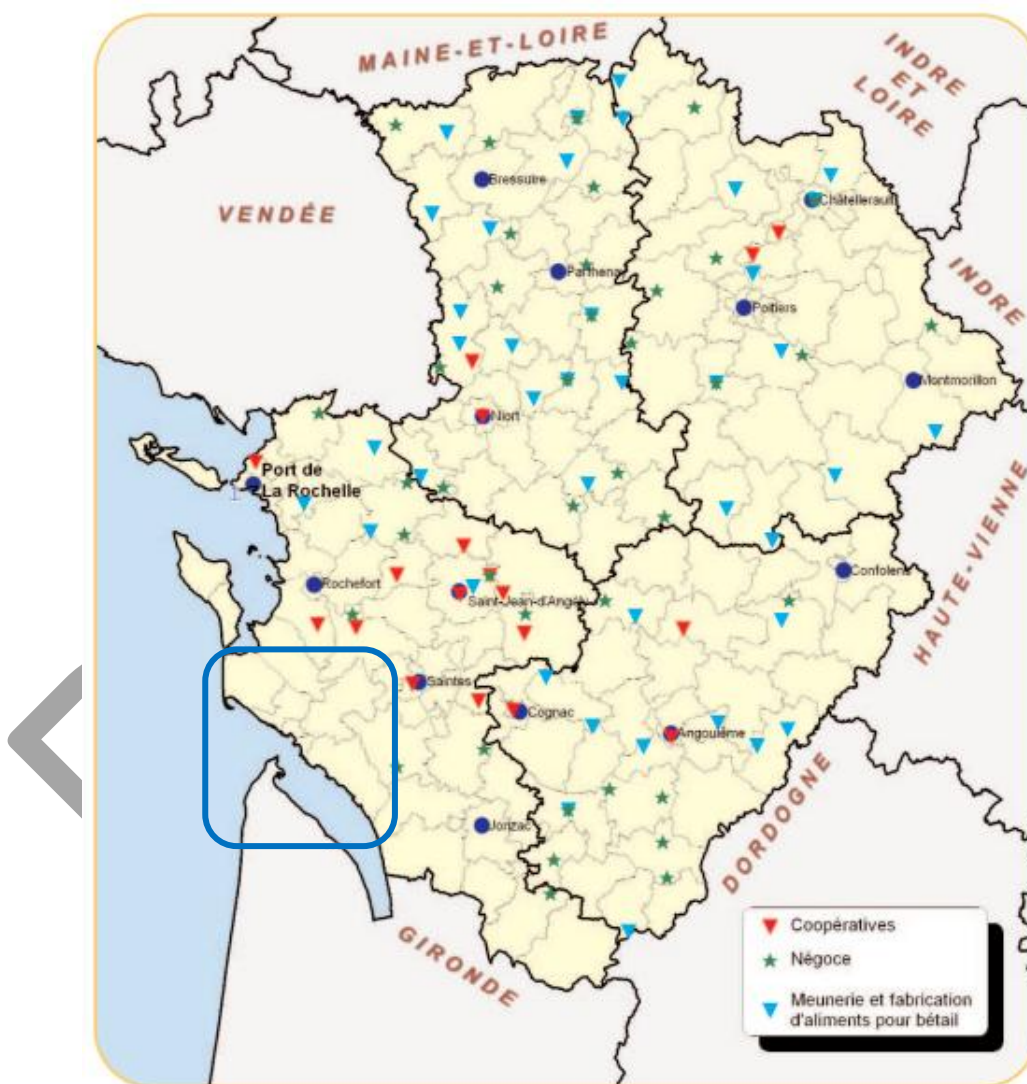
Source : <http://www.agro.basf.fr/> consulté le 4 avril 2016

2.7.6.2.5 Organisation de l'aval

Le territoire est plutôt bien desservi en termes d'outils de collecte pour les grandes cultures avec 6 silos. La coopérative Océalia (issue de la fusion successive de plusieurs coopératives) y est présente (5 silos), ainsi que le négociant Soufflet (1 silo).

Si la CARA est bien couverte en outils de collecte, en revanche la quasi-totalité des outils de transformation se situe à l'extérieur de la CARA, bien développés au sein de l'ancienne région Poitou-Charentes.

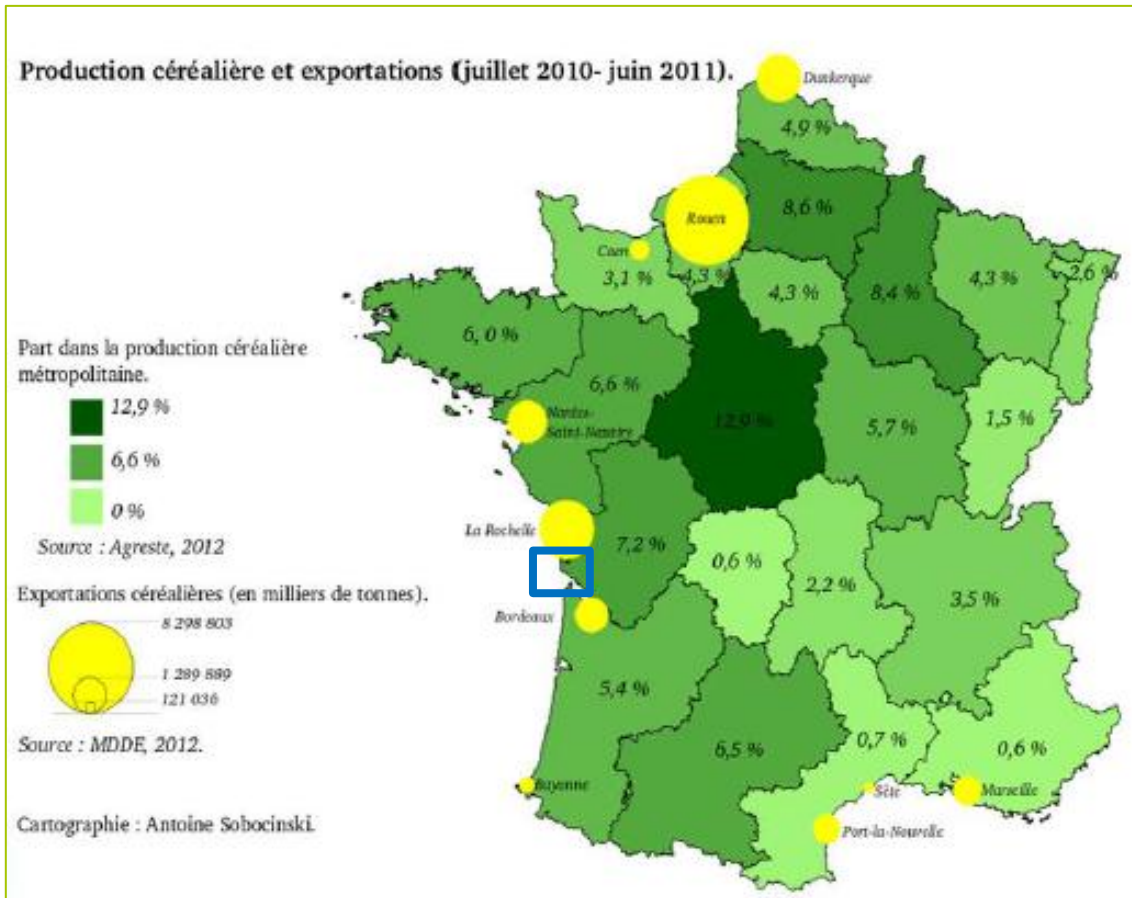
Les productions sont valorisées au sein de filières nationales, ou exportées (importance des ports de La Rochelle, où Soufflet investit actuellement dans la construction d'un silo portuaire d'une capacité de 63 000 tonnes de blé, et de Bordeaux).



Source : IGN BD Carto - FranceAgriMer - Siège des établissements en 2008

Localisation des outils de transformation pour la filière céréales / oléoprotéagineux.

Source : Agreste 2010



Production céréalière et exportations (juillet 2010-juin 2011).

Source : Coop de France Poitou-Charentes

Productions spécifiques :

- la filière popcorn, fortement implantée localement, s'appuie sur un conditionnement sur le site de Sphère production (Saint-Genis de Saintonge), du groupe Charentes Alliance. La production est valorisée en France et en Europe (notamment avec les cinémas).
- La production d'huile par le groupement d'intérêt économique (GIE) « Les Paysans Mouliniers des Estuaires Charentais », dont le laboratoire commun de Saint-Georges-de-Didonne (près de Royan) fournit près de 15 000 bouteilles par an. La production est valorisée localement en vente directe ou semi-directe.

2.7.6.2.6 Conjoncture et trajectoire possible

Des exploitations qui grossissent face à un marché mondialisé

La filière, essentiellement destinée aux filières longues nationales et à l'export, est soumise à la **grande variabilité** des cours du marché mondial. Le débouché de l'alimentation animale étant important, le maintien de l'élevage fait partie des enjeux de la filière.

Les conditions de maintien du potentiel de production actuel sont les surfaces, la qualité des productions, et la sécurisation de l'approvisionnement en eau.

Les exploitations, pour la plupart, visent à se développer en grossissant. L'objectif, afin d'amortir les investissements induits, est alors de maximiser les surfaces exploitées et les rendements.

Cet agrandissement des exploitations pose plusieurs questions pour le territoire : comment cohabiter avec des structures de plus en plus éloignées ? Des engins de taille importante sur les routes ? Ces exploitations peuvent-elles encore contribuer à entretenir l'espace à l'échelle locale ? Les impératifs économiques de ces exploitations peuvent-ils cohabiter avec les besoins écologiques de plus en plus prégnants ?

L'enjeu agro-environnemental

Concernant les pratiques agricoles, les contraintes, liées à plusieurs paramètres, se renforcent :

- La présence de **ravageurs** (palombes, sangliers...) impacte les choix culturaux (par exemple : diminution du tournesol)
- **La réduction programmée des volumes prélevables en irrigation**, qui réduit la rentabilité des terres concernées, et impacte les choix culturaux (par exemple : recul possible du maïs).
- **La réduction des phytosanitaires** (en quantité et en diversité), qui augmente la vulnérabilité des cultures et des baisses de rendement et de qualité des productions, alors même que l'évolution climatique favorise l'apparition de nouvelles maladies et adventices.

Cette somme de paramètres rend la conduite culturale difficile pour les exploitants. L'adaptation agro-écologique apparaît comme une piste de recherche primordiale, avec notamment un **besoin en expérimentations et en formations** (jusqu'ici très souvent limité à la production viticole), et une **réflexion globale sur le stockage d'eau**.

2.7.6.3 La filière viticole

2.7.6.3.1 Chiffres clefs

Nombre d'exploitations	220 exploitations cultivent la vigne (39% des exploitations du territoire) - Dont 120 en activité principale (55%) - Dont une centaine en polyculture ou polyculture-polyélevage (45%)
Surfaces concernées sur le SCoT	2588 ha de SAU en vigne (2014) (8% SAU)
Volumes produits	Vin produit (rendement moyen de 110 hL/ha) : 287 000 hL de vin - Environ 90% transformé en eau de vie : soit environ 26 000 hL de Cognac fini (rendement final : 11 hL/ha) - Pineau des Charentes : 28 000 hL (2015) - Vin de Pays Charentais : environ 5 000 hL
Valeurs des productions	Environ 24 millions d'€ : - Cognac : 15 millions d'€ (cours 2012-2013 : 58€/hl pour le vin à cognac) - Pineau des Charentes : 8 millions d'€ (3€/L) - Vin Charentais : 1 million d'€ (2,20 €/L)
Opérateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Vente directe / bouilleurs de crus en lien avec tourisme • Coopératives (SICA de Puy-Gaudin (Epargnes), Océalia). • Grossistes (groupe Marnier-Lapostolle...)
Emplois	Environ 220 emplois directs et environ 650 emplois induits (<i>projection à partir de l'emploi total de la filière viticole en Poitou-Charentes, site de l'ancienne région</i>)



Crédit photo : CARA

2.7.6.3.2 Les exploitations et la production viticole

La production

On retrouve trois productions principales au sein de l'activité viticole :

- Le **Cognac** est une eau de vie obtenue à partir d'une double distillation du vin de cognac et d'un vieillissement en fut de chêne, et disposant d'une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC).
- Le **Pineau des Charentes** est un vin de liqueur obtenu par mélange de moût de raisin et de cognac, et disposant d'une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC).
- Le vin avec l'indication géographique protégée (IGP) **Charentais** (ancien vin de Pays).

Les exploitations

A l'échelle de la zone d'appellation du Cognac

Dans la zone d'appellation, 4 exploitants sur 5 cultivent de la vigne.

Entre 2000 et 2010 on assiste à une diminution de 30% du nombre d'exploitations, tandis que les surfaces restent stables. Ce sont souvent les plus petites structures qui ont arrêté leur activité. On observe par ailleurs une externalisation accrue du travail et une forte baisse de la main d'œuvre familiale, à l'échelle du bassin du Cognac.

Les formes sociétaires se développent avec 43 % des exploitations de la zone d'appellation Cognac contre 34 % pour l'ensemble des exploitations.

A l'échelle de la CARA

Les exploitations sur le territoire de la CARA présentent la particularité d'avoir une proportion importante d'ateliers polyculture ou polyculture-polyélevage.

En effet, ce secteur, très viticole auparavant, mais situé dans la zone périphérique du bassin du Cognac, a subi de plein fouet la crise du phylloxera puis les crises successives du Cognac, et les exploitations se sont adaptées en se diversifiant.

La viticulture (et notamment la production de Cognac) est actuellement la filière agricole la plus porteuse économiquement : la vigne est donc en général considérée comme un facteur de maintien des exploitations.

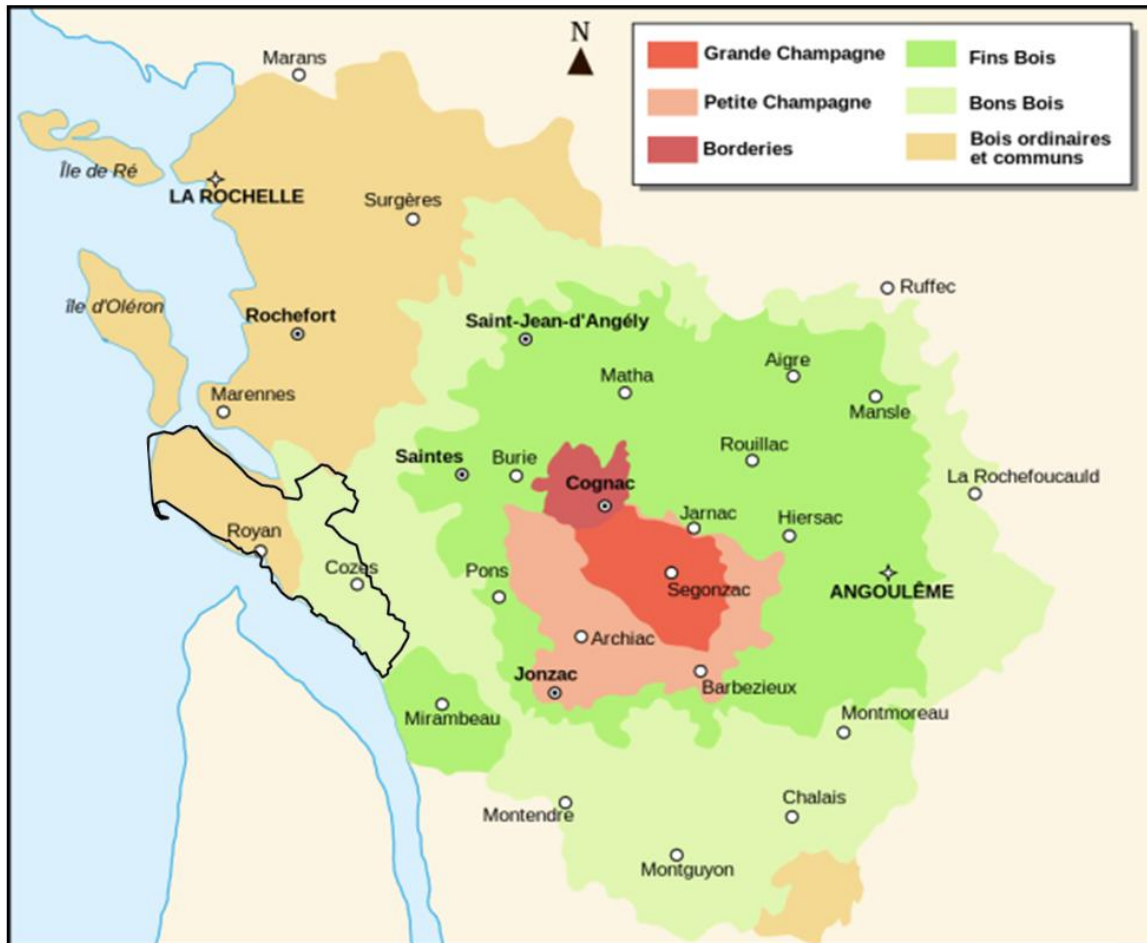
Pineau des Charentes : En 10 ans le nombre d'opérateurs dans l'AOC Pineau des Charentes s'est réduit, en partie du fait du départ en retraite d'exploitants. On constate cependant depuis quelques années un retour des installations et reprises par la jeune génération. En outre les superficies sont stables, il n'y a donc pas de recul de la viticulture mais une concentration des exploitations.

Surfaces

On recense près de **2030 ha** de vignes sur le territoire de la CARA (source RGA 2010).

Les crus de Cognac présents sur le territoire sont les bons bois et les bois ordinaires.

La surface moyenne exploitée en Charente-Maritime est de 14 ha, sur le territoire elle est plus faible, estimée à **9,2 ha par exploitation** (calcul à partir du RGA 2010).



Carte des crus du Cognac.

Source : INAO

Les surfaces à l'échelle de l'aire de production du Cognac restent globalement stables entre 2000 et 2010 après plusieurs étapes d'arrachage (entre 1982 et 2000).

A dire d'expert on assiste à une dynamique globale de croissance avec des replantations de vigne (autorisations de plantation en cours).

Avec un marché toujours plus porteur, les maisons du Cognac souhaitent sécuriser leur approvisionnement en eaux-de-vie, ce qui tire les prix des terres et des vignes vers le haut. Les distillateurs de profession se positionnent comme acheteurs, soit par transfert de parts sociales, soit par démembrement, contribuant ainsi à tendre le marché. Cette situation économique se traduit, en Charente-Maritime, par un transfert de droits des crus périphériques au bénéfice de crus plus centraux (source Agreste 2012), et donc concrètement, par un risque de perte de la possibilité de cultiver la vigne sur les terres de la CARA.

De nouveaux cépages sont utilisés (exemple : Colombard).

Pineau des Charentes

Le Pineau des Charentes est une production importante sur le territoire de la CARA. Le canton de Cozes fait notamment partie des principaux apporteurs pour l'appellation. Sur les dix dernières années, le syndicat du Pineau des Charentes observe une diminution du nombre d'exploitants, mais une stabilité des surfaces de production.

Volumes

A partir des surfaces en vigne de la CARA, avec un rendement moyen de 110 hL/ha, on estime les volumes produits à près de 287 000 hL par an.

Le vin produit est en grande partie distillé en Cognac, et pour partie transformé en Pineau des Charentes.

Le tableau ci-dessous propose une estimation de la répartition des volumes produits sur la CARA :

Quelques chiffres 2010 de la filière Pineau des Charentes. *Source : Syndicat du Pineau des Charentes*

		Total	CARA (cantons la Tremblade, Royan-ouest, Royan-est, Saujon, Cozes)	Part CARA
Cognac	Volumes produits fini (2010)	7,6 millions hL de vin à cognac (dont 90% distillé)	Environ 260 000 hL de vin à Cognac	3 à 5%
	Nombre de producteurs	4 660 exploitations	Non renseigné	-
	Surfaces utilisées	Environ 75 000 ha	Non renseigné	-
Pineau des Charentes	Volumes produits fini (2015)	105 232 hL	28 295 hL	27%
	Nombre de producteurs	564 exploitations	69	12%
	Surfaces utilisées (moûts + Cognac)	3 325 ha	Environ 900 ha	-
Vin de Pays Charentais	Volumes produits fini (2013)	65 000 hL	Environ 5 000 hL	7%
	Nombre de producteurs	Environ 660 exploitations	Environ une cinquantaine	-
	Surfaces utilisées	Environ 2 000 ha	Environ 140	-

Note : les éléments présentés dans ce tableau sont issus de recoupement de données issues de diverses sources. Certains éléments sont ainsi approximatifs afin de donner une visibilité globale. Lorsque les informations ne sont pas disponibles, elles sont mentionnées par le symbole « - ».

2.7.6.3.3 Poids économique

A l'échelle de la zone d'appellation du Cognac

- La production du vin blanc compte 4 660 exploitations et 9 700 emplois annuels en exploitation.
- La culture de la vigne compte 2 510 salariés permanents et 10 650 saisonniers.
- La filière viticole des 2 Charentes pèse 930 millions d'euros (soit 43% valeur agricole).
- Le Cognac est un produit mondialement connu, et un acteur essentiel de l'économie agricole de la région.
- Pour les expéditions de Cognac, on observe :
 - Une croissance de 18 % entre 2009 et 2010.
 - Un chiffre d'affaire de 1,8 milliards € à l'export en 2010
 - 97% des volumes en export
- Le Cognac représentait 43% des volumes et 71% de la valeur en eau de vie en France en 2010.

A l'échelle de la CARA

Estimation: La production de Cognac représenterait environ 15,3 millions d'euros (cours 2012-2013 : 58€/hl pour le vin à cognac)

2.7.6.3.4 Organisation de l'aval

A l'échelle de la zone d'appellation du Cognac

La distillation s'effectue au sein de caves coopératives ou chez les bouilleurs de cru indépendant.

- 92 % de la récolte est vinifiée en chais particuliers sauf en "Bois ordinaires" où c'est la cave coopérative qui se charge de la vinification (48 % de la récolte).
- La distillation se répartit entre les bouilleurs de profession (58%), les bouilleurs de cru (40%), et les coopératives de distillation (2%).
- **Le tissu productif reste en restructuration continue.**

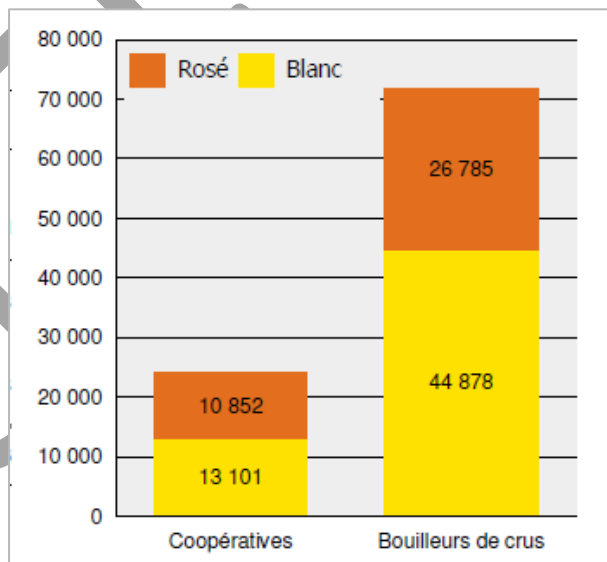
Pour le Pineau des Charentes

Près de 60% des producteurs de Pineau des Charentes sont indépendants, et 40% approvisionnent les 5 coopératives (qui produisent environ 25% des volumes).

De façon générale, les producteurs qui apportent aux coopératives sont sur de petites exploitations qui n'ont pas investi dans les outils de transformation.

Les débouchés pour le Pineau des Charentes sont globalement stables :

- 87 000 hL vendus sur la campagne 2014- 2015, dont 25% à l'export (principalement Belgique, Canada, Allemagne, USA)
- Sur les volumes écoulés en France, près de 40% passent par les circuits courts (vente directe, à la propriété ou non (salons, fêtes et foires), cafés, restaurants, cavistes).



Production de Pineau par catégorie de producteurs, campagne 2014-2015.

Source : Syndicat du Pineau des Charentes

Ce sont sur les ventes à l'export que la filière perçoit sa plus grande marge de manœuvre.

2.7.6.3.5 Conjoncture et trajectoire possible

Cognac

Si la vigne s'est développée depuis l'époque gallo-romaine sur la région, c'est au XVème siècle que le vin commença à être distillé. Cette opération permettait à la fois d'améliorer la tenue du produit durant son transport et de se différencier afin de pouvoir exister face à la concurrence voisine des vins de Bordeaux. Le procédé de distillation s'affina par la suite sous l'influence des consommateurs marchands hollandais et britanniques, et l'obtention de l'AOC en 1909 valida le procédé de fabrication du Cognac.

La conjoncture actuelle est très positive pour la production de Cognac. Il s'agit d'un produit mondialement connu, acteur essentiel de l'économie agricole de la région. L'exercice 2015 fut d'ailleurs le meilleur de l'histoire du Cognac.

- 97% export / 1,8 milliards € en 2010
- + 18 % entre 2009 et 2010.
- 43% volume eau de vie en France
- plus vaste surface viticole réservée à la distillation d'eaux-de-vie au monde.
- Des surfaces en vigne qui se maintiennent

Certains opérateurs estiment toutefois que la production pourrait ralentir, car les stocks augmentent (9 années contre 7 années idéalement).

Pineau des Charentes : Le Pineau est un produit qui reste plutôt consommé en France qu'à l'étranger (en comparaison avec le Cognac). Le marché 2015 était en hausse avec un léger recul des stocks.

Vin Charentais : l'IGP a connu un recul de ses volumes en lien avec une hausse de la production du Cognac.

2.7.6.3.6 Les freins

Certains opérateurs estiment que la filière devrait désormais stagner, les stocks importants induisant une baisse des prix (9 ans en 2016).

2.7.6.3.7 Les enjeux

Sur le territoire de la CARA, le vignoble pourrait diminuer : on observe une dynamique d'acheteurs de vignobles, par de grosses exploitations issues des zones centrales du Cognac. Ces opérateurs déplacent ensuite géographiquement leurs droits à produire.

Concrètement, le territoire perd ainsi ses droits à produire pour une production économiquement porteuse. Les exploitants qui cessent leur activité peuvent ainsi vendre leur bien à bon prix mais les repreneurs n'ont que des terres sans vignoble à disposition, qui permettent une valorisation moindre. Une réflexion pour aider à conserver les droits de plantation localement pourrait être mise en œuvre.

La filière viticole connaît par ailleurs des difficultés en lien avec les traitements des cultures et l'acceptation par le voisinage. L'augmentation des zones d'habitation augmente les zones mitoyennes entre tissu urbain et vigne, et ces zones doivent être gérées comme des espaces tampons, et doivent être anticipés au sein des documents d'urbanisme (par exemple, mise en place de zones végétalisées : haies, arbres, arbustes...).

2.7.6.4 L'élevage

2.7.6.4.1 Chiffres Clefs (RGA 2010)

Nombre d'exploitations	<p>Environ une centaine d'exploitations avec des animaux sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dont 87 exploitations possèdent des vaches nourrices (15% des exploitations du territoire) - Dont 20 exploitations en bovin viande (25%) - Dont environ 65 exploitations en polyculture élevage (75%)
Volumes produits	<ul style="list-style-type: none"> - Environ 2000 vaches nourrices en 2010 - Environ 300 à 400 vaches laitières - Environ 500 à 700 brebis
Valeurs des productions	<p><i>Estimation d'après les cours en mars 2016</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Broutards : environ 2,5 millions d'€ - Lait : environ 500 000 d'€ - Ovins : environ 35 000 d'€
Surfaces concernées sur le SCoT	Près de 1600 ha en fourrages et surfaces toujours en herbe
Opérateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Coopératives (broutards plutôt pour l'export) - Vente directe (contrainte importante sur les distances à parcourir)
Emplois	Environ 100 emplois directs et environ 100 emplois induits



Credit : CARA

2.7.6.4.2 Les exploitations

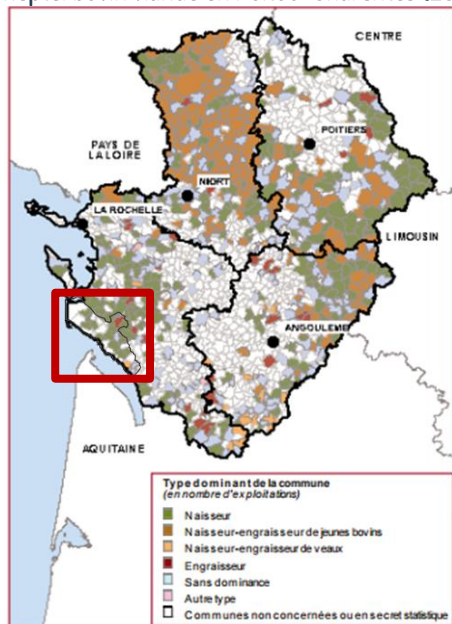
Bovin

A l'échelle régionale

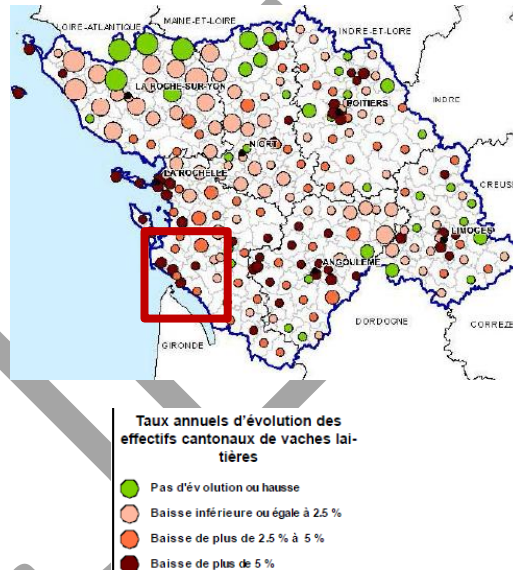
L'ancienne région Poitou-Charentes n'est pas un grand territoire de production de bovin viande.

En revanche, la production laitière est plutôt développée, avec notamment la présence d'AOC comme le beurre AOC Charentes-Poitou.

Cheptel bovin viande en Poitou-Charentes (2010)



Effectifs de vache laitière et évolution sur la période 2000-2010



A l'échelle de la CARA

L'élevage est globalement plutôt faiblement présent sur la CARA. Il est globalement extensif, développé sur les surfaces de pâture des marais qui n'offrent que de faibles potentialités agronomiques.

L'activité bovin viande est globalement restreinte au naissage (vente de jeunes bovins à engraisser).

L'activité laitière est pour sa part anecdotique.

Ovin

L'élevage ovin reste confidentiel en termes d'effectifs, toutefois les producteurs se sont organisés pour certains en association afin de valoriser la viande d'agneau en filière courte : l'agneau de l'estuaire qui associe des producteurs de Gironde et de Charente-Maritime (dont 2 sur la CARA).

La production se concentre en Gironde, elle est plus confidentielle en Charente-Maritime.

2.7.6.4.3 Organisation de l'aval

Viande

Le territoire se situant en zone périphérique du bassin de production régional, les animaux sont généralement destinés à la vente en vif pour engraissement, et destinés à l'export (Italie notamment).

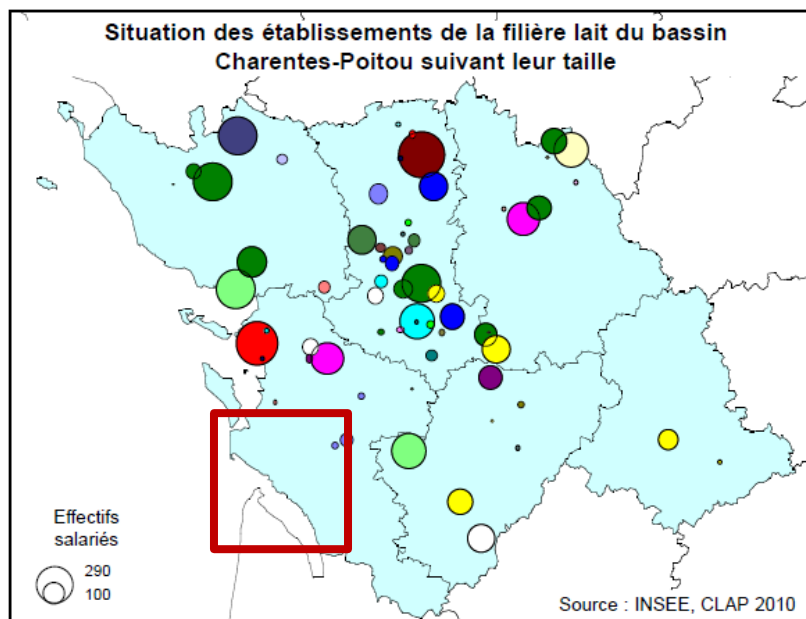
Les abattoirs et les ateliers de découpe sont géographiquement éloignés :

- Abattoir de Surgères : 90 km de Royan, environ 1h30 de trajet
- Abattoir de Montguyon : 95 km de Royan, environ 1h30 de trajet
- Abattoir de Chevanceaux (volaille) : 85 km de Royan, environ 1h30 de trajet
- Abattoir de Coulon : 100 km de Royan, environ 1h40 de trajet
- Abattoir de vitré : 350 km
- Abattoir d'Aurillac : 400 km

Lait

Comme pour la partie viande, les outils de transformation laitière sont éloignés du territoire de la CARA.

- Société interprofessionnelle à Surgères
- Terra Lacta à Surgères



Situation des établissements de la filière lait du bassin Charentes-Poitou suivant leur taille.
Source : INSEE, CLAP 2010

2.7.6.4.4 Dynamique structurelle et conjoncturelle

Les filières d'élevage sont en très forte difficulté à l'échelle nationale, et le territoire de la CARA ne déroge pas à ce constat, avec un moral au plus bas pour les exploitants qui témoignent produire à perte.

Les exploitations locales, de petite taille, et situées en zone périphérique de la zone de collecte (lait ou viande), sont clairement menacées au vu de la dynamique actuelle de concentration des structures.

Dynamique nationale en viande

Parmi les tendances de fond :

- Une stagnation de la production depuis 2000, du fait :
 - o des normes environnementales/bien-être animal
 - o de la concurrence intra union européenne,
 - o de la flambée du prix des aliments depuis 2007 (60% du coût de revient)
- Des élevages en moyenne plus petits que leurs voisins européens, et une distorsion de la concurrence avec le développement de la production en Allemagne/Danemark/Pays-Bas
- L'embargo russe de 2014 qui a impacté 22% des exportations européennes, et 1,5 à 2% de la production.

Dynamique nationale de la filière lait

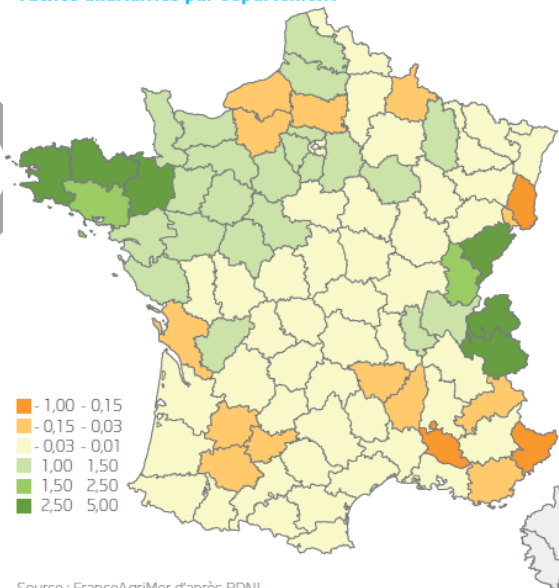
Concernant la filière lait, la fin des quotas, le lissage des aides européennes, et le coût élevé des aliments et des intrants, face à un prix du lait quasi-stagnant depuis 20 ans, entraîne des difficultés pour la filière française, malgré un contexte porteur au niveau mondial (Asie, Pays émergents).

Pour conséquence, le cheptel laitier est en baisse continue (pour une production de lait constante en volume, obtenue par une sélection génétique poussée)

Avec la fin des quotas laitiers, une spécialisation des troupeaux vers l'élevage laitier se précise.

La dynamique des troupeaux laitiers français à l'approche de la fin des quotas.

Évolution entre 2009 et 2012 du rapport vaches laitières/vaches allaitantes par département



2.7.6.4.5 Trajectoires possibles pour la filière

Bovin viande

La question du maintien de l'élevage sur le territoire est clairement posée.

Plusieurs paramètres mettent l'activité en difficulté :

- Une conjoncture très difficile à l'échelle nationale, avec des prix très bas
- Une production locale destinée à l'exportation mais un arrêt des échanges avec l'Italie puis la Turquie
- Les démarches de valorisation locale mises à mal par le manque d'outils de proximité (abattage et découpe)
- L'installation en difficulté à cause des problématiques liées à la faible constructibilité dans certains documents d'urbanisme locaux.
- La pénibilité du travail (pas de jours de repos) qui en fait une activité moins recherchée par les plus jeunes

L'élevage reste l'activité la plus intéressante pour le maintien de la biodiversité. L'abandon de cette activité aurait des impacts lourds sur l'entretien du territoire et la valorisation des zones les moins intéressantes en termes agronomiques. On pourrait assister à une fermeture paysagère, une diminution de la biodiversité, et une recrudescence des risques liés aux marais (moustiques...)

Parmi les axes de développement possible pour soutenir l'élevage :

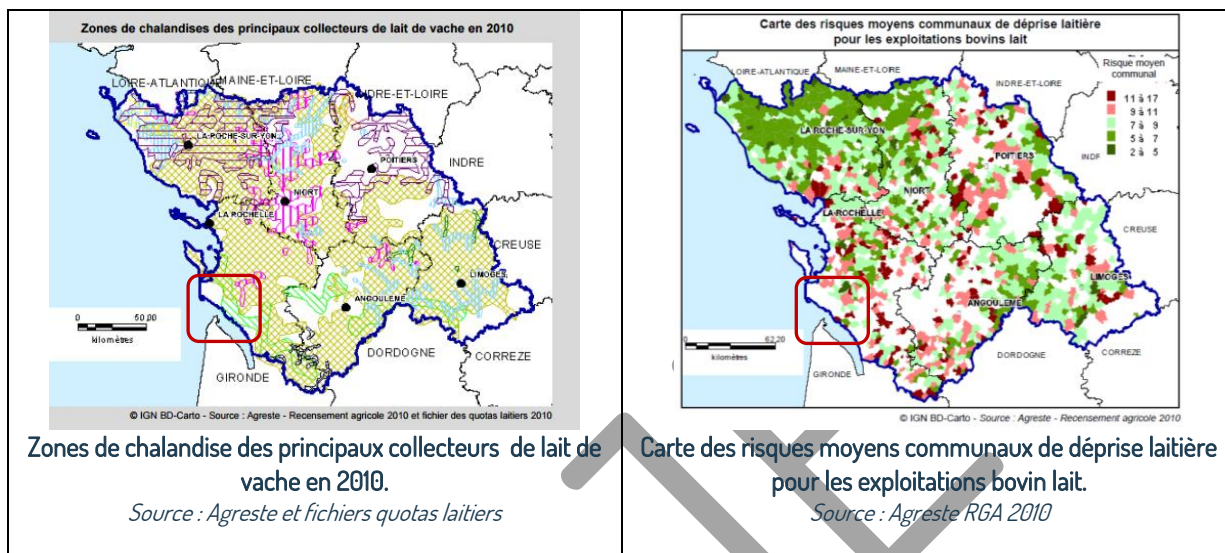
- l'implantation locale d'un outil de découpe, qui induirait toutefois des charges importantes pour les exploitants avant d'obtenir un équilibre économique
- l'adaptation des règles d'urbanisme pour permettre l'implantation de bâtiments adaptés aux besoins hors secteurs littoraux.
- Le GAB17 propose d'imaginer une évolution globale de l'agriculture vers plus de proximité, une fonction nourricière locale, de la qualité, un impact environnemental positif. Il argumente qu'il s'agit d'une demande de la population, qui s'exprime plus particulièrement sur l'élevage. La représentante agriculture bio confirme qu'il est nécessaire de faire le lien entre économie, paysages et élevage : sinon, si l'élevage disparaît, les zones humides retourneront à la friche ou en maïs.

Le service agricole de la CARA relève un manque global d'outils de transformation et plus particulièrement d'outils de découpe, et indique que des réflexions sur le territoire émergent pour améliorer l'offre existante.

Bovin lait

La CARA est située en dehors des bassins de production majoritaires et en conséquence, en marge des circuits de collecte.

Si les zones de collecte sont parfois très vastes couvrant la quasi-totalité du territoire du bassin, les points de dépotage, lieu de collecte du lait, sont quant à eux, de moins en moins nombreux.



Quels que soient les indicateurs économiques recensés, ils montrent tous un décrochage de la filière lait du bassin par rapport au niveau national. Ce résultat est la conséquence d'une production dont la valeur ajoutée est trop faible en regard des autres acteurs nationaux de la filière

Il pourrait donc être judicieux d'envisager une production dédiée à la consommation locale avec de la transformation (à la ferme notamment). Cette activité pourrait être enrichie grâce au recours des AOP sur les produits laitiers et la mise en place de systèmes en agriculture biologique.

Ovins

L'élevage ovin viande est une production qui reste peu rémunératrice.

Les coûts de transport sont particulièrement importants pour la valorisation en vente directe.

On observe néanmoins des opportunités réelles de valorisation :

- Une demande en circuits courts
- Une marque collective déjà existante : les Moutonniers de l'Estuaire
- Des mesures encourageantes avec l'entretien des espaces du conservatoire du littoral (l'élevage ovin étant considéré comme le meilleur entretien possible pour ces espaces)

Comme pour les autres activités d'élevage, un appui de la collectivité semble opportun afin de pérenniser cette activité.

2.7.6.5 Les filières fruits et légumes

2.7.6.5.1 Chiffres clefs

Nombre d'exploitations	Environ 28 exploitations (5% des exploitations du territoire) en maraîchage/horticulture Remarque: Production de légumes plein champs quasiment absente (1 producteur de pommes de terre)
Surfaces concernées sur le SCoT	15 à 20 hectares
Volumes produits	Environ 50 tonnes de fruits et légumes
Valeurs des productions	Environ 500 000 €
Emplois	Environ 50 emplois directs et 120 emplois induits



Crédit photo : CARA

2.7.6.5.2 La production

Les espaces de maraichages et de vergers sont disséminés sur le territoire, il s'agit souvent de petites surfaces.

On observe quelques secteurs plus développés : Mornac-sur-Seudre, Saint-Sulpice-de-Royan, Semussac, Meschers-sur-Gironde...

Ce sont 34 maraîchers qui ont été repérés lors d'un recensement effectué par la CARA en 2015-2016, afin de tester les opportunités de valorisation locale.

Les exploitations sont pour la plupart engagées dans des filières de proximité, notamment, sur des marchés au sein de l'agglomération bordelaise.

Certains ont par ailleurs développé des réseaux de valorisation sur le territoire de la CARA : approvisionnement de marchés d'été, ou encore de magasins de producteurs.

Quelques productions spécifiques sont à mentionner :

- Un producteur de melon (marque Soldive), à Semussac, qui emploie une quantité non négligeable de saisonniers.

Un producteur de kiwis



Crédit photo : CARA

2.7.6.5.3 Les perspectives

La production en fruits et légumes bénéficie d'une marge de progression conséquente en termes de valorisation locale.

Les collectivités, qui souhaitent développer l'approvisionnement local (pour les particuliers ou les collectivités), constatent que les producteurs en place ont déjà des circuits économiques en place, et qu'il est nécessaire de développer de nouvelles exploitations afin de fournir le marché local.

2.7.7 Valorisation locale de la production et diversification des exploitations

En bref

- Circuits courts :
 - Une dynamique déjà soutenue par la CARA à travers la marque « Couleurs et Saveurs »
 - Une demande forte face à une offre insuffisante, notamment en produits carnés, limités par l'absence d'outils locaux de transformation
- Signes officiels de qualité : les appellations viticoles, une forte identité pour le territoire
- Agriculture biologique : encore peu développée sur le territoire, des opportunités à saisir
- Valorisation non alimentaire : encore peu développée sur le territoire, des opportunités à saisir



Crédit photo : CARA

2.7.7.1 La vente directe et la valorisation locale des productions agricoles

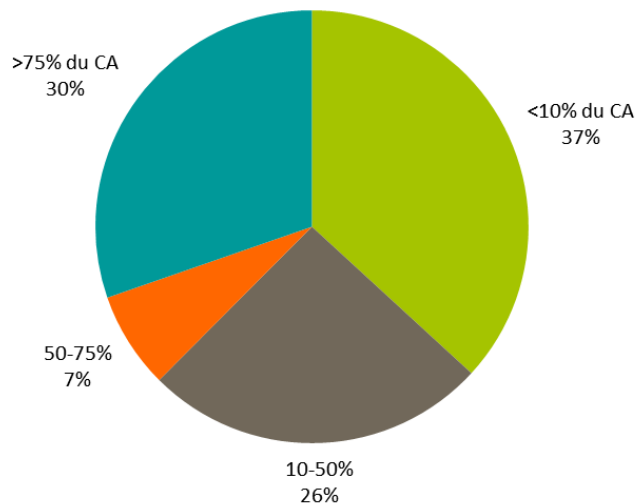
2.7.7.1.1 Quelques chiffres

Environ 120 exploitations pratiquent les circuits courts de manière régulière sur la CARA soit 21% des 567 exploitations (RGA 2010).

Ce chiffre n'est que de 13% à l'échelle départementale.

Plusieurs stratégies sont observables :

- Les exploitations qui pratiquent la vente directe à plus de 75% du chiffre d'affaires (=débouché majoritaire)
- Les exploitations qui pratiquent la vente directe à hauteur de 10 à 50% du chiffre d'affaire (=ventes régulières)
- Les exploitations qui pratiquent la vente directe pour moins de 10% du chiffre d'affaires (=ventes occasionnelles)



Part du chiffre d'affaire réalisé en circuits courts pour les exploitations concernées sur la CARA.

Source : RGA

Les acteurs présents confirment le poids de la vente directe en vin, mais pas uniquement. Les zones de maraîchage se situent plutôt autour de Royan et la presqu'île d'Arvert, et au sud à proximité des marais. Cette activité est souvent un complément de revenu sur une période courte (saison touristique estivale, week-ends prolongés, week-ends...).

2.7.7.1.2 Les initiatives à l'œuvre sur la CARA

Magasins de producteurs :

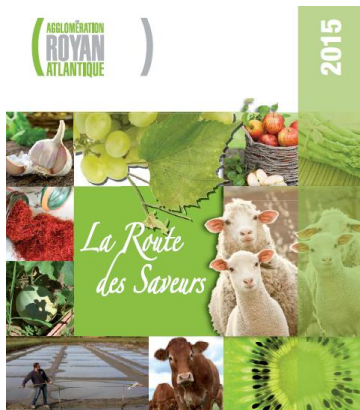
- L'Escale Fermière, à Royan, ouverte en 2015, fait appel à 23 producteurs issus de la CARA et des territoires voisins
- Groupement d'Intérêt Economique (GIE) des Paysans Mouliniers des Estuaires Charentais, production d'huile
- Maison Robert à Cozes

Bienvenue à la ferme est une marque commerciale française des Chambres d'agriculture. Il s'agit du principal réseau de producteurs fermiers et d'accueil touristique dans les fermes françaises. Quelques exploitations sont recensées sur la CARA :

- Comptoir atlantique 17 : cabane ostréicole
- Aire naturelle l'Ilot : produits fermiers et camping
- SCEA Odelys : ferme maraîchère
- SCEA La Motte De Pons : élevage

Association de promotion des produits :

- L'association Terr'océannes porte avec le soutien de la CARA la marque collective « Couleurs & Saveurs », ainsi que la brochure « La route des Saveurs ».
 - o Elle regroupe en 2015 28 producteurs dont 16 viticulteurs, 2 producteurs d'ovins, 3 producteurs de fruits et légumes, 2 producteurs bovin, 5 transformateurs.
 - o Les productions : kiwis, légumes, vin rouge, blanc, rosé, pineau, cognac, pétillant, jus de raisin, sel, bœuf, veau, agneau, œufs, farine de blé, conserves terre et mer.



Producteurs locaux en vente directe / marchés / foires

- Les viticulteurs
Wine growers
- Les moutonniers
Sheep farmers
- Les producteurs de fruits et légumes
Fruit and vegetable producers
- Les éleveurs de bovins
Cattle breeders
- Les autres produits
Other products



Carte du territoire

Carte de la route des saveurs.

Source : CARA 2015

Les actions de la CARA à destination du public scolaire

- L'école va à la ferme (visite de fermes pédagogiques)
- De la terre à l'assiette (animations en classes)

Les actions de la CARA à destination des acteurs de la restauration scolaire

- « Terroirs au menu » est un projet de coopération interterritoriale initié en 2011 par quatre territoires : CARA, CA Rochefort Océan, Pays Marennes-Oléron et Pays de Saintonge Romane. Achievé en 2015, il visait à réunir des conditions favorables à l'introduction des produits locaux en restauration collective.
- Tests consommation organisés en 2014 et 2015 dans un restaurant scolaire pour mettre en évidence la corrélation entre la qualité des produits locaux et la réduction du gaspillage.

- Dans la continuité de ces actions, projet de création d'un groupement local de commandes de denrées alimentaires.

2.7.7.1.3 La dynamique des circuits courts

Une volonté de la CARA

La promotion et la valorisation des produits et savoir-faire locaux est un axe de travail de la CARA développé depuis plusieurs années.

En 2014, l'Agglomération Royan Atlantique a lancé une étude sur la place des produits agricoles locaux vendus en circuits courts sur le territoire.

L'objectif est de disposer d'éléments quantitatifs et qualitatifs pour mieux cerner ce pan économique du territoire. Il s'agit de mieux connaître l'offre locale de produits alimentaires issus des entreprises agricoles, qu'ils soient transformés ou non, les différents circuits de distribution utilisés par les producteurs en vue d'accompagner le développement de ces modes de commercialisation.

Ceci afin de satisfaire la demande des consommateurs très demandeurs de produits frais, de qualité et de proximité tout en offrant aux producteurs des opportunités de valoriser et promouvoir leurs métiers et leurs produits.

Ce travail de proximité avec les acteurs économiques des filières agricoles est aussi l'occasion de mieux connaître les atouts et contraintes de ces professions, les enjeux de ces filières de production qui contribuent à l'identité rurale et maritime de notre territoire et à son attractivité touristique.

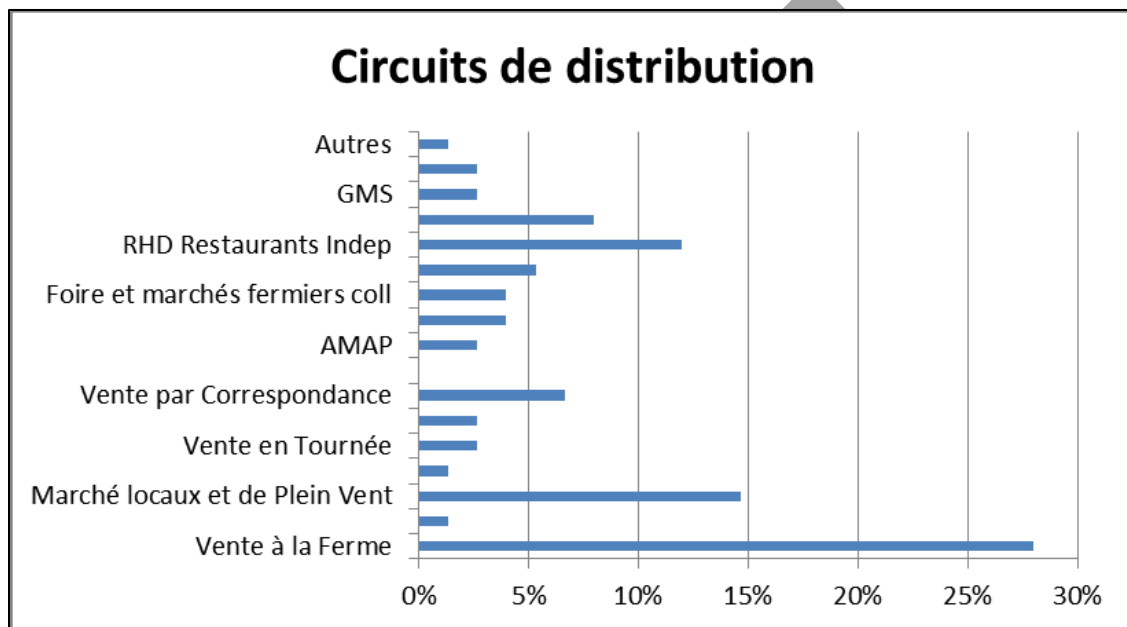
Ce travail d'étude a commencé en 2014 par le recensement des entreprises agricoles qui commercialisent tout ou partie de leurs productions directement auprès des consommateurs.

Ce recensement a été mené par le service développement agricole et ruralité de la CARA, en partenariat avec les élus des 34 communes du territoire. Près de 270 exploitations ont été identifiées : 130 en production agricoles et 140 en productions ostréicoles et aquacoles.

Les premiers résultats des enquêtes réalisées (85% d'avancement de l'étude) permettent de définir quelques caractéristiques des exploitations pratiquant les circuits courts sur le territoire de l'agglomération.

- Au départ de leur activité :
 - 80 % des exploitations enquêtées ont été des reprises d'exploitations existantes, dont 70% ont été des reprises dans le cadre familial
 - 20% ont fait l'objet d'une création
- Le (la) conjoint(e) de l'exploitant(e) :
 - 32% travaillent hors de l'exploitation agricole,
 - 50% travaillent sur l'exploitation agricole (dont 25% en tant que salarié(e)s sur l'exploitation, 21% sous le statut de conjoint(e)s collaborateur, et 4% en tant qu'associé(e)s)
- Les productions sur les exploitations pratiquant les circuits courts :
 - Les productions écoulées en circuits courts concernent majoritairement le domaine viticole (30%) et le domaine fruitier ou maraîcher (26%).
 - La production de viande bovine ou ovine vient ensuite pour 13% d'entre elles.
 - Parmi les autres productions représentées de façon moins importante, sont la volaille, l'horticulture, le miel et les produits apicoles, les productions fruitières, les produits laitiers et boulangers, les plantes aromatiques...

- Les circuits commerciaux des exploitations pratiquant les circuits courts :
 - NB : La majorité des exploitations commercialise en circuits longs (négoce, coopératives) ET en circuits courts.
 - 52% ont mis en place la commercialisation en circuits courts au départ de leur activité.
 - Les circuits de distribution les plus représentés sont :
 - le point de vente à la ferme
 - les marchés locaux et de plein vent
 - de façon moins courante (essentiellement pour les produits issus de la vigne) : les restaurateurs indépendants, les épiceries & détaillants, et la vente par correspondance



La distribution des productions alimentaires écoulées en circuits courts

- Localisation des ventes :
 - 81% des exploitants commercialisent sur le territoire de la CARA,
 - 9% à l'échelle du département
 - 9% sur toute la France (essentiellement vente par correspondance de produits issus de la viticulture).
- Outils spécifiques de commercialisation :
 - 70% des exploitations enquêtées ont un point de vente à la ferme,
 - 72% disposent d'un espace de stockage et conditionnement,
 - 43% disposent d'un outil de transformation (attention cela concerne majoritairement la vigne avec présence d'un chai).

Globalement, le territoire souffre cependant d'un manque d'offre en produits fermiers sur la CARA, et de marchés fermiers d'été.

Les maraîchers déjà en place ont en effet souvent leur propre démarche commerciale installée et ne cherchent pas de débouchés supplémentaires. Ils ne sont pas intéressés par la demande de la collectivité de faire plus de vente locale.

En conséquence, pour proposer plus d'offre en produits fermiers sur le territoire, la collectivité doit se tourner vers de nouveaux producteurs : soit permettre de nouvelles installations, soit faire appel à des producteurs externes à la CARA.

La CARA vise par ailleurs à développer l'approvisionnement des cantines (scolaires, maisons de retraite...) en produits locaux. Les axes de travail sont l'augmentation de l'offre et la réflexion pour la mise en place d'appels d'offre en commun pour simplifier les échanges de part et d'autre (projet de groupement local de commandes, comme indiqué plus haut).

Qu'il s'agisse d'approvisionner la restauration collective ou un magasin de producteurs, il est important de proposer une gamme régulière et de qualité afin de retenir le consommateur.

Obstacles au développement de circuits courts :

- **Economique** : La mise en place de vente directe représente des investissements pour les agriculteurs, quelles que soient les productions. Par exemple, pour faire des oignons qui permettent une bonne valeur ajoutée, l'équipement en machines spécialisées est important, la filière doit être construite.
- **Foncier** : Des liens peuvent être trouvés entre les céréaliers qui ont de la surface et les maraichers qui ont du mal à trouver du foncier.
- **Outil de transformation** : aucun outil de transformation n'est présent sur le territoire ou à proximité. Les trajets pour emmener les animaux aux abattoirs font exploser les coûts de production. Une réflexion est engagée depuis longtemps pour la mise en place d'un outil sur le site de Grézac, en partenariat avec d'autres collectivités, et la volonté politique pourrait éventuellement renforcer ce projet.

2.7.7.2 Des signes officiels de qualité diversifiés dont certains de renommée mondiale

La CARA présente une grande diversité de signes officiels de qualité, que ce soit sur l'alcool, les produits laitiers.

Il est **totale**ment couvert par les aires suivantes :

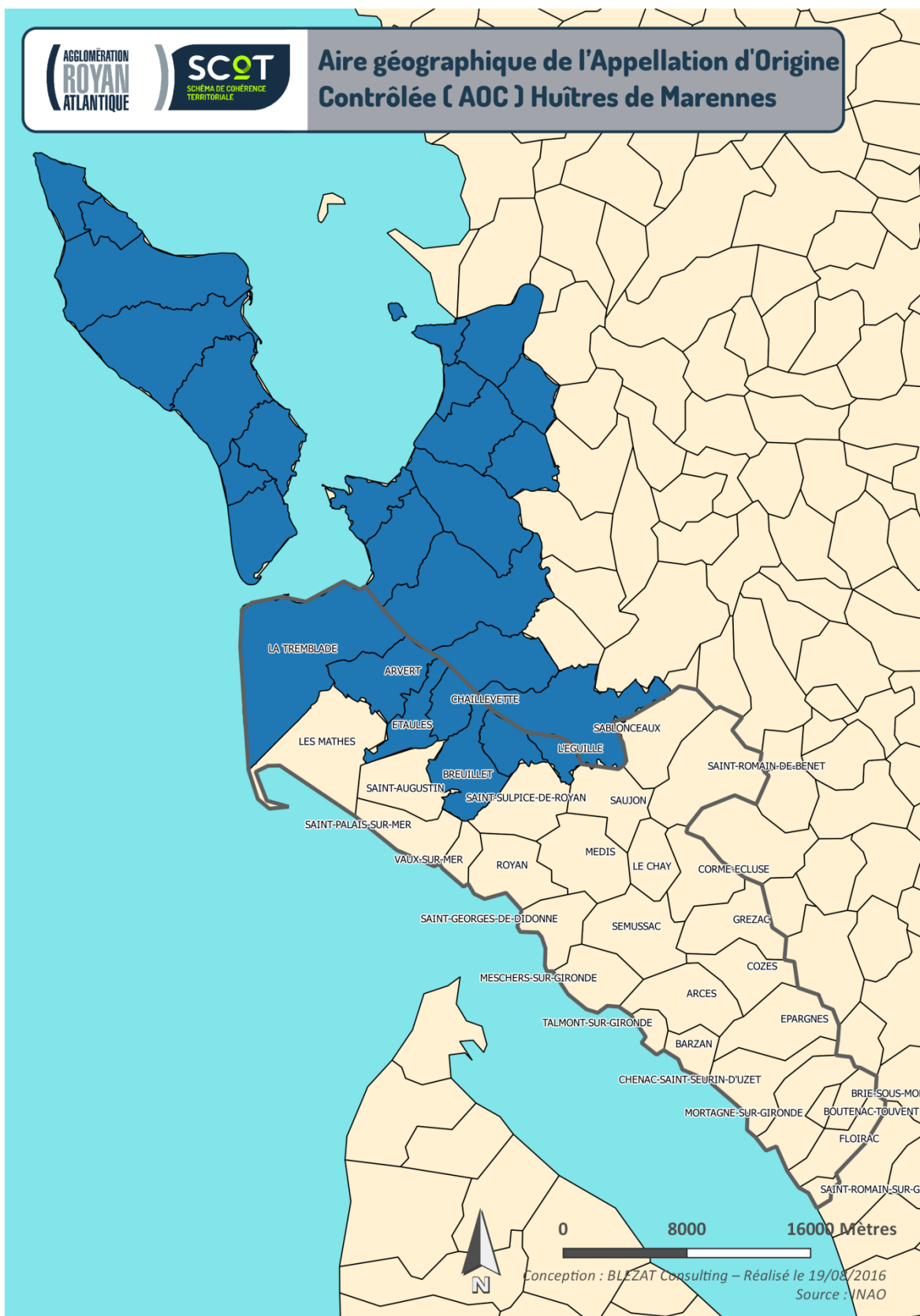
- AOC Cognac
- AOC Pineau des Charentes
- AOC Beurre des Charentes
- AOC Beurre de Charentes-Poitou
- IGP Agneau de Poitou-Charentes
- IGP Jambon de Bayonne

En réalité, même si les aires d'appellation sur le territoire sont nombreuses, concrètement c'est essentiellement sur la production viticole que se concentre la production effective de produits sous signe de qualité. Le territoire est par ailleurs partiellement couvert par l'appellation des Huîtres de Marennes.



Crédit photo : CARA

PROJET



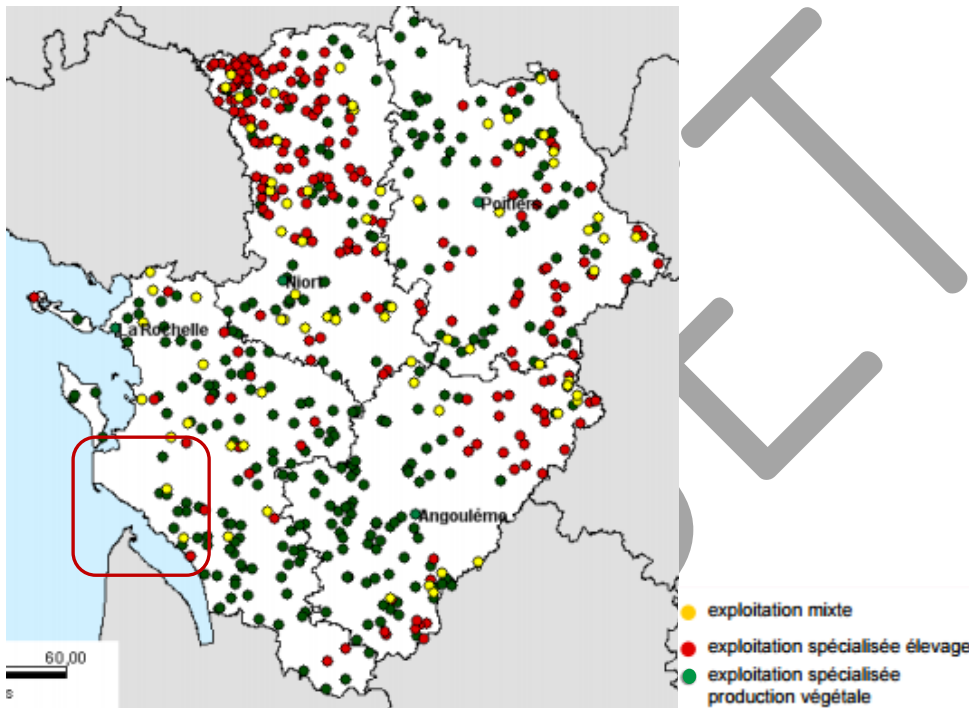
Localisation de l'AOC Huitres de Marennes

2.7.7.3 L'agriculture biologique

Le GAB 17 compte 240 exploitations engagées en agriculture biologique en Charente-Maritime, dont 12 sur la CARA.

La plupart de ces exploitations commercialisent en circuit court.

Les productions concernées sont la vigne, l'élevage, le maraichage et le pain.



Localisation des exploitations bio.

Source : Agreste RGA 2010

En termes de transformation, on commence à voir l'émergence de filières biologiques pour les céréales, avec la coopérative céréalière bio à St Jean d'Angéles.

L'agriculture biologique est une demande de plus en plus importante de la part des consommateurs. Mais les coûts de production sont plus élevés. Encourager ce mode de production doit s'accompagner d'infrastructures permettant de valoriser effectivement la production.

Les mesures de soutien à l'agriculture biologique dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) sont intégrées au deuxième pilier. Elles peuvent être réparties en deux volets :

- Soutien aux surfaces en conversion à l'agriculture biologique : CAB
- Soutien aux surfaces certifiées en agriculture biologique (maintien des parcelles) : MAB

2.7.7.4 Valorisation non alimentaire des productions

2.7.7.4.1 La production d'énergie

La production d'énergie renouvelable dans les exploitations pourra concerner la méthanisation, la cogénération, le photovoltaïque, le développement des « cultures » de bois-énergie ou de biomasse (avec des taillis de courtes rotations ou du miscanthus, un combustible biomasse prometteur).

La valorisation des cultures pour la bioénergie ou pour les biomatériaux reste encore marginale sur le territoire de la CARA.

En lien avec la volonté d'améliorer la valeur ajoutée des exploitations, la demande sociétale en énergies renouvelables, et le projet de limiter les émissions des gaz à effets de serre, des initiatives ont été lancées pour la mise en place d'unités de méthanisation.

Si cette idée recueille le soutien des élus, l'acceptabilité du grand public reste un facteur limitant pour l'implantation de ces unités.

2.7.7.4.2 La prestation de services

Certaines exploitations développent des services en prestation d'entreprise en travaux agricoles (ETA). Les plus grosses exploitations, qui possèdent du matériel agricole diversifié, effectuent à façon des travaux pour le compte d'autres exploitations

Ces exploitations, souvent de petite taille (par exemple polyculture vigne céréales), font appel aux ETA soit pour la réalisation de travaux spécifiques (moissons...) ce qui leur évite d'investir dans du matériel, soit délèguent la totalité de la gestion à l'ETA (par exemple retraité qui ne souhaite pas se défaire de son patrimoine).

Secteurs de couverture : En moyenne les ETA parcourent 10 à 15 km, mais certaines parcourent jusqu'à 80/100/150 km pour certains domaines (jusqu'en Gironde)

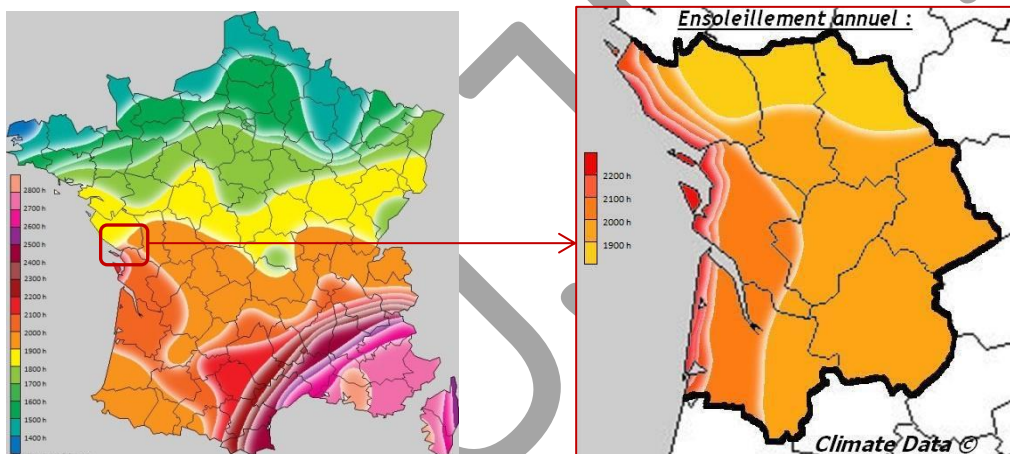
2.7.8 La potentialité des espaces agricoles

En bref

- Un climat doux et très ensoleillé qui profite aux productions végétales, mais une **augmentation des aléas climatiques** intenses (fortes pluies et épisodes de sécheresse)
- Des **sols avec de bonnes potentialités** (terres de champagne pour la vigne, sols « noirs » pour les cultures)
- Des **aménagements anthropiques** qui améliorent les potentialités naturelles (entretien des marais, irrigation...)

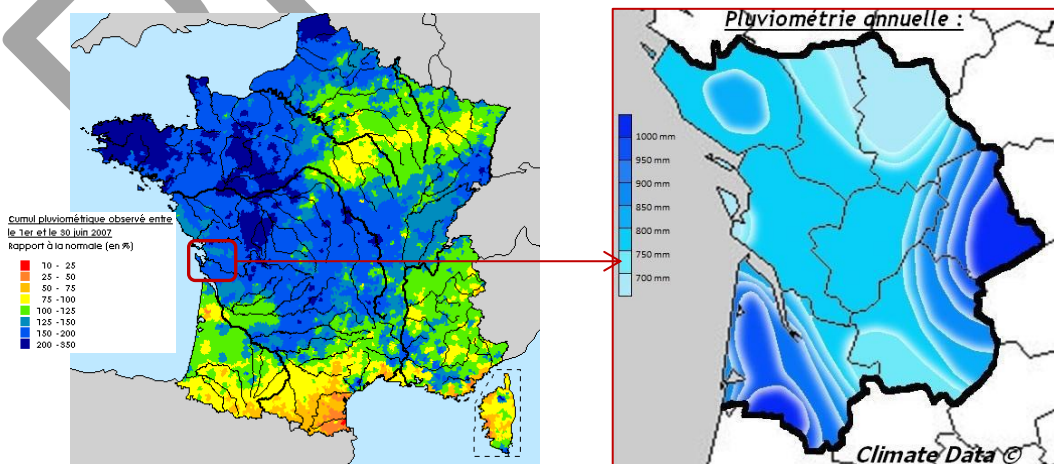
2.7.8.1 Un climat océanique doux et particulièrement ensoleillé

Le territoire de la CARA, situé en façade océanique, connaît un climat relativement sec. Il est réputé bénéficier de l'un des plus forts ensoleillements de France (en dehors de la région PACA).



Ensoleillement annuel (cumul d'heures).

Source : forums.infoclimat.fr ; Climate Data via ouest-orages.org



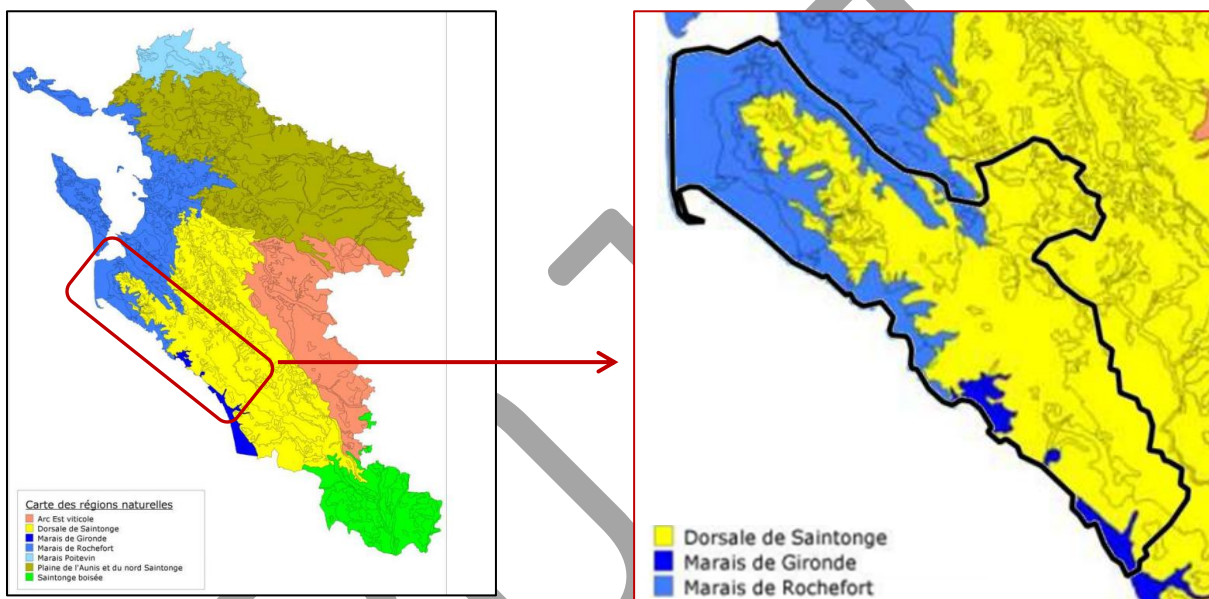
Pluviométrie annuelle (cumul des précipitations en millimètres).

Source : www.eaufrance.fr ; Climate Data via ouest-orages.org

La proximité de l’océan Atlantique entraîne une aération régulière encline à diminuer la pression des maladies sur les cultures, et une douceur qui limite les risques de gelée.
Les Charentes sont notamment connues pour leur climat favorable à la culture du melon dont une plantation est présente sur la CARA.

2.7.8.2 Deux grands types de sols aux potentiels distincts

La Chambre d’Agriculture de Charente-Maritime a réalisé en 2013 une typologie des sols du département à partir d’études cartographiques existantes.
Les éléments produits permettent de décrire deux principaux ensembles présents sur la CARA : les marais (Gironde et Rochefort) et la dorsale de Saintonge.



En Charente-Maritime

Zoom sur la CARA

Régions naturelles en Charente-Maritime

Réalisation : Chambre d’Agriculture de Charente-Maritime

Les sols de marais sont constitués à plus de 50% d’argile granulométrique, et contiennent souvent du sodium. Il n’y pas de différenciation granulométrique verticale dans le profil. Les sables représentent une catégorie de sol assez peu représentative, principalement en zone boisée. Ce sont des sols plutôt peu évolués (arenosols), à horizon organique assez important.

Ce sont généralement sur ces terres que l’on retrouve les prairies, on peut donc estimer qu’elles présentent un potentiel cultural plutôt limité.

La dorsale de Saintonge apparaît comme un long plateau à amples ondulations de bocage viticole. Les sols sont très majoritairement des doucins, et, dans une moindre mesure, de sols de champagne :

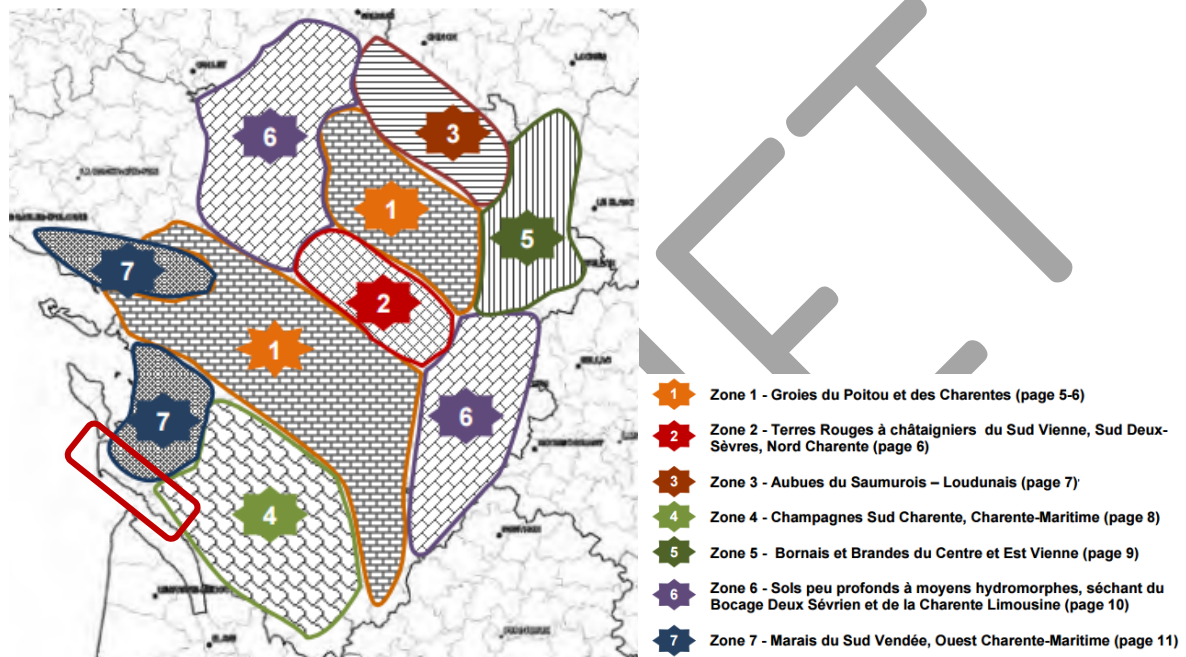
Les **doucins** forment une catégorie de sol assez diversifiée. Ils sont plutôt caractérisés par des éléments plus grossiers.

Sur le territoire, on parle de « sols noirs », avec une forte proportion de limons, qui sont appréciés en grandes cultures. Les acteurs de terrains ont témoigné de la présence sur le territoire de la CARA de certaines terres du secteur qui comptent parmi les meilleures du département (Semussac...), avec des rendements en blé qui grimpent jusqu’à 140 q/ha.

Les sols de Champagne sont également des sols calcaires plutôt superficiels, à tendance argileuse et sableuse.

Ces sols sont appelés ainsi car ils ont une structure assez similaire aux sols de la région de Champagne. Ils sont appréciés en viticulture.

En complément de la description pédologique des sols, Arvalis a publié un guide de préconisations en 2014 pour le Poitou-Charentes dans lequel il distingue à l'échelle de la CARA deux types de sols et de pratiques culturales associées pour le blé tendre.



Secteurs repérés par Arvalis pour la culture du blé tendre.

Source Arvalis, guide de préconisations en 2014 pour le Poitou-Charentes

- En zone de marais (7), le guide décrit des zones de céréales, à pression parasitaire modérée, un risque de rouille, une pression piétin-verse faible, un risque de verse assez élevé à élevé, un risque de mosaïque, des semis assez tardifs et une exigence de qualité.
- En zone de champagnes (4), le guide décrit des zones de céréales, à pression parasitaire modérée, une pression piétin-verse faible, un risque de verse modéré, un précédent maïs fréquent, l'absence de mosaïque, et une exigence de qualité.

Note : La mosaïque, la rouille, le piétin verse et la verse sont des maladies des cultures causées par des champignons.

Les conditions de cultures paraissent ainsi globalement favorables, plus sur le centre et le sud du territoire que sur le nord.

2.7.8.3 Des espaces aménagés par l'Homme qui améliorent les potentialités de production

2.7.8.3.1 La maîtrise des marais

Les terres de la CARA ont connu des aménagements anciens qui ont permis de canaliser et drainer les marais et de favoriser leur exploitation, en élevage principalement, et pour certains en grandes cultures.

La maîtrise du niveau de l'eau est à la charge des Associations Syndicales des Marais (AS), qui implique la gestion de l'ouverture et de la fermeture des barrières, et l'entretien des canaux.

La maîtrise du niveau de l'eau permet d'évacuer l'eau en excès en hiver, et de la retenir en été. Les canaux remplis peuvent ainsi servir de barrière naturelle pour les troupeaux, de réserve en abreuvement, et le cas échéant de réserve pour l'irrigation.

La gestion des marais est soumise à de nombreux enjeux : protection de la biodiversité, gestion sanitaire, et rôle tampon auprès des divers usagers.

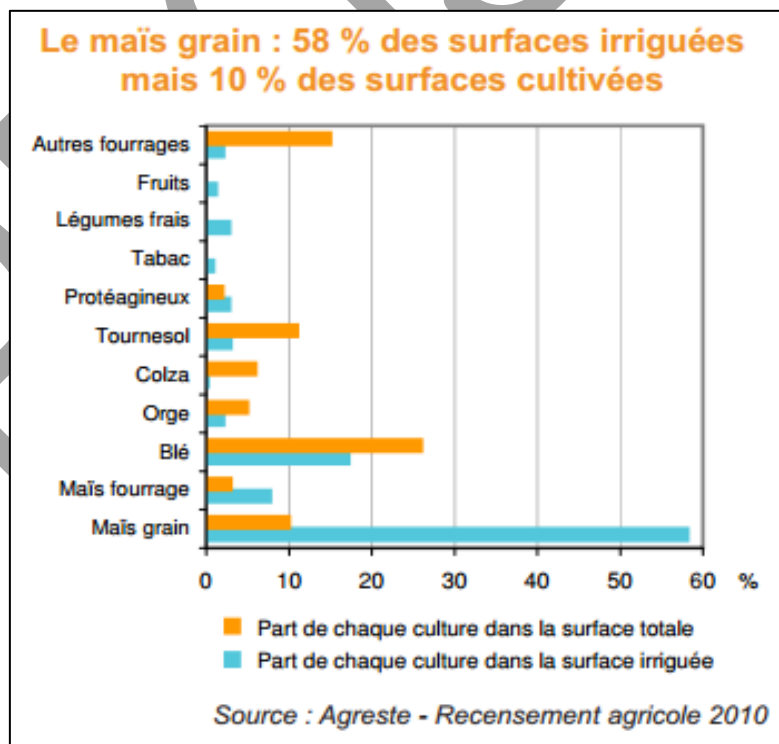
2.7.8.3.2 L'irrigation

L'irrigation a été développée dans les années 1970, grâce à une politique de soutien européenne, dans une volonté d'augmentation des rendements et de la production globale.

Elle concerne essentiellement le maïs et le blé dans une moindre mesure.

Elle couvrait 12,5% de la SAU de la CARA en 2010. Les surfaces irriguées se situent soit à proximité du bassin de la Seudre, soit au niveau des marais canalisés (marais de Saint Augustin).

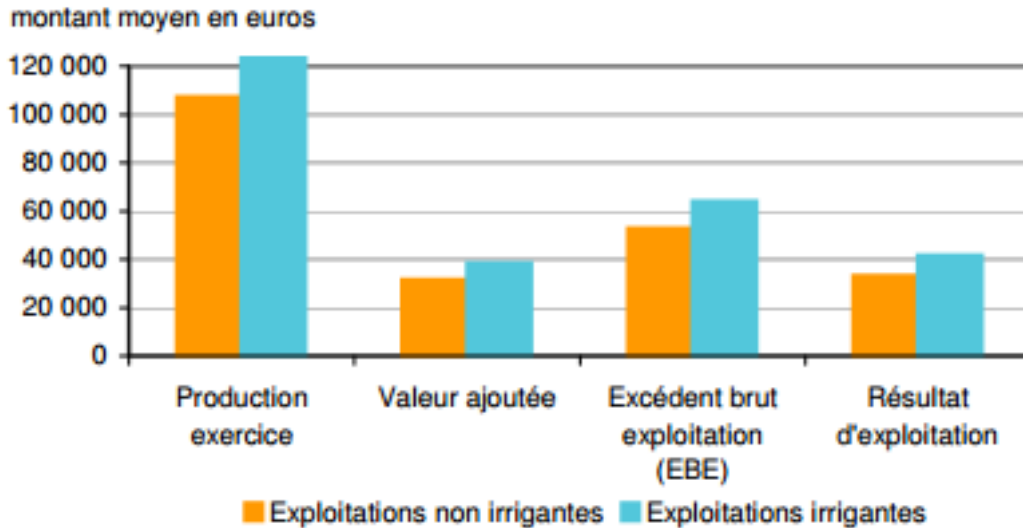
Les surfaces irriguées sur la CARA ont connu un recul de 26% en 10 ans.



Part des surfaces irriguées en Poitou-Charentes en 2010.

Source : Agreste RGA 2010

L'irrigation présente un intérêt économique pour l'exploitant en grandes cultures : en moyenne, sur la période 2008-2010, les résultats économiques des exploitations céréalières (OTEX COP) présentes dans le réseau d'information comptable agricole (RICA) sont plus favorables pour les exploitations irrigantes, et l'écart est croissant avec la taille de l'exploitation.



Comparaison des résultats économiques entre exploitations irrigantes et non irrigantes en grandes cultures

Toutefois, il convient de souligner que les surcoûts enregistrés au niveau des charges générales et de personnel du fait de l'irrigation tendent à réduire cet avantage qui demeure cependant significatif. Sur les campagnes 2008-2009-2010, le résultat était théoriquement doublé sur un hectare irrigué par rapport à un hectare en sec.

A noter qu'une valorisation de la production moins favorable (avec une baisse des cours comme depuis 2013) relativise l'avantage attribué aux irrigants.

Avec la récurrence d'épisode de sécheresse, de plus en plus fréquents, l'irrigation a désormais un rôle de plus en plus stratégique, non seulement pour améliorer les rendements et la qualité des productions, mais aussi pour les sécuriser.

L'eau devient un enjeu pour l'ensemble des acteurs du territoire, et la tendance est désormais à la baisse des volumes prélevés.

2.7.9 Un territoire dont l'attractivité génère de fortes pressions sur l'espace agricole

En bref :

- Un marché du foncier agricole de plus en plus tendu :
 - En termes de prix et de surfaces échangées, en particulier pour les terres arables
 - Certaines parcelles viticoles peuvent ponctuellement atteindre des prix très élevés
- Un territoire attractif :
 - 34 communes ; 604 km² ; 80 000 habitants
 - + 20 % de population envisagée par l'INSEE en 2040
- Des conséquences du développement urbain sur l'activité agricole :
 - Un recul de 3,5 % des surfaces agricoles en 15 ans (dont 68% au profit des espaces urbanisés)
 - Une diminution des surfaces agricoles qui renforce la tension foncière existante
 - Une fonctionnalité des espaces compromise (morcellement des parcelles, difficultés de circulation...)
 - L'augmentation des surfaces de contact urbain/agricole entraîne une hausse des conflits d'usages, avec des conséquences sur le moral des exploitants et sur leurs projets de développement
 - La progression des surfaces imperméabilisées accentue les risques d'inondation et la pression d'absorption d'eau par les terres agricoles restantes
 - Mais aussi la proximité d'un important bassin de consommation à saisir

2.7.9.1 Une forte concurrence sur le foncier entre agriculteurs et des prix à la hausse

Dans un contexte d'agrandissement et de concentration des exploitations, la concurrence sur les terres agricoles est marquée, notamment pour les terres arables.

2.7.9.1.1 De faibles surfaces en marché

Les surfaces en marché sont relativement faibles par rapport à la moyenne régionale.

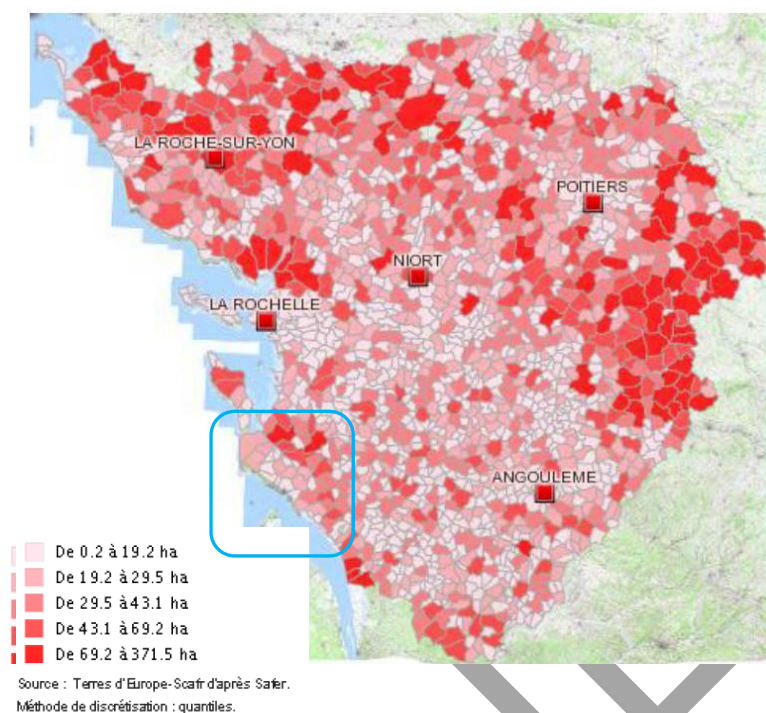
La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) a pu constater une **forte concentration des capitaux** à l'échelle régionale, notamment par de nouvelles formes sociétaires agricoles exemptées de notifications à la SAFER qui se constituent pour gérer du foncier.

Cette dynamique est encouragée par la **baisse du nombre des installations agricoles** et le **manque de transparence du marché**.

Confirmant cette observation locale, les agriculteurs ont témoigné lors des ateliers de mars 2016 que certains exploitants étaient prêts à louer des parcelles situées jusqu'à 40 km de leur siège d'exploitation.

La **concurrence foncière est très marquée sur les terres arables**, sur la partie centrale de la CARA, et moins sur les prairies : d'ailleurs, **certaines terres de mauvaise qualité sont en friche** et près de 300 ha de terres

agricoles ont muté vers des espaces naturels ou forestiers entre 1999 et 2014, signes de déprise agricole sur certains secteurs.



Surface moyenne annuelle du marché (moyenne 2002-2011).

Source : SAFER Poitou-Charentes

2.7.9.1.2 Des prix modérés à l'échelle nationale, mais légèrement supérieurs aux moyennes régionales

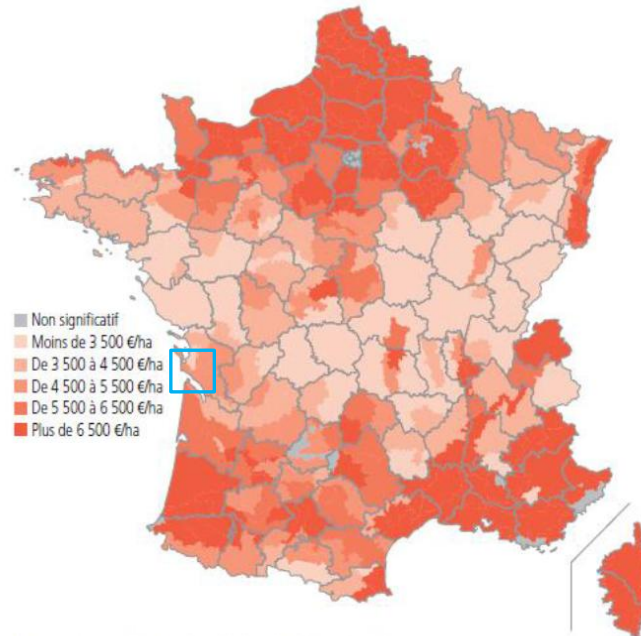
Les prix du foncier agricole en région Poitou-Charentes restent relativement modérés comparés à l'ensemble du pays. Le prix moyen des terres et prés valaient en moyenne 2 900 € l'hectare en Poitou-Charentes sur la période 2009-2011, avec une progression des prix de près de 3% en 2011.

En Charente-Maritime et sur la petite région agricole de la Saintonge viticole, les prix sont plus élevés, à **4650 €/ha** en moyenne. (Source Agreste, valeur vénale des terres agricoles 2014) (cartes page suivante)

« Les agriculteurs estiment que les prix des terres augmentent régulièrement, et que **plusieurs facteurs jouent sur la hausse des prix** :

- La **pression des promoteurs immobiliers** est parfois énorme sur les bandes côtières
- Les prix des terres agricoles sont jugés trop élevés par rapport à leur qualité, mais **la demande étant très élevée**, les agriculteurs se voient obligés de s'aligner sur les prix demandés afin d'obtenir les parcelles.
- Certains témoignages estiment que l'action de préemption du Conservatoire du Littoral sur les espaces de marais contribue à augmenter les prix par rapport au marché. »

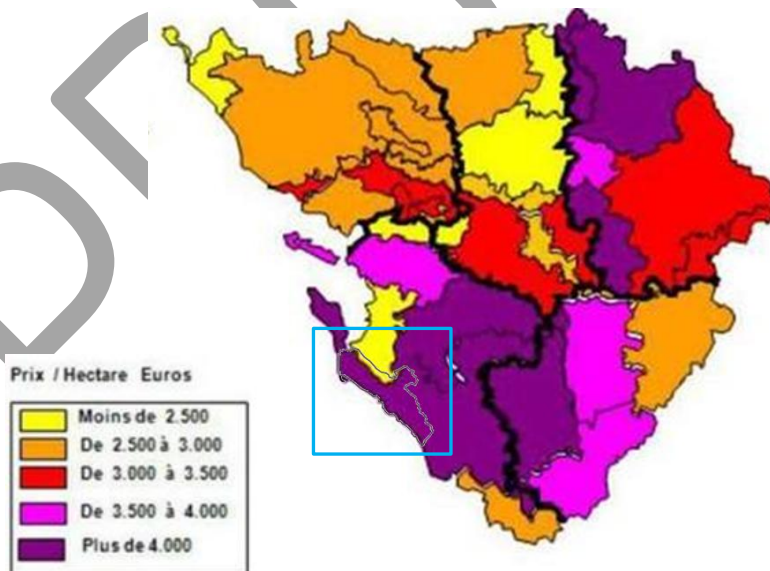
Moyenne nationale 2011-2013 : 5 510 euros/ha
Moyenne nationale 2013 : 5 750 euros/ha



Source : Terres d'Europe-Scafr d'après Safer et SSP.

Prix des terres et prés libres non bâtis par région agricole en 2011-2013 (moyenne triennale).

Source : Terres d'Europe-Scafr d'après SAFER et SSP



Carte des prix des terres et prés en Poitou-Charentes et Vendée.

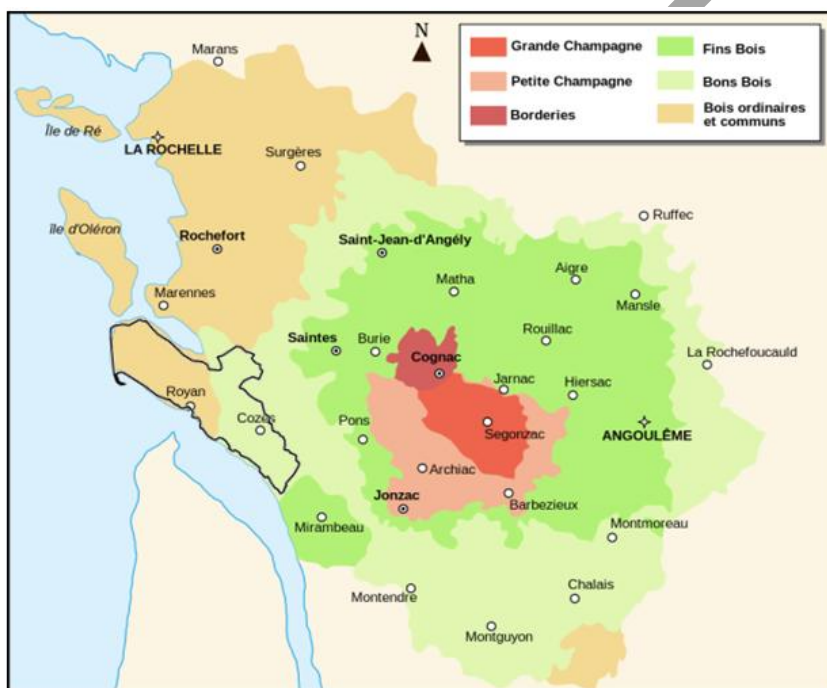
Source: Safer Poitou-Charentes

2.7.9.1.3 Zoom sur les terres viticoles

Les terres viticoles se situent dans une gamme de prix distincte par rapport aux terres « classiques » : en Charente-Maritime, les terres à vigne non plantées sont à 4 200€ mais l'hectare de vigne plantée valait en moyenne 38 000 €/ha en 2014 (bon bois, en 2014, source BNIC/Agreste).

Les terres y bénéficient de l'appellation AOC Cognac ainsi que de l'IGP Vin de Pays Charentais. Le Cognac est une appellation renommée et recherchée.

La carte suivante illustre les divers crus de Cognac et permet de visualiser les zones du cœur de production, plus cotées, que celles situées en périphérie, dont fait partie le territoire de la CARA.



Zonage AOC du Cognac et sous-appellations.

Source : INAO

Sur le territoire de la CARA, on retrouve les appellations « bon bois » et « bois ordinaires et communs ». Le prix moyen en vignoble « bon bois » était de 30 000 €/ha en 2014.

Même si les vignes de la CARA ne produisent pas les crus de meilleure qualité, la dynamique de la filière Cognac, avec une forte demande en export sur le milieu de gamme, permet à ces terres de conserver un réel attrait.

D'après une analyse Agreste publiée en juin 2015, le prix des vignes a connu une progression de 11 % en Charente-Maritime. Depuis 2010, le prix a augmenté de 12 000 € l'hectare en Charente (+ 38 %) et de 14 000 €/ha en Charente-Maritime (+ 61 %). On observe ainsi des références qui montent autour de 40 000 €/ha. Les prix ont presque été multipliés par 3 en 15 ans.

Année	Prix moyen (€ courants /ha)	Prix moyen (€ constants /ha)	Indice (base 100 : dernière année)
2014	41 000	41 000	100
2013	39 100	39 400	96
2012	35 300	35 900	88
2011	31 400	32 500	79
2010	27 800	28 800	70
2009	26 600	28 100	69
2008	25 300	26 700	65
2007	24 100	26 000	63
2006	20 800	23 000	56
2005	18 300	20 700	50
2004	17 400	20 100	49
2003	16 900	19 900	49
2002	15 500	18 500	45
2001	15 000	18 300	45

Prix des terres de vignes à eau de vie Cognac entre 2001 et 2014.

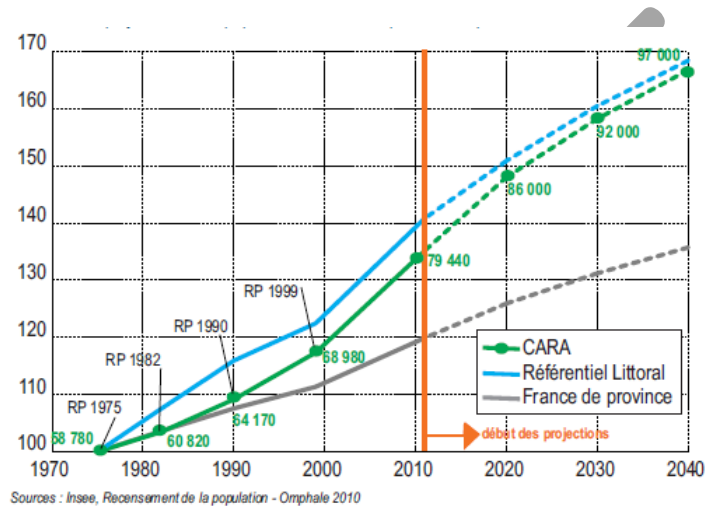
Source : Agreste

2.7.9.2 Un territoire dont l'attractivité globale a des répercussions sur l'activité agricole

2.7.9.2.1 Une dynamique démographique en croissance

La qualité des paysages, ses aménités naturelles font de la CARA un territoire attractif, et notamment pour le tourisme qui contribue à plus de 80 % de l'économie locale de la «côte de beauté».

Ce territoire attractif, connaît une arrivée massive de nouveaux habitants. Selon l'INSEE, à l'horizon 2040, la population de la CARA gagnerait 18 000 habitants, ce qui est source de déséquilibre et implique notamment une pression sur les espaces agricoles.



Évolutions et projections de la population de la CARA.

Source : INSEE

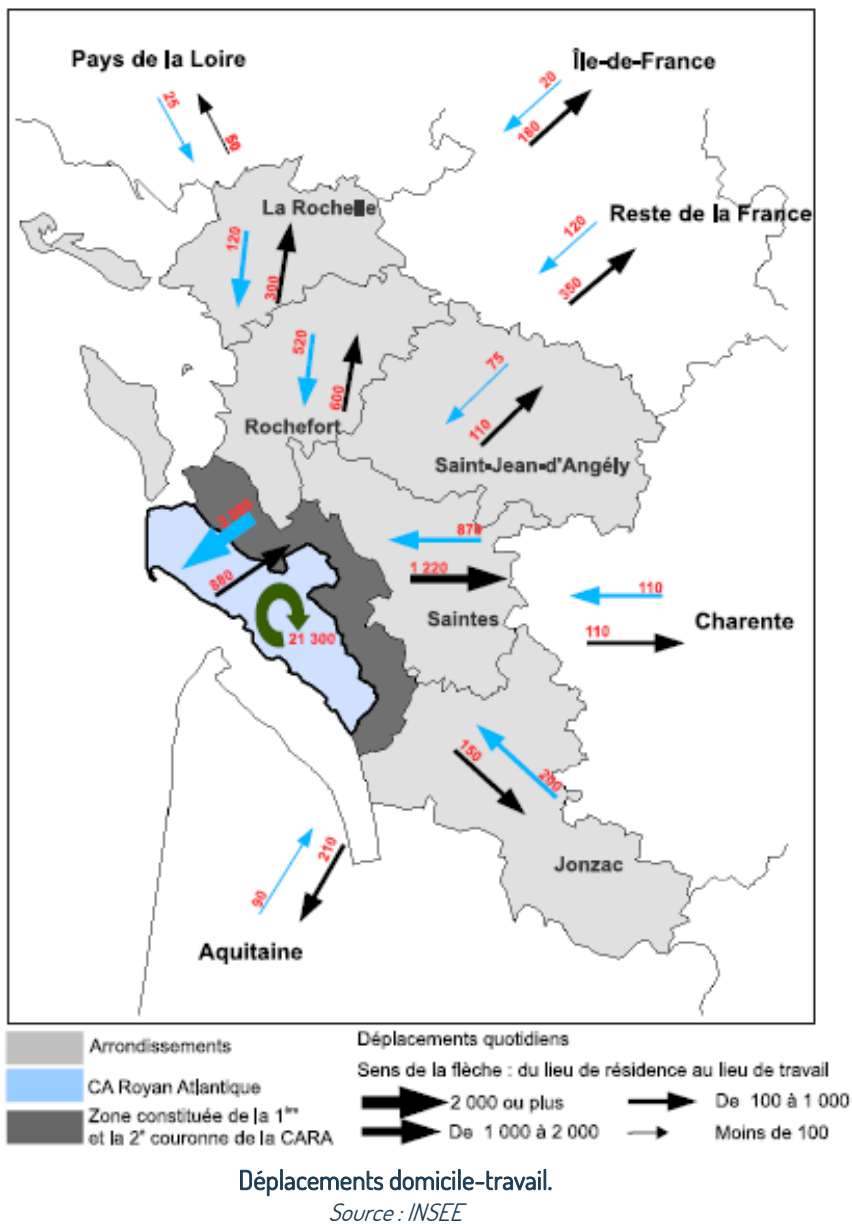
Au sein de la population de la CARA, on retrouve quelques profils dominants : des actifs, des retraités ou des résidents secondaires, et de nombreux touristes.

Les jeunes actifs et les familles sont quant à eux moins nombreux à s'y installer.

L'arrivée de retraités, anciens cadres, au niveau de revenus élevés, ainsi que la forte part de résidences secondaires exercent une pression sur les prix de l'immobilier. Les familles sont relativement moins nombreuses sur le territoire. Dans la CARA, 18 % des ménages sont des couples avec enfants, contre 25 % dans le référentiel littoral. Dans les communes du littoral de la CARA, plus d'un habitant sur deux est retraité. Les jeunes et les familles sont nombreux à quitter le territoire pour s'installer dans le reste de la Charente-Maritime, principalement à Saintes ou dans les communes proches de la CARA. Par ailleurs, 4 400 actifs, employés ou ouvriers, travaillent dans la CARA, mais n'y habitent pas. La moitié d'entre eux résident dans les communes limitrophes.

Il existe par ailleurs des flux pendulaires, qui peuvent être caractérisés schématiquement par d'un côté des catégories socio-professionnelles favorisées (CSP+), habitant sur la façade littorale et travaillent en dehors de la CARA ; tandis qu'inversement la classe moyenne, disposant d'un moindre pouvoir d'achat, travaille au sein de la CARA mais habite à l'extérieur.

Ce ressenti sur le territoire est affiné par l'analyse statistique des flux domicile-travail sur la CARA.



L'analyse démographique effectuée par l'INSEE pointe les fragilités du territoire de la CARA :

- Le vieillissement de la population s'accroît, confrontant la CARA aux questions de la dépendance et de l'équilibre entre retraités et actifs ;
- Son économie, peu diversifiée, est dépendante de l'activité touristique et de ses aléas. Le tourisme offre des emplois aux plus jeunes, mais le plus souvent précaires.

Un des enjeux majeurs pour la CARA est donc de trouver les leviers permettant de pallier ces déséquilibres.

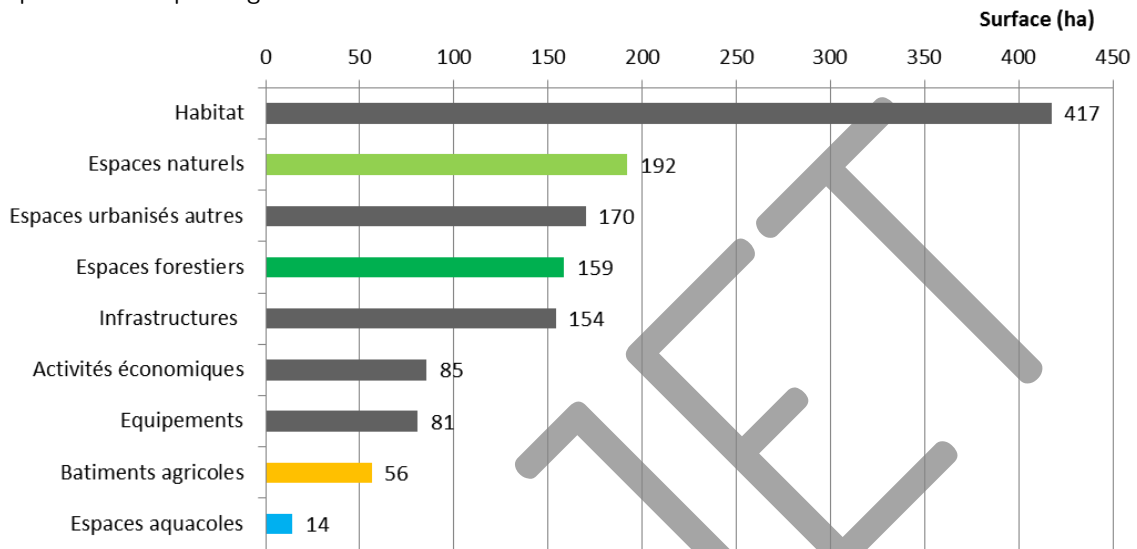
Des opportunités se dessinent tels que la « Silver Économie » (économie liée au pouvoir d'achat des retraités), ou l'arrivée future du TGV dans la région avec la ligne à grande vitesse (LGV) Tours-Bordeaux prévue pour 2017.

2.7.9.3 L'impact de cette attractivité sur la consommation des espaces agricoles

2.7.9.3.1 Un recul des terres agricoles

Les terres agricoles ont perdu près de 1200 ha entre 1999 et 2014, soit un recul de 3,5% (source : analyse de l'occupation des sols CARA 2016).

Le recul des terres agricoles est essentiellement lié à l'artificialisation des terres (68% tous espaces urbanisés compris) et à la déprise agricole (26%) :

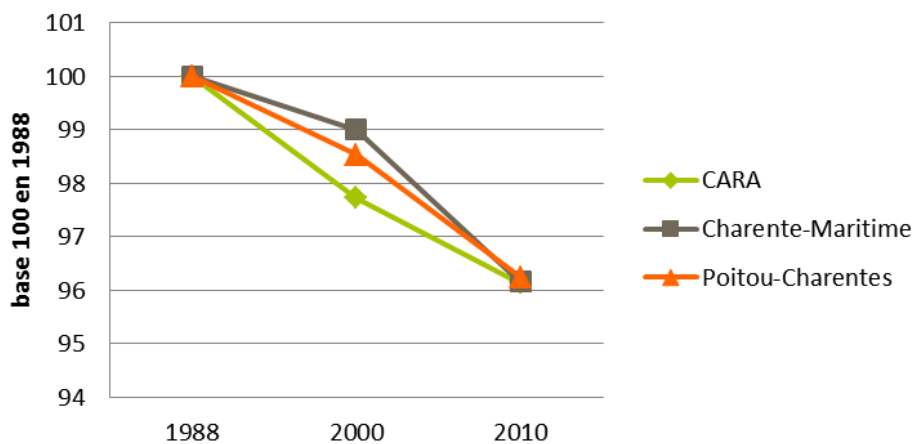


Destination des espaces agricoles (de culture et d'élevage) disparus de 1999 à 2014,

Source : CARA 2016

L'analyse des surfaces agricoles utiles, issue du RGA, montre une tendance similaire : entre 2000 et 2010, celles-ci ont reculé de près de 500 ha soit un recul de 1,6% (contre -2,9 % à l'échelle départementale, -2,3% à l'échelle de l'ancienne région Poitou-Charentes, -3,2% à l'échelle nationale) (source RGA 2010).

D'après le graphique ci-après, on observe que si le rythme de recul des terres agricoles a été plus marqué sur la CARA qu'à l'échelle régionale sur la période 1988-2000, il a ensuite ralenti pour revenir à une moyenne globale similaire sur 20 ans.

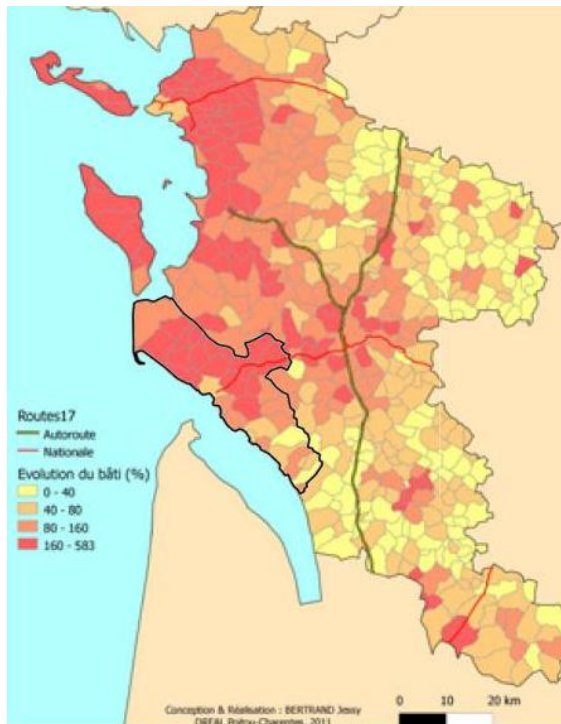


Évolution de la SAU entre 1988 et 2010 sur la CARA

Source RGA 2010

2.7.9.3.2 Une progression des surfaces urbanisées

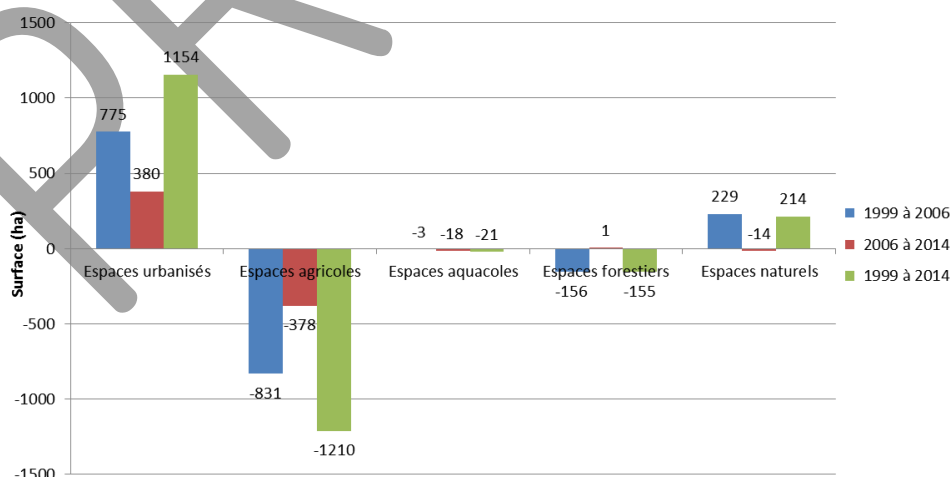
L'attractivité du territoire de la CARA entraîne, avec l'arrivée de nouvelle population, des constructions de logements et un développement de la tâche urbaine, comme sur l'ensemble des espaces à proximité de la côte Atlantique.



Bilan de la progression de la tâche urbaine liée à l'habitat entre 1968 et 2007.

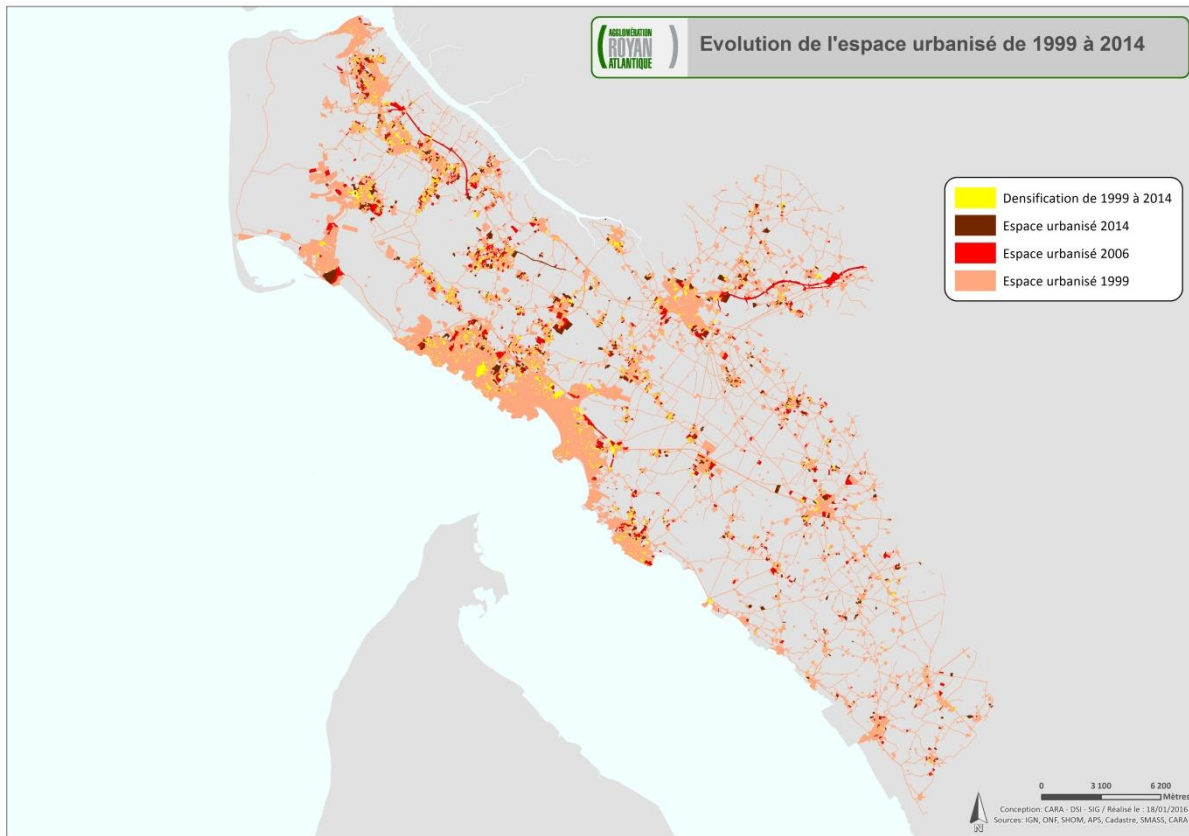
Source : charte agriculture, urbanisme et territoire de Charente Maritime

La CARA a engagé une étude permettant de visualiser l'évolution de l'occupation du sol, entre 1999 et 2014. 1200 ha ont été consommés par l'urbanisation et les bâtiments agricoles (1150 ha hors bâtiments agricoles), soit une consommation moyenne de 80 ha /an.



Évolution de l'occupation du sol de la CARA, de 1999 à 2014.

Source : CARA 2016



Evolution de l'espace urbanisé de 1999 à 2014.
Source CARA 2016

2.7.9.3.3 Une urbanisation caractérisée par la prévalence de l'habitat individuel et le modèle « lotissement pavillonnaire »

Le développement de constructions neuves est basé presque exclusivement sur l'habitat individuel et il entraîne une forte consommation foncière, plus rapide que la croissance de la population. Selon ce modèle de développement la partie centrale de la CARA ferait partie des espaces les plus artificialisés au cours de ces dernières décennies dans l'ancienne région Poitou-Charentes, sachant que l'ancienne région Poitou-Charentes elle-même a connu un rythme d'artificialisation de ses surfaces plus marqué que la moyenne nationale (3,8 % surfaces artificialisées de la France métropolitaine pour seulement 2,8 % population). Plus récemment le Sud Poitou-Charentes est également soumis à un développement résidentiel plus récent et plus dispersé, avec des parcelles plus grandes.

2.7.9.3.4 Le développement du territoire impacte l'agriculture à plusieurs niveaux

Le développement du territoire induit une progression de l'urbanisation, elle-même corrélée à une baisse des surfaces agricoles.

Les exploitants agricoles parlent d'« urbanisation galopante », et d'une tendance nationale accentuée par l'effet côtier. Les projets de nouvelles zones d'activités sont d'autant plus mal acceptés, que des sites déjà existants ont encore des disponibilités.

Fonctionnalité agricole

L'effet le plus évident de la consommation de terres agricoles est la **réduction de la disponibilité foncière**. Conséquence de cette faible disponibilité foncière, le **prix des terres augmente**, et la concurrence entre opérateurs se renforce. Les porteurs de projet d'installation ont de **grandes difficultés d'accès au foncier**, notamment hors cadre familial.

Selon la localisation des prélèvements fonciers, on observe un phénomène de **morcellement** lorsque les terres sont prises au sein de grands ensembles plutôt que dans des « dents creuses ». Les exploitants doivent alors gérer des parcelles peu pratiques : petite taille, angles difficiles d'accès...

Remarque : Les agriculteurs expliquent que la « parcelle idéale » est celle sur laquelle on peut travailler une demi-journée, soit une dizaine d'hectares.

Paradoxalement, un autre phénomène induit par la pression urbaine est celui de la **déprise agricole**. Les terres qui sont en proximité du front urbain (en particulier le long de la côte) sont parfois morcelées, peu pratiques d'accès et d'entretien. Des **friches spéculatives** peuvent être observées : il s'agit de terres qui ne sont plus exploitées dans l'attente d'une vente en tant que terrain à bâtir, souvent de qualité moyenne. Les terrains à bâtir ayant une valeur souvent dix fois supérieure à celle des terres agricoles, il apparaît compréhensible qu'ils constituent une manne économique pour une profession en difficultés, qui les considère comme un « complément de retraite ».

Au quotidien, le développement urbain a un impact sur la **circulation** : la charge en véhicules augmente et la circulation des engins agricoles devient plus délicate. Certains axes sont difficiles d'accès, des traversées de bourgs sont interdites, certains horaires doivent être évités... ce qui occasionne des détours, des tâches et du temps passé supplémentaires.

Les agriculteurs reconnaissent que les villages doivent être aménagés de façon à garantir la sécurité des usagers, mais certains équipements sont problématiques pour le matériel agricole (que ce soit pour la circulation au quotidien ou l'approvisionnement par les fournisseurs) : largeur des routes, aménagements en milieu de route, chicanes, plots, trottoirs, ralentisseurs... alors que les engins agricoles sont eux-mêmes de plus en plus larges.

Le schéma global de circulation, qu'il s'agisse de circulation agricole ou non, est jugé insatisfaisant par la profession agricole (dimensionnement des routes par rapport au trafic occasionné, à la taille des engins, à la continuité des dessertes agricoles...).

Les ateliers de mars 2016 ont permis d'alimenter la carte suivante qui donne une vision générale de la circulation et notamment des points de difficulté sur le territoire de la CARA.

PROJET



Circulation agricole : points de difficultés (en rouge), carte issue des ateliers mars 2016

Relations de voisinage :

Le développement démographique de la CARA, principalement lié au solde migratoire, entraîne l'arrivée **d'une nouvelle population**, plus nombreuse et moins rurale.

L'écart entre la vision des néoruraux et la réalité du territoire est parfois important. Les agriculteurs témoignent : « Les nouveaux ruraux quittent la ville sans avoir conscience du fonctionnement des espaces ruraux. Ils s'attendent à ne trouver aucun bruit et aucune activité ».

Par conséquent, des **tensions** émergent, et concernent le plus souvent le bruit, la poussière, des interrogations sur les traitements effectués... Pour les agriculteurs, ces critiques sont difficiles à recevoir et ont un impact très négatif sur leur moral : ils étaient « là d'abord », et ils estiment « bien faire leur travail », et jugent que les médias contribuent à faire circuler une image négative de leur profession, et à entretenir le message « agriculteur=pollueur », malgré les efforts qu'ils consentent au quotidien dans le respect des normes environnementales.

Par exemple, certaines plaintes sont déposées alors que les traitements effectués sont mesurés très précisément ou avec des produits autorisés en agriculture biologique. Certains travaux doivent être effectués en fonction de la météo, ce qui implique de devoir travailler en soirée ou de nuit.

« Les urbains lèvent les bras au ciel en voyant arriver le tracteur de traitement, mais vont acheter leurs aliments en enseigne discount et n'acceptent pas de payer le prix d'une alimentation de qualité... »

Ces conflits peuvent **entraver la compétitivité du territoire**, lorsqu'ils touchent à l'implantation de bâtiments agricoles. On observe des recours judiciaires à propos de la construction de bâtiments ou d'outils collectifs qui ne sont pas acceptés par la société locale. Par exemple, il existe un projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur la CARA qui rencontre de fortes difficultés, quand bien même les avantages environnementaux et les faibles impacts en termes de nuisance sont démontrés. L'élevage, déjà fortement en difficulté, est une nouvelle fois pénalisé.

Si certains agriculteurs sont découragés, « Il est parfois plus simple de vendre ses terres pour l'urbanisation, que de faire des cultures dont les itinéraires techniques ne conviennent jamais pour le voisinage », pour d'autres la **communication** devient aujourd'hui une partie intégrante du métier d'agriculteur. « Il est nécessaire de discuter, d'expliquer de façon explicite, aussi bien auprès des néoruraux que des locaux (et parfois même des anciens exploitants !) », il faut y passer du temps, le débat peut parfois être houleux, mais ça marche, même s'il y aura toujours des réfractaires ».

Le mitage urbain, avec la création de nouvelles poches urbaines sur le territoire, contribue à augmenter les zones mitoyennes entre front urbain et front agricole, et augmente les zones de friction, quelle que soit la production (trop de bruit avec les animaux, les ventilateurs de céréales, les poussières...).

Les agriculteurs estiment qu'en moyenne, dans chaque village, on retrouve au moins deux bâtiments agricoles enclavés par le développement urbain. Cela contribue à faire éclater des conflits de voisinage.

Les documents d'urbanisme jouent un rôle important dans la prévention de cette problématique.

Différentes démarches peuvent être envisagées afin de réduire les conflits d'usage :

- les principes de **zones de non constructibilité autour des sièges d'exploitation, avec des règles de réciprocité** et de priorité à l'ancienneté, sont préconisés par la DDTM et la Chambre d'agriculture comme inscrit dans la charte Agriculture, Urbanisme et Territoire. De façon générale, la taille de cet espace tampon est envisagée à 100 mètres, mais il est souvent nécessaire de procéder au cas par cas.
- Le dialogue est essentiel, et plus le sujet est traité en amont, plus la gestion de l'imbrication des bâtiments dans le tissu urbain est facilitée.

- Face à la problématique d'épandage d'intrants et de pesticides, on peut envisager la gestion des interfaces entre zones urbanisées et espaces agricoles, avec le recours à une « zone tampon » (avec définition d'une épaisseur de lisière, et d'usages spécifiques au sein des espaces urbanisés).
- Enfin il paraît nécessaire de recourir à des actions de fond sur l'environnement, avec une réflexion transversale et partagée en lien avec la définition de la trame verte et bleue, les modalités de gestion agro-environnementales...



De la poussière liée au passage d'un tracteur

Crédit photo : CARA

Une hausse de l'imperméabilisation et du ruissellement

L'augmentation des surfaces urbanisées implique une augmentation des surfaces imperméabilisées. La diminution des surfaces agricoles et la construction de surfaces imperméables (bétonisation, routes, parkings), signifie la diminution des surfaces de percolation des eaux de pluie et l'augmentation de l'eau évacuée vers l'aval. Le territoire connaît donc des épisodes d'inondations, avec des débits d'eau accélérés, tout cela étant renforcé par l'augmentation de la fréquence de fortes pluies. De plus, cela contribue au lessivage des sols sur les zones de pente.

Ce problème peut, par ailleurs, être renforcé par certaines pratiques agricoles (forte mécanisation et tassement des terres qui perdent de leur perméabilité).

Sur le territoire de la CARA, ce phénomène est d'autant plus problématique que le territoire se situe très en aval des cours d'eau, et possède des marais qui fonctionnent avec des pompes. La quantité d'eau à gérer par ces espaces est d'autant plus marquée, avec un coût d'entretien qui augmente en conséquence.

2.7.10 Les espaces agricoles dans l'environnement

En bref

- **Les zones sensibles en termes de biodiversité sont les forêts et les marais**
 - Les **marais**, entretenus par l'agriculture, nécessitent un entretien régulier, une surveillance constante, et des financements adaptés.
 - **L'élevage** est considéré comme l'une des meilleures façons d'entretenir les marais d'un point de vue environnemental
- **L'eau, un enjeu fort du territoire**
 - Le territoire souffre d'un **excès d'eau en hiver** (inondations dans les marais) et d'un **manque d'eau l'été** (sécheresse) avec notamment l'absence de soutien d'étiages pour la Seudre
 - La préservation de la ressource en eau passe par des **changements de pratiques agricoles**, et la réflexion sur la mise en œuvre de **réserves d'eau**
 - L'évolution du trait de côte et le **risque submersion** demandent une réflexion à long terme pour l'aménagement du territoire
- **L'agriculture, l'environnement et la société**
 - La lourdeur administrative de la réglementation environnementale est lourde à supporter par une profession agricole en difficulté économique et qui se sent seule sur ce sujet sociétal
 - La mise en œuvre de mesures visant à réduire l'émission des gaz à effet de serre ou l'amélioration du rendement énergétique du territoire peut être mise en difficulté par l'acceptabilité du grand public

2.7.10.1 Le contexte naturel des espaces agricoles au sein de la CARA

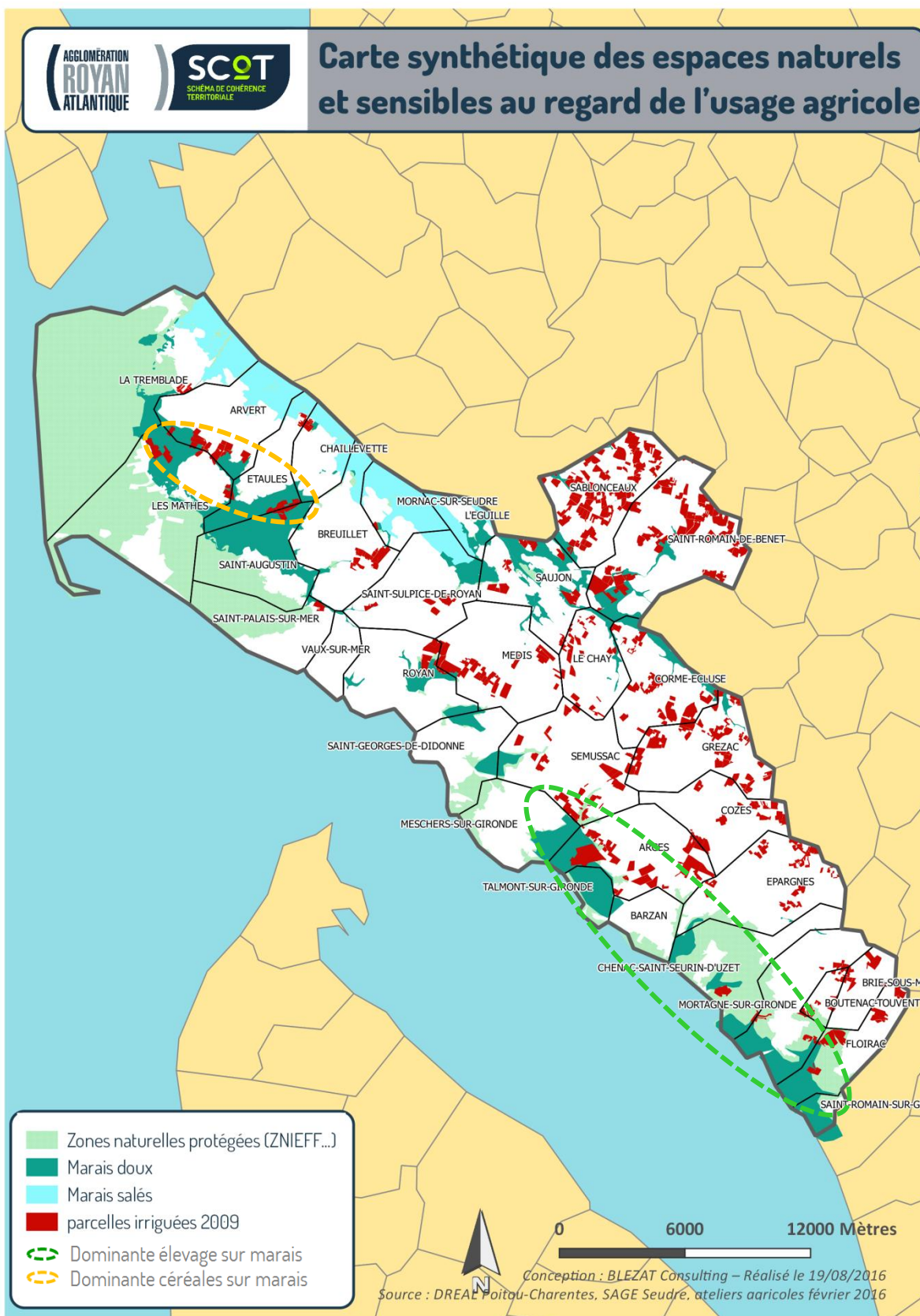
2.7.10.1.1 Les ensembles naturels sur la CARA

La CARA présente une diversité remarquable dans ses grands ensembles naturels : espaces forestiers, espaces côtiers, espaces de marais, plateaux agricoles, coteaux en vignoble...

Les zones sensibles, les plus riches en faune et en flore, sont principalement localisées en forêt, dans les marais, et à proximité des cours d'eau.

L'agriculture en tant qu'activité gestionnaire de l'espace a un impact important sur la biodiversité. Il peut s'agir à la fois d'externalités positives (entretien des milieux, importante rotation culturale...) ou négatives (source de pollution, monoculture ou faible rotation culturale...).

Les politiques environnementales encouragent donc la mise en place d'actions permettant d'optimiser les aménités environnementales de l'agriculture et de limiter les effets négatifs. Les mesures concernent généralement 3 types d'action : la biodiversité, la gestion qualitative et la gestion quantitative de la ressource eau.



Carte synthétique des espaces naturels et sensibles au regard de l'usage agricole

2.7.10.1.2 Zoom : Agriculture et marais

Le territoire de la CARA présente un nombre important de marais intégrés dans l'ensemble des marais charentais, avec une douzaine de marais, couvrant près de 6200 ha (dont 3450 ha de marais doux et 2750 ha de marais salés) répartis dans 3 ensembles :

- Les marais de la Seudre
- Les marais de la presqu'île d'Arvert
- Les marais de la Gironde

Nature	Collectivité
ASCO	ARVERT
ASA	MORNAC SUR SEUDRE
ASCO	LA TREMLADE
ASCO	SAINT AUGUSTIN
ASA	BALANZAC
ASA	DERCIE LA PALLUD
ASA	LA CLISSE
ASCO	LA HAUTE SEUDRE
ASA	LUCHAT PISANY CORME ROYAL
ASCO	PONT L'ABBE AMONT
ASA	SAUJON-SAINT SULPICE
ASA	Terres Basses de l'EGUILLE
ASF	SEMUSSAC
ASCO	BOUBE ET BELMONT
ASCO	PONTAILLAC
ASCO	POUSSEAU
ASA	BARDECILLE
ASCO	CHENAUMOINE
ASF	JULIAT
ASA	MOQUESOURIS
ASA	TALMONT

ASA = Association Syndicale Autorisée ; ASCO = Associations Syndicales Constitués d'Office ; ASF = Association Syndicale Forcée

Les associations de gestion de marais sur le secteur de la CARA

On distingue les marais salés des marais doux, parmi ces derniers on trouve les marais desséchés et les marais humides.

Il existe une **relation étroite entre le fonctionnement des marais doux et des marais salés** : gestion de l'ouverture et de la fermeture des vannes, la prise en compte des marées, des besoins en eau de part et d'autre...

Globalement, la majorité des agriculteurs des communes concernées ont des terres dans les marais, en plus ou moins grande proportion.

Les usages des marais en agriculture

Traditionnellement, l'agriculture est la vocation première des marais. Les marais desséchés sont fortement drainés et cultivés (maïs, blé, orge, ...). Les marais mouillés, moins densément drainés, sont favorables à l'élevage, la culture de jonc et la chasse

Les politiques agricoles (soutien aux cultures, mesures agro-environnementales), et la modernisation des techniques (fertilisation, irrigation, machinisme, etc.) ont modifié progressivement le mode d'occupation du territoire :

- **Les marais desséchés connaissent une intensification des pratiques agricoles**, avec un remembrement des parcelles et le comblement des canaux, remplacés par des drains enterrés. La mise en place de systèmes de pompage (dans les canaux ou dans la nappe) permet d'assurer l'irrigation par aspersion. Dans les sols tourbeux, à forte conductivité hydraulique, le réseau de drains, utilisé pour le drainage en hiver, permet la réhumectation des sols par connexion avec les canaux en été.
- **Sur les marais mouillés, on assiste à un déclin de l'élevage**. Les parcelles sont soit laissées à l'abandon, provoquant la fermeture des milieux, soit gagnées par la culture de maïs, qui sur ces sols tourbeux entraîne potentiellement des phénomènes de tassement des sols ce qui pourrait aggraver les difficultés de drainage. Les cultures de jonc, qui ne sont presque plus pratiquées aujourd'hui, sont parfois remplacées par la populiculture (culture de peupliers), qui se développe bien dans ces milieux.

L'évolution des pratiques, de la répartition des cultures dans les marais et les transformations du système hydraulique initial, **conduisent à des conflits d'usages et localement à une modification profonde de l'écosystème.**

PROJET

Le fonctionnement des marais

Fonctionnement hydraulique

Le réseau :

L'eau venant de la Seudre est acheminée à l'intérieur des terres dans des chenaux, qui se ramifient en "ruissons". L'eau est ensuite conduite à l'intérieur des terres par un réseau de canaux moins importants. Particulièrement dans la partie ouest du marais touchant celui de Mornac-sur-Seudre, le système complexe de canaux relie les différents réservoirs aux champs de marais. Les champs de marais sont de formes longues souvent parallèles, séparées par des bandes de terres.

La totalité des canaux et bassins desservis par une seule vareigne (écluse) se nomme une "prise" de marais. La superficie d'une telle prise peut aller jusqu'à 1 hectare. La terre récupérée lors du creusement des canaux et des bassins est disposée en "bosse" qui sépare les différentes parties des marais.

Les ouvrages hydrauliques :

Les écluses en bois ou métalliques, nommée "vareignes" mais également d'autres petits ouvrages permettent de gérer l'arrivée d'eau dans les différents réseaux.

Evacuation de l'eau : écoulement gravitaire et pompage

Le pompage électrique, pratiqué par exemple sur le marais de Saint-Augustin - les Mathes, autorise les cultures.

Gestion des marais

Les marais connaissent une grande diversité d'acteurs : agriculteurs (dont céréaliers, éleveurs, ostréiculteurs), collectivités, Conservatoire du Littoral qui présentent des besoins variés, des enjeux forts en termes de gestion du niveau et de la qualité de l'eau, et en font une gestion délicate.

Par exemple, en hiver, en période de fortes pluies, il s'agit d'évacuer l'eau pour éviter les inondations. En période de faible coefficient de marée, il est plus difficile d'évacuer l'eau à la mer. Pour cultiver et pour obtenir une herbe de bonne qualité pour les pâtures, les sols ne doivent pas être recouverts d'eau.

En été, en période de sécheresse, tous les usagers présentent une forte demande, qu'il est parfois difficile à satisfaire.

Les ASA sont en charge de la gestion des marais, financées par les taxes syndicales des marais (payées par les propriétaires, le plus souvent agriculteurs).

- Exemple : La taxe est de 33€/ha/an sur le marais de Saint-Augustin et Arvert. L'électricité y constitue le premier poste de dépense, et peut se montrer très élevé lorsqu'il y a beaucoup d'eau à évacuer.
- Pour d'autres marais fonctionnant de façon gravitaire, les charges sont moindres.

Evolution du fonctionnement des marais

Sur le fonctionnement :

L'évolution climatique entraîne une hausse des épisodes violents (sécheresse ou fortes pluies). Le développement de l'urbanisation entraîne quant à lui une imperméabilisation des sols. Ces deux facteurs combinés font qu'en cas de pluie, la vitesse de l'eau qui arrive sur les marais ainsi que son volume augmente, de telle sorte que les excès sont de plus en plus délicats à gérer.

Exemples :

- En décembre 2015, près de 11 millions de mètres cubes ont dû être évacués par pompage électrique depuis le marais de Saint-Augustin.
- Lorsque ces secteurs sont inondés, il est impossible de faire pâturer le bétail (bien-être animal, risque de maladies...), et les terres ne sont pas du tout valorisées.
- En été, en revanche, le soutien d'étiage de la Seudre n'est pas assuré.

Sur la gestion :

La loi Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations (GEMAPI) pourrait redistribuer les responsabilités de cette gestion en plaçant les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en tant que gestionnaires. Les questions concernant la répartition des compétences et le financement sont ouvertes.

Ces nouvelles contraintes de fonctionnement renvoient :

- à des demandes de **partage de responsabilité (et de financement)** entre les territoires de l'aval et ceux de l'amont,
- et d'autre part à l'idée de **mise en place de solutions pour retenir l'eau en amont** (retenues d'eau, réflexion sur les haies, sur les méthodes d'urbanisation...)

2.7.10.2 L'environnement, une demande sociétale vécue par les agriculteurs comme une contrainte administrative

La question de l'environnement est aujourd'hui une prise de conscience généralisée, garante du développement durable de notre société. Il s'agit **d'une attente sociétale et d'une cause d'intérêt général**, sur la biodiversité, les paysages, l'agriculture biologique, des loisirs « nature », l'eau potable, la santé publique...

2.7.10.2.1 Un nombre croissant de règles liées à l'environnement à la charge des agriculteurs

La mise en œuvre de la protection de l'environnement s'accompagne d'une batterie réglementaire : outre les règles européennes et nationales, on retrouve localement les zones vulnérables aux nitrates, la loi Littoral, des zones inondables, des espaces Natura 2000, des périmètres de protection de captages...

Le respect des règles induites s'avère concrètement très lourd dans le quotidien d'une exploitation agricole, particulièrement dans un contexte économique difficile :

- Gestion des **pratiques agricoles** : usage de phytosanitaires, choix d'assolement...
- **Entretien** de l'espace (bandes enherbées, haies...)
- Modalités d'autorisation de construction de bâtiments
- Temps passé administratif

Par ailleurs, le respect de la réglementation occasionne du **stress** :

- Éco conditionnalité des aides (risque de perte de droits en cas d'erreur)
- Des contrôles vécus comme invasifs
- Des sanctions vécues comme lourdes voire démesurées
- L'aspect inflexible du règlement (dates fixes...) ne permet pas de s'adapter à une météo variable

Outre tous ces aspects réglementaires, les agriculteurs souffrent d'une mauvaise image, avec la perception que les médias véhiculent une image négative de la profession.

Aussi, ils témoignent être directement critiqués par leur voisinage (et cela même lorsque les travaux entrepris respectent la loi (bruit, poussière, horaires de travail...)).

La profession agricole met en évidence un certain nombre de contradiction sur les attentes :

- « Les consommateurs souhaitent des produits de très haute qualité... à très bas prix!
- Une politique agricole qui a encouragé à produire beaucoup dans le passé : les restrictions sont vécues comme des « retours en arrière »
- Des terres peu qualitatives, en friches, qui ne sont pas acceptées en zone à urbaniser au détriment d'autres plus productives
- Le respect de certaines mesures entraîne de nouvelles contraintes techniques *(exemple : diminuer la consommation d'eau → supprimer le maïs → diminution de la rotation culturale → développement de nouveaux adventices → besoin d'utiliser plus d'herbicides...)*
- La réglementation est très stricte pour les usages agricole, beaucoup moins pour les usages particuliers. »

2.7.10.2.2 Zoom sur la construction des bâtiments agricoles

Si la profession agricole estime que les règles environnementales sont contraignantes, pour les agriculteurs de la CARA ces contraintes sont renforcées par le caractère littoral du secteur, et se font particulièrement ressentir sur les possibilités de construction des bâtiments agricoles.

Plusieurs impératifs se combinent :

- Règles paysagères sur les coteaux et dans les marais
- Interdiction de construction en zone côtière
- Zones inondables

Ainsi, les agriculteurs peinent à trouver des emplacements pour construire leurs bâtiments et pouvoir se développer, adapter leurs équipements aux besoins actuels et répondre aux normes. De plus, il est de plus en plus difficile de poursuivre une activité agricole au sein des villages, à proximité des habitations (difficulté de s'étendre et conflits d'usage avec le voisinage).

Ce sont surtout les bâtiments d'élevage qui connaissent ces difficultés, alors même que cette filière est en difficulté. L'élevage est pourtant reconnu comme le meilleur gestionnaire des terres de marais. L'agriculture littorale paraît particulièrement en difficulté (vieillesse des exploitants, diminution du nombre d'exploitations, difficulté de reprise), face à une forte pression foncière, urbaine et touristique.

Remarque : la loi Littoral

La loi Littoral fixe des principes qui s'appliquent localement à travers les documents d'urbanisme.

Concernant les constructions :

- *Article L121-16 du Code de l'Urbanisme : En dehors des espaces urbanisés, les constructions ou installations sont interdites sur une bande littorale de cent mètres à compter de la limite haute du rivage ou des plus hautes eaux pour les plans d'eau intérieurs désignés au 1^o de l'article L. 321-2 du code de l'environnement.*

2.7.10.2.3 Les pistes d'action

Les règles environnementales peuvent avoir des conséquences négatives non seulement sur l'activité économique agricole, mais aussi sur la durabilité même du système dans lequel elles s'inscrivent, comme par exemple le risque de disparition de l'élevage, pourtant considéré comme l'une des meilleures activités en terme d'entretien des espaces.

L'agriculture doit certes s'adapter, mais plusieurs règles paraissent donc essentielles à respecter si l'on souhaite que les réglementations soient appliquées en bonne entente.

- Il s'agit d'une part de bien comprendre ce que l'on souhaite protéger et l'intérêt de le faire,
- Des règles d'application pertinentes et justifiées doivent être établies afin d'améliorer leur acceptabilité et leur efficacité, avec la définition de l'état zéro et des objectifs à atteindre
- Des solutions alternatives peuvent être envisagées, comme par exemple le regroupement de bâtiments agricoles dans des zones réservées à cet effet dans les documents d'urbanisme, ou encore l'adaptation au cas par cas de la traduction réglementaire de la loi Littoral dans les documents d'urbanisme.
- Les **services environnementaux** rendus (**notamment l'entretien des marais**) doivent être reconnus et l'activité agricole considérée comme partie intégrante d'un écosystème
- Enfin, il importe que **l'ensemble de la société soit** responsabilisée (*cohérence des politiques publiques, choix de consommation, savoir-vivre sur le territoire...*).

2.7.10.3 La gestion QUANTITATIVE de l'eau sur la CARA en lien avec l'agriculture

2.7.10.3.1 Les problématiques environnementales concernant l'activité agricole sur la CARA sont principalement liées aux prélèvements pour l'irrigation

Le territoire de la CARA se situe à cheval sur les bassins versants de l'Estuaire de la Seudre et de l'estuaire de la Gironde. Ce territoire, s'il est encadré par de grands ensembles aquatiques, souffre toutefois d'un manque d'eau en période estivale. En période de sécheresse, le soutien d'étiage de la Seudre n'est pas assuré, alors que la demande est forte pour divers usages : équilibre des milieux aquatiques, irrigation, ostréiculture, eaux de baignade...

La pratique de l'irrigation pour l'agriculture est particulièrement consommatrice, notamment pour des cultures comme le maïs.

Les conflits d'usage pour la ressource en eau se développent, et l'évolution climatique devrait accentuer cette problématique.

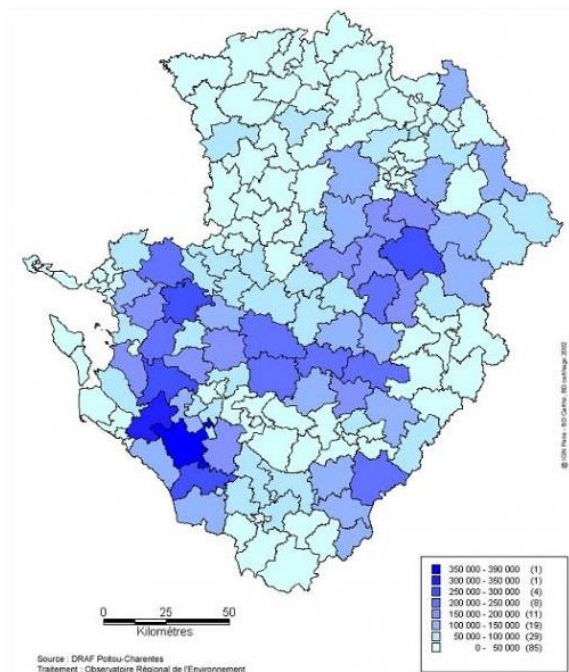
Une gestion de plus en plus restrictive apparaît comme nécessaire afin de permettre à tous les usages de cohabiter, tout en préservant l'écosystème des milieux aquatiques : baisse des volumes prélevables pour l'irrigation, exigences sur la qualité des eaux rejetées...

Afin de ne pas subir ces évolutions prévisibles, l'agriculture doit engager une réflexion à la fois sur les équipements nécessaires (par exemple, réserves d'eau), et sur l'adaptation des pratiques (avec un besoin en accompagnement agro-écologique : choix des cultures, modalités des itinéraires techniques...).

2.7.10.3.2 Le constat : un déséquilibre entre prélèvements pour l'irrigation et besoins globaux

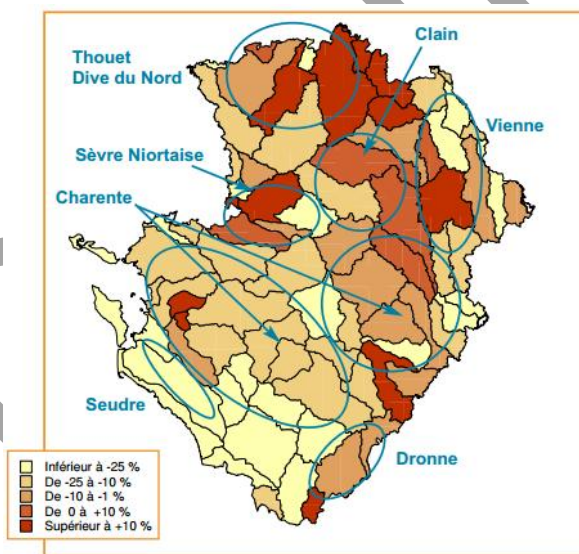
L'irrigation est présente à hauteur de 10 % de la SAU 2010 en ancienne région Poitou-Charentes, avec près de 150 000 ha. Elle représente plus de 50% des prélèvements avec des impacts forts pendant la période d'étiage, et provient pour 68 % des nappes souterraines.

Les surfaces irriguées connaissent toutefois un recul depuis l'an 2000 (-12% en ancienne région Poitou-Charentes en 10 ans), et les volumes prélevés à l'hectare diminuent, en lien avec la réglementation sur les prélèvements, afin de réduire la fréquence des débits d'étiage incompatibles avec un bon état quantitatif et écologique des cours d'eau.



Surfaces irriguées en Poitou-Charentes en 2006.

Source : Comité régional de l'environnement



Évolution 2000/2010 des surfaces irriguées par sous-bassin versant.

Source Agreste RGA 2000 et 2010.

L'irrigation permet à l'agriculteur de s'assurer de faire une récolte correcte, face à la récurrence des épisodes de sécheresse. Le maïs n'est pas la seule culture concernée, les autres céréales sont aussi arrosées en fin de cycle lors d'une sécheresse.

Les effets économiques se font déjà sentir : les grosses usines du nord de la France ne s'approvisionnent plus en Charente-Maritime par manque de régularité.

L'irrigation permet par ailleurs de développer des productions avec une bonne valeur ajoutée : semences, popcorn...

Enfin, les agriculteurs indiquent que le retrait de cultures irriguées (maïs, tournesol dans une moindre mesure), induirait le raccourcissement de la rotation culturale ce qui aurait par ailleurs des effets négatifs sur l'état sanitaire des sols.

Sur la Seudre, qui présente 5000 hectares engagés à l'irrigation, avec 2000 m³/ha, les prélèvements ont diminué de près de moitié en 20 ans, passant de 18 millions à 7 millions de mètres cubes.

2.7.10.3.3 Les mesures mises en œuvre

Malgré la réduction des prélèvements, l'équilibre écologique n'est toujours pas atteint, ce qui demande des efforts supplémentaires de réduction des prélèvements pour atteindre les objectifs définis par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur la qualité et la quantité d'eau disponible, et sur l'équilibre des écosystèmes, et fait l'objet du travail de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Seudre en particulier.

Stratégies pour s'adapter au recul de l'irrigation :

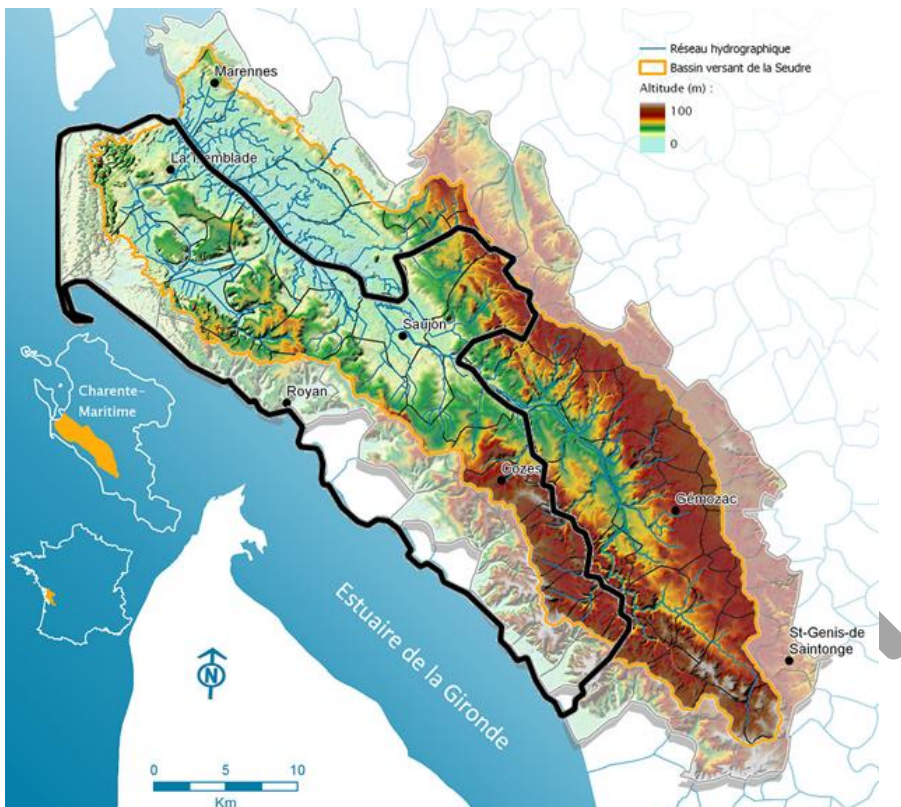
- Constitution de réserves d'eau, permettant de valoriser les 6 millions de m³ d'eau drainés annuellement sur la CARA (par exemple, les modèles Vendée ou Charente s'appuient sur des buttes de 4 à 5 ha). Cependant, des difficultés de mise en œuvre sont rencontrées à cause de l'opposition d'associations de militants écologistes.
- Lagunage avec des réserves foncières
- Mise en place de Mesures Agro-Environnementales (MAE) de désirrigation.

Le SAGE Seudre

La mise en œuvre du SAGE implique un certain nombre de mesures associées à l'activité agricole. Les besoins sont en effet exprimés à trois niveaux : quantitatifs, qualitatifs, et de biodiversité. La gestion quantitative est la question qui cristallise les plus importantes interrogations.

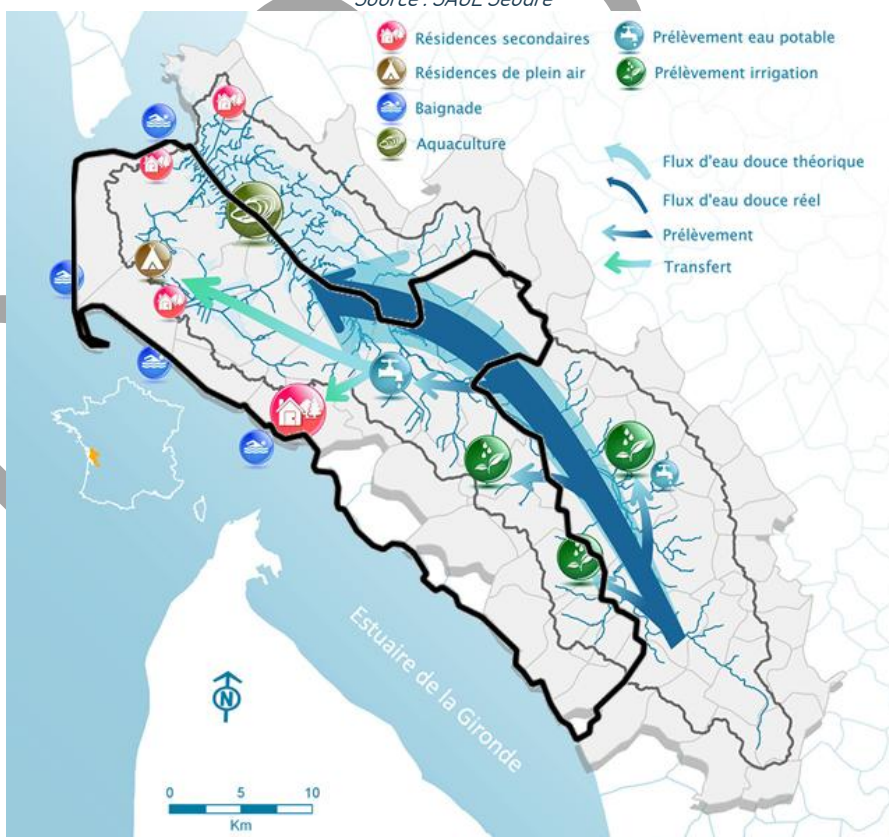
Fonctionnement de la Seudre

La Seudre, principalement alimentée par ses nappes d'accompagnement, est un fleuve dont l'équilibre quantitatif est altéré depuis le milieu des années 80. En effet, les principaux usages de l'eau que sont la production d'eau potable et l'irrigation exercent une forte pression sur la ressource souterraine en période estivale. Ceci se traduit par un dysfonctionnement des milieux aquatiques continentaux en période de basses-eaux et par corollaire une importante réduction des apports d'eau douce vers l'estuaire. Ce dernier, fonctionne alors comme un bras de mer, induisant une modification de l'écosystème estuarien originel. L'estuaire est pourtant le support d'une activité économique majeure du secteur : l'aquaculture et plus particulièrement l'ostréiculture. Cet usage, dépendant du cycle de vie de mollusques eux-mêmes inféodés au milieu estuarien, est perturbé par la marinisation de la Seudre aval.



Bassin versant de la Seudre.

Source : SAGE Seudre



Usages sur le bassin versant de la Seudre.

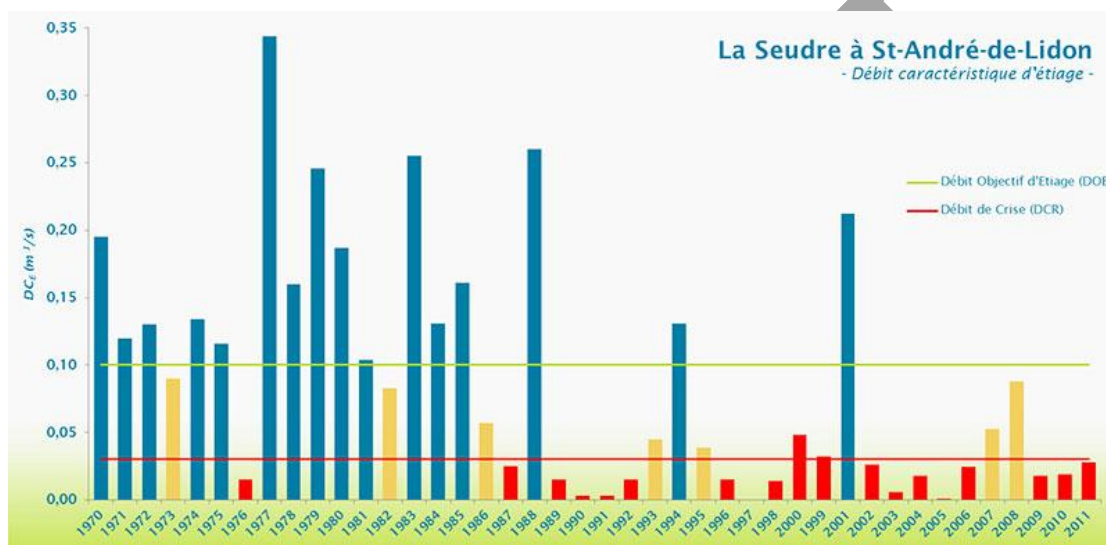
Source : SAGE Seudre

La mise en place du SAGE Seudre

L'origine du SAGE Seudre est relativement ancienne. Dès 1996, la session LIFE "Rivière-partage de l'eau", mise en place à l'initiative de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) des irrigants de Saintonge Centre, concluait à la nécessité de mettre en place un SAGE sur la Seudre.

En 1998, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) de la Seudre, s'engage dans un programme de gestion de la section continentale de la rivière. La prise en compte de l'enjeu conchylicole sur le cours estuarien, s'est concrétisée par une démarche de concertation avec le Comité Régional Conchylicole (ex-Section Régionale Conchylicole). Cette confrontation des objectifs amont et aval, permet d'identifier le SAGE comme l'outil adapté à la gestion intégrée du bassin versant de la Seudre.

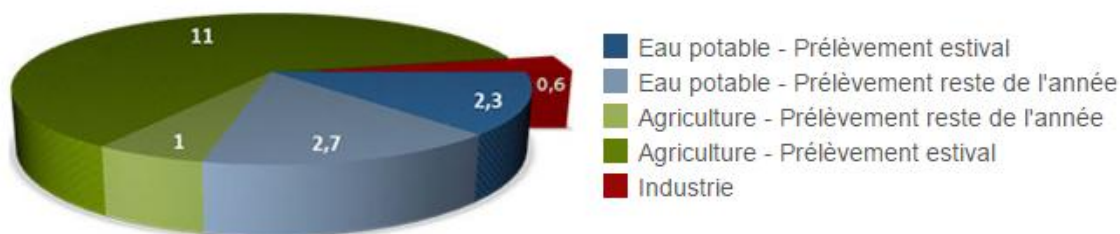
La succession d'années sèches 2003, 2005, 2006 raviva les conflits d'usages entre les différents secteurs d'activité tributaires de la ressource en eau, catalysant ainsi le démarrage du projet SAGE Seudre.



Débit caractéristique d'étiage. Source : SAGE Seudre

La satisfaction de l'ensemble des usages de l'eau sur le bassin de la Seudre mobilise en moyenne 17,6 hm³/an. Environ 69 % des prélèvements sont destinés à l'agriculture, 28 % à la production d'eau potable et 3 % à l'industrie. Près de 13,6 hm³ (77 %) sont captés principalement dans la nappe d'accompagnement de la rivière. Plus de 80 % des prélèvements en nappe ayant une incidence sur l'écoulement de la Seudre ont lieu en période estivale, soit 12,5 hm³ (2,7 hm³ pour l'eau potable et 9,8 hm³ pour l'irrigation).

A Répartition des prélèvements annuels (million de m³)



Répartition des prélèvements annuels. Source : SAGE Seudre

A partir de 1985, les périodes en dessous du débit critique (DCR=25 l/s) sont devenues coutumières (12 années sur 23) et l'écoulement conforme au débit objectif d'écoulement (DOE=100 l/s), exceptionnel (3

années sur 23). Cette récurrence des périodes d'étiage, témoigne de la surexploitation des niveaux aquifères d'accompagnement.



Assèchement.
Source : SAGE Seudre

L'enjeu autour de cette problématique du SAGE réside dans la poursuite et l'approfondissement de la politique de gestion quantitative visant à équilibrer les prélèvements et la capacité du milieu à les soutenir.

Détermination des volumes prélevables initiaux sur le bassin de la Seudre / Novembre 2009

Analyse des données DDAF17

La grande majorité des prélèvements s'effectue en nappe avec un volume autorisé total de 11,7 Mm³ pour l'année 2009, contre 0,097 Mm³ pour les pompages en rivière. Le volume autorisé total s'élève donc en 2009 à 11,8 Mm³ environ. Il a diminué au cours des dernières années, comme l'indique le tableau 12. Pour la plupart des forages, l'aquifère capté est renseigné, ainsi que son caractère libre ou captif.

Les aquifères concernés par les prélèvements agricoles sont les suivants :

- Aquifères libres :
 - Région de Royan / Santonien et Campanien de Gironde
 - Région de Royan / Cénomaniens de la Seudre (Libre)
 - Région de Royan / Turo-Coniacien de la Seudre (Libre)
 - Saintonge / Cénomaniens entre Charente et Seudre o Saintonge / Turo-Coniacien des bassins Charente et Seugne

- Aquifères captifs :
 - Crétacé supérieur du bassin aquitain – Cénomaniens (captif)
 - Crétacé supérieur du bassin aquitain – Coniacien (Captif)
 - Crétacé supérieur du bassin aquitain – Turonien (Captif)

Les volumes autorisés pour les années 2006 à 2009, ainsi que les consommations mesurées en 2008 par type de ressource sont rassemblés ci-dessous :

Volumes prélevables définis sur le bassin de la Seudre, entre 2006 et 2009

Type de ressource	Autorisations				Consommations mesurées
	2006	2007	2008	2009	2008
Rivière	0,10	0,10	0,10	0,10	0,04
Nappes captives	1,22	1,18	1,14	1,02	0,63
Nappes libres	10,87	10,54	10,23	9,26	5,48
Autres forages (sans précision du caractère libre ou captif de l'aquifère)	1,68	1,63	1,58	1,44	0,77
TOTAL	13,87	13,45	13,06	11,82	6,91

Sous-bassin	Volumes en Mm3				
	Nappe captive	Nappe libre	Autres forages (type de nappe non précisé)	Rivière	Total
Seudre amont	0,50	1,42	0,25	-	2,17
Seudre moyenne	0,46	5,31	0,98	0,08	6,83
Seudre aval	0,07	2,53	0,21	0,02	2,82
TOTAL	1,02	9,26	1,44	0,10	11,82

La majorité des autorisations se concentre dans le bassin de la Seudre moyenne, à hauteur de 6,8 Mm3 sur l'ensemble des ressources et de 6,3 Mm3 pour les aquifères libres et les pompages en rivière (évaluation en faisant l'hypothèse que les forages pour lesquels l'aquifère capté n'est pas précisé concernent plutôt des aquifères libres).

Le Syndicat d'Aménagement de Gestion de l'Eau (SAGE) Estuaire de Gironde

Si le territoire de la CARA est majoritairement concerné par le bassin versant de la Seudre, une partie de ses communes, plutôt au sud du territoire, sont sous l'influence girondine.

Dans le diagnostic du SAGE Estuaire de Gironde élaboré en 2007, sont repérés deux types de prélèvement sur le territoire de la CARA : tout au sud du territoire une utilisation d'eau de sources de surface et dans la partie centrale du territoire, le prélèvement pour l'irrigation à partir des nappes superficielles correspondant aux marais.

Prélèvements sur les bassins versants

Les prélèvements en nappes profondes sont gérés par le SAGE Nappes Profondes. Les prélèvements d'irrigation en retenue n'impactent pas les débits d'étiage.

Eaux de surface

1 **Irrigation** : les prélèvements sont très faibles, essentiellement réalisés sur la conduite d'amenée d'eau de la centrale du Blayais en rive droite (ressource extérieure : Isle)

2 **AEP** : exploitation de sources (secteurs Mortagne et Blanquefort). Ces prélèvements réduisent les apports aux cours d'eau.

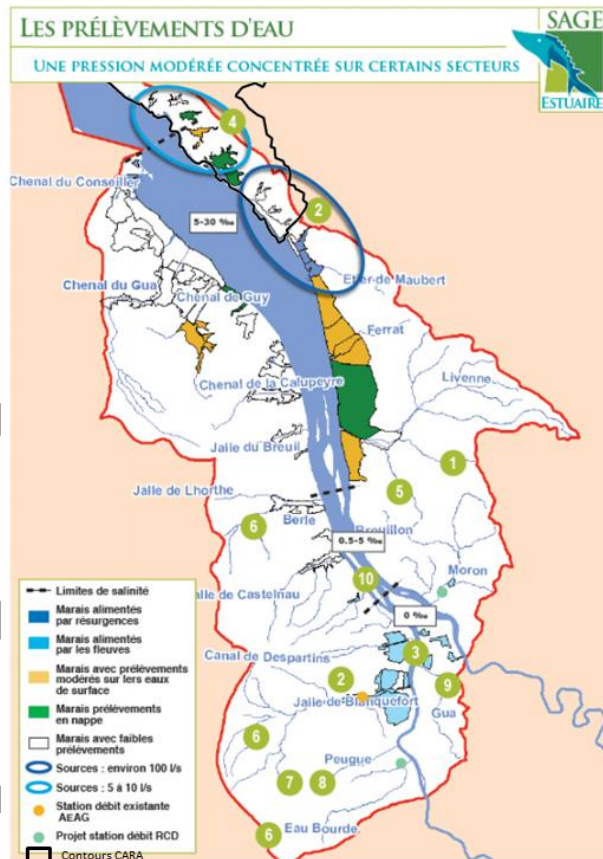
⇒ La définition concertée d'un débit réservé (agriculteurs, syndicats des eaux, Fédération de pêche) pourra être étudiée.

3 **Industrie** : 82% des prélèvements sont réalisés sur les eaux de surface, essentiellement en Garonne (ressource non limitante) et dans une moindre mesure sur la Jalle de Blanquefort (pression modérée : 11 l/s)

⇒ Les eaux de surface sont peu mobilisables (hors fleuves et résurgences karstiques) conduisant à un report vers les prélèvements en nappes.

Nappes superficielles en rive droite (irrigation)

4 Nord du Pays Royannais : l'impact des prélèvements d'irrigation au pied des sources (0.05 à 0.3 hm³)* est difficile à évaluer. Ils peuvent entraîner un abaissement du niveau de la nappe et une réduction des écoulements superficiels (alimentation des marais). Le débit des sources dans ces bassins versants est estimé entre 5 et 10 l/s.



Les prélèvements d'eau.

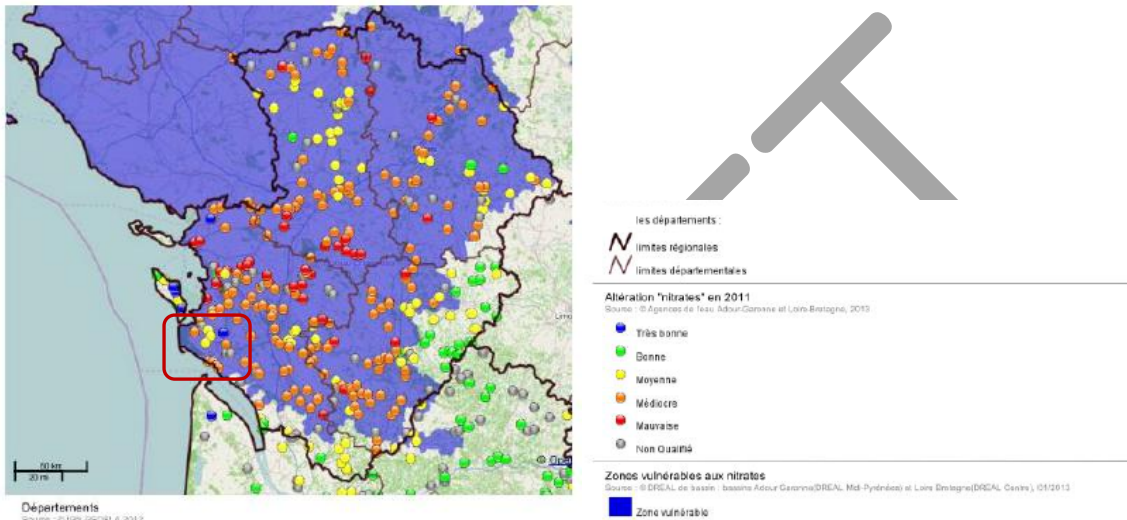
Source : SAGE Estuaire Gironde

PRO

2.7.10.4 La gestion QUALITATIVE de l'eau sur la CARA en lien avec l'agriculture

2.7.10.4.1 Constats

En ancienne région Poitou-Charentes, 86 % des masses d'eau « rivière » sont en bon état chimique. La majorité des nappes d'eau sont en mauvais état chimique, principalement en raison de la présence de nitrates, mais aussi de produits phytosanitaires. La carte ci-dessous indique que les eaux superficielles de la CARA sont jugées de qualité moyenne à médiocre, et vulnérables aux nitrates.



Qualité des eaux superficielles en Poitou-Charentes.

Source : Observatoire de l'environnement

L'importance des marais sur la CARA entraîne une problématique spécifique concernant la gestion qualitative de ses eaux. Il ne s'agit en effet pas de cours d'eau classique avec un flux unidirectionnel, mais des alternances régulières selon les précipitations et les besoins, grâce à leur canalisation.

2.7.10.4.2 Les mesures mises en œuvre

SAGE Seudre

Objectif qualitatifs SAGE Seudre :

- Veiller au maintien du fonctionnement général des hydro-systèmes (adduction d'eau potable, tampon sur la pollution liée au ruissellement, soutien du débit d'étiage...), même si les marais constituent des terres fertiles
- Renforcer la gestion et la surveillance du captage en nappe libre « la Bourgeoisie », à Saujon, très sensible, et qui alimente toute la presqu'île d'Arvert

SAGE Estuaire de la Gironde

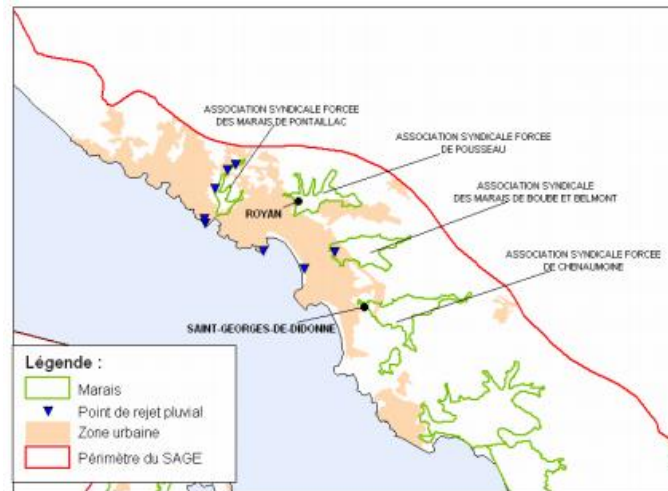
La pression agricole sur les marais

Les marais sont tributaires des eaux des bassins versants dont les activités déterminent la charge polluante et les matières en suspension des eaux arrivant aux portes des marais.

- La viticulture, très développée en amont des zones de marais, est source de produits phytosanitaires et d'effluents vinicoles (matière oxydable). Les actions de réduction de ces effluents ont permis des

avancées significatives, mais les traitements phytosanitaires semblent rester une source de pollution importante. Des mesures sont envisagées par l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO) pour rendre obligatoire la mise en place de bandes enherbées dans les vignes et limiter ainsi le ruissellement, l'érosion et les transferts de produits phytosanitaires vers les cours d'eau.

- La céréaliculture contribue également aux apports de pollution en produits phytosanitaires, surtout les exploitations directement implantées dans les marais en raison de la proximité du milieu récepteur. Cependant, les données de synthèse manquent pour évaluer l'impact de ces pressions sur des milieux spécifiques comme les marais.



Les marais encadrés par le SAGE Estuaire de la Gironde

Les marais périurbains de la CARA sont l'exutoire d'une partie des eaux pluviales, qui sont chargées en sédiments, hydrocarbures et éléments organiques. La fonction d'autoépuration du marais est sa capacité à améliorer la qualité de l'eau en jouant le rôle de :

- filtre physique, par l'interception des sédiments (décantation) ;
- filtre biologique, par la réduction des éléments nutritifs dissous (prélèvements des végétaux, biodégradations) et des populations bactériennes à risque sanitaire

La décantation des sédiments entraîne celle des hydrocarbures. Ceux-ci sont évacués régulièrement par des campagnes de curage si le marais présente une gestion active. La qualité des eaux de ruissellement urbain et routier n'est pas connue précisément, au même titre que leur impact sur le fonctionnement d'un marais. Des normes de rejets du pluvial acceptables pourraient être précisées dans le cadre des recommandations du SAGE.

Exemple de valorisation des marais comme espace de stockage tampon

Les eaux traitées des stations d'épuration peuvent être valorisées par l'irrigation. Cependant, la variabilité des prélèvements dans la campagne d'irrigation et d'une année sur l'autre impose l'utilisation d'un lieu de stockage tampon. Les eaux traitées de la station de St-Georges-de-Didonne sont rejetées dans le marais de Chenaumoine après stérilisation par les ultraviolets. Le marais est utilisé comme espace de stockage temporaire et non de lagunage, dont une part est valorisée par l'irrigation

Les acteurs rencontrés lors des ateliers de mars 2016 ont évoqué des études en cours sur d'autres marais, notamment Saint-Augustin sur le versant de la Seudre, ou celui de Meschers-sur-Gironde mais avec des interrogations des acteurs sur l'importance du besoin d'irrigation autour du marais, ainsi que sur l'impact de la qualité des eaux entrantes sur l'ostréiculture et l'écosystème du marais. Les eaux des marais sont tributaires de la qualité des eaux du bassin versant et des rejets immédiats d'origine domestique ou agricole. L'absence

de données sur les flux (quantité et qualité) admissibles par un marais limite la possibilité de définir des recommandations de gestion pour le marais et le bassin versant. Par ailleurs, les marais sont souvent cités comme des auxiliaires notamment hydrauliques d'une gestion optimale des rejets traités ou du pluvial urbain. Le SAGE pourra s'interroger sur ce lien particulier. *(Description issue du SAGE Estuaire de la Gironde)*

2.7.10.5 *(Description issue du SAGE Estuaire de la Gironde)* Les enjeux liés au paysage et à la biodiversité

2.7.10.5.1 Constat : Les paysages sur la CARA, une diversité importante

L'agriculture a historiquement contribué de façon importante au façonnage des paysages de ce territoire : aménagement des marais, plantation de vignobles, claires, architecture traditionnelle...

Les travaux du SCoT menés en 2011 ont permis de mettre en évidence les divers types de paysage sur la CARA, dont la mosaïque joue un rôle essentiel dans l'attractivité du territoire. L'alternance des usages (pré, vigne, forêt...) est un élément particulièrement enrichissant pour la beauté des sites.



Carte des paysages.

Source : atelier 2011 agriculture et nature, SCoT CARA

Le précédent SCoT avait déjà mis en évidence l'enjeu paysager du territoire via l'agriculture, en incitant à :

- L'intégration paysagère des bâtiments
- L'implantation de haies et la promotion du système bocager

La préservation visuelle des lignes de crête en y évitant la construction

2.7.10.5.2 La biodiversité sur la CARA

Près de 25% de la CARA est couverte d'espaces naturels, dont 21% d'espaces forestiers. Les inventaires de biodiversité permettent de visualiser les sites d'importance, globalement situés sur les espaces de forêt et de marais.

Plusieurs niveaux de protection réglementaires existent :

- Natura 2000
- ZNIEFF
- ZICO

Gestion des espaces naturels par la CARA :

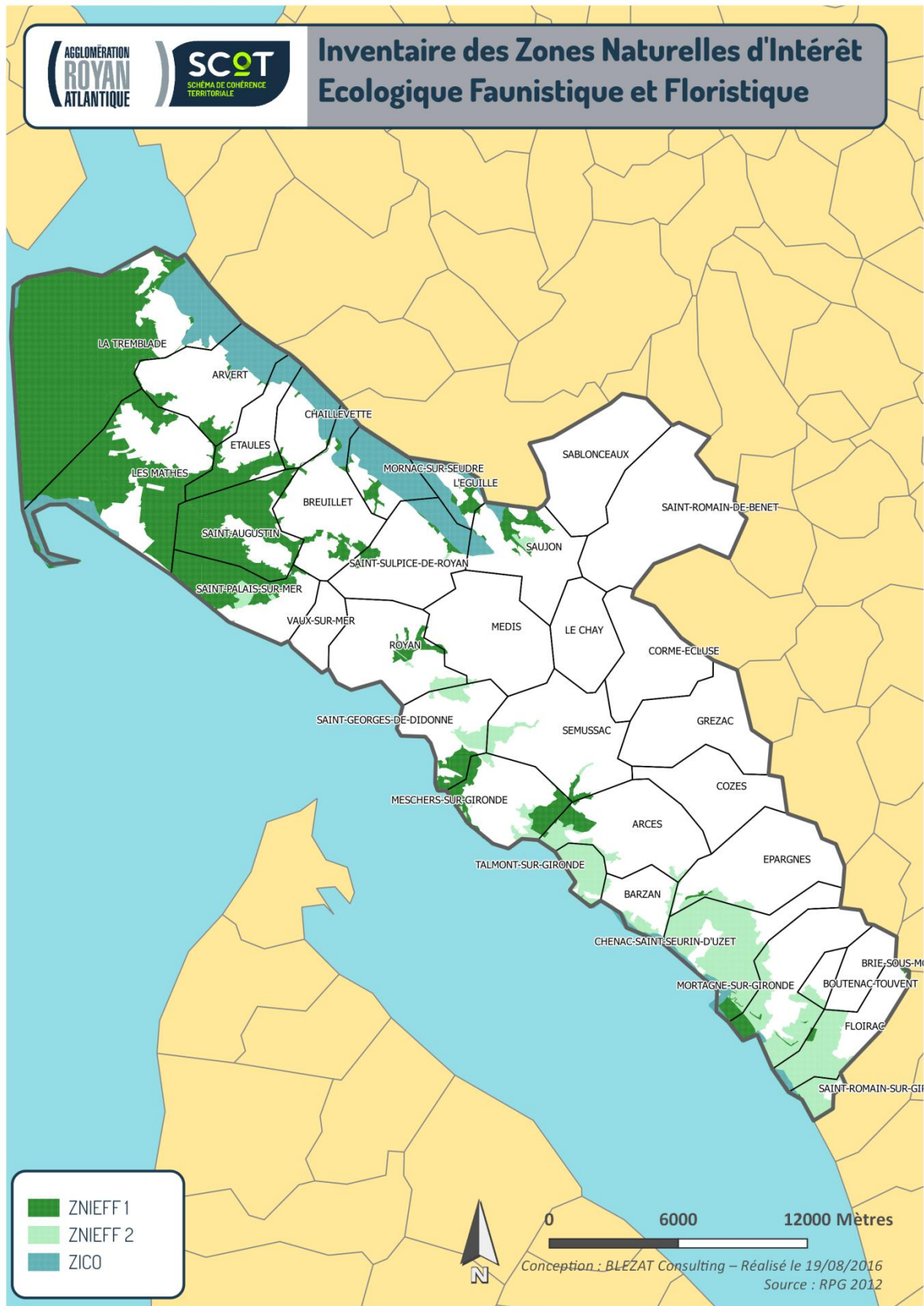
Le réseau Natura 2000 comprend 89 sites en ancienne région Poitou-Charentes dont 45 en Charente-Maritime.

Sur le territoire, trois sites sont concernés par Natura 2000 :

- « marais et falaises des coteaux de Gironde - estuaire de la Gironde rive Nord » (géré par la CARA depuis 2014)
- « marais de la Seudre » (gestionnaire Communauté de Communes du Bassin de Marennes)
- « Presqu'île d'Arvert » (DOCOB non approuvé)

Ces sites sont très riches en matière de faune et de flore avec des milieux naturels variés : marais, zones humides sur l'estran, estuaire, vallées alluviales, pelouses sèches, terres agricoles.

Le rôle de Natura 2000 sera de faciliter les actions de gestion sur ces milieux en partenariat avec tous les acteurs concernés et de les sensibiliser aux enjeux écologiques du secteur.



Inventaires des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO). Source : DREAL Poitou-Charentes

Trame verte et bleue :

Le repérage des sites à enjeux de biodiversité du territoire constitue la **base de l'élaboration de la trame verte et bleue du territoire**, qui fixera des règles de préservation au sein des documents réglementaires. Il existe un schéma Régionale de Cohérence Ecologie (SRCE) à l'échelle régionale qui doit ensuite être décliné localement et traduit spatialement.

La profession agricole et la Chambre d'Agriculture souhaitent sur ce sujet que les documents soient clairs concernant la **déclinaison locale de la trame verte et bleue**, notamment sur la question des espaces bocagers. Il s'agit de réfléchir à une mise en œuvre cohérente et fonctionnelle, au-delà du respect du tracé à une échelle très large.

Une attention particulière est mise sur le bocage et les haies dont les qualités paysagères, la biodiversité, et la lutte contre le ruissellement (car les arbres favorisent l'infiltration) sont intéressantes. La CARA et le SAGE Seudre œuvrent en ce sens.

Concernant la forêt, l'Office National des Forêts (ONF) en tant que gestionnaire assure la gestion de la biodiversité et veille à maintenir une mixité dans les peuplements entre résineux et feuillus. Cette gestion, si elle est effective en forêts domaniales, est beaucoup plus limitée dans le cas de forêts privées, plus morcelées et dont la gestion est parfois inexistante.

2.7.10.5.3 Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Les **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)**, outils de la Politique Agricole Commune (PAC), visent soutenir des pratiques agricoles compatibles avec les exigences de protection de l'environnement. Elles ont pour objet :

- D'accompagner le changement de pratiques agricoles afin de répondre à des pressions environnementales identifiées à l'échelle des territoires ;
- De maintenir les pratiques favorables sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition ou de modification en faveur de pratiques moins vertueuses.

Cadre réglementaire :

Les MAEC sont prévues par le deuxième pilier de la **Politique Agricole Commune (PAC) 2014-2020**, dans la continuité des précédents dispositifs agro-environnementaux : OGAF, CTE, CAD, MAET.

Les MAEC se déclinent à l'échelle régionale, au sein des Plans de Développement Ruraux Régionaux (PDRR) qui sont les documents de programmation de référence. Les régions peuvent ainsi ajouter des critères de modulation des aides, définir des zones d'application des MAEC, etc.

Il existe 3 types de MAEC :

- Les **MAEC système** : Mises en œuvre à l'échelle de l'exploitation agricole, elles sont au nombre de trois (Herbagers et Pastoraux, Polyculture-Elevage d'Herbivores, Grandes Cultures). La MAEC système Herbagers et Pastoraux remplace la Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE) ;
- Les **MAEC à enjeu localisé** : Mises en œuvre à l'échelle d'une ou d'un groupe de parcelles pour répondre à un enjeu environnemental relativement circonscrit (préservation de zones humides, de la qualité eau, etc.), elles sont construites à partir de la combinaison d'engagements unitaires (COUVERT, HERBE, IRRIG, OUVERT, MILIEUX, LINEA, etc.) ;

- Les **MAEC non zonées** : elles répondent à l'enjeu de préservation des ressources génétiques. Dans le cadre de la mise en valeur de races menacées dans les marais, la MAEC Protection des Races Menacées de disparition (PRM) sera particulièrement bien indiquée.

De manière générale, plusieurs dispositifs agro-environnementaux peuvent être contractualisés sur une même exploitation agricole, voire sur une même parcelle. Cependant, des mesures de non cumul existent afin d'éviter le double financement d'une ou plusieurs pratiques agricoles. (par exemple : les MAEC Systèmes ne sont pas cumulables entre elles ou avec les mesures relatives à l'agriculture biologique).

Financement

En fonction des enjeux et des positionnements locaux, les mesures peuvent être financées par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), le ministère en charge de l'agriculture, les Agences de l'Eau, les Régions, les départements et d'autres collectivités territoriales.

En présence d'un cumul d'opérations sur une même parcelle, l'aide doit être limitée au maximum fixé par l'annexe 2 du Règlement (UE) n°1305/2013 :

- Cultures annuelles : 600 €/ha
- Cultures pérennes spécialisées : 900 €/ha
- Autres utilisations de terres : 450 €/ha

Déclinaison locale des MAEC

Dans l'ancienne-région Poitou-Charentes, Les MAEC sont définies par territoires (voir carte ci-dessous).

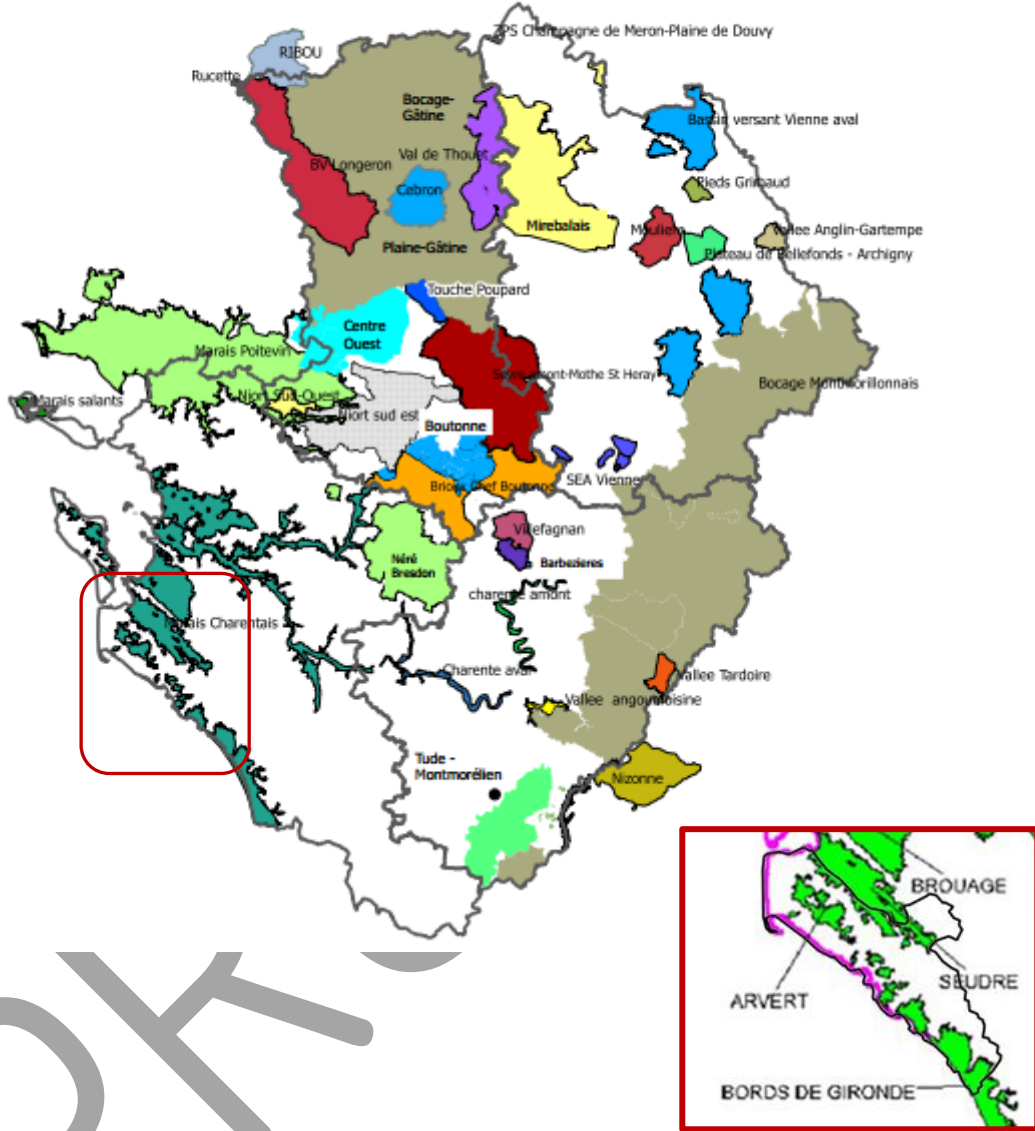
La CARA est concernées par l'ensemble MAEC du Marais Charentais, dont font partie les marais de la Seudre, les marais d'Arvert et les marais des Bords de la Gironde.

Les mesures **encouragent les systèmes herbagers**, l'élevage et les systèmes en polyculture élevage. Désormais, seuls les élevages sont éligibles aux MAEC.

Localisation des secteurs éligibles dans le cadre de la Mesure Agro Environnementale et Climatique (MAEC) de l'ex-Région Poitou-Charentes.

Sources : Chambre d'Agriculture de la Charente Maritime, DDTM17

**MAEC 2015 - REGION POITOU-CHARENTES
PAEC 2015 VALIDES CP du 23 JANVIER 2015**



Mesures 2016 sur le Marais Charentais.

Source : <http://www.charente-maritime.chambagri.fr/pac-aides/mae/marais-charentais.html>

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant
<i>Prairie humide</i>	<u>PC_MACH_PH01</u>	Maintien des prairies humides et de l'élevage	150,86 €/ha/an
<i>Prairie humide</i>	<u>PC_MACH_PH02</u>	Maintien des prairies humides sans intrant et de l'élevage	217,01 €/ha/an
<i>Prairie humide</i>	<u>PC_MACH_PH03</u>	Maintien de la diversité floristique	313,43 €/ha/an
<i>Prairie humide</i> <i>(zone basse)</i>	<u>PC_MACH_BA01</u>	Maintien de l'eau dans les parties basses des parcelles	298,05 €/ha/an
<i>Prairie humide</i> <i>(rôle des genêts)</i>	<u>PC_MACH_RA01</u>	Préservation du rôle des genêts en vallée alluviale	419,29 €/ha/an
<i>Mégaphorbiaie</i>	<u>PC_MACH_ME01</u>	Mise en défens de surface non admissible à la PAC	50 €/ha/an
<i>Prairie humide</i> <i>(linéaire refuge)</i>	<u>PC_MACH_RE01</u>	Maintien d'une bande refuge	0,49 €/ml/an
<i>Conversion d'une culture en prairie</i>	<u>PC_MACH_RT01</u>	Reconversion de terre arable en herbage	en cours de définition
<i>Ensemble de l'exploitation</i>	<u>PC_MACH_SPE1</u> <u>PC_MACH_SPE2</u>	Mesure système polyculture élevage - Dominante élevage	109 €/ha/an (maintien) 139 €/ha/an (évolution)
<i>Ensemble de l'exploitation</i>	<u>PC_MACH_SPC1</u> <u>PC_MACH_SPC2</u>	Mesure système polyculture élevage - Dominante céréales	81 €/ha/an (maintien) 111 €/ha/an (évolution)

Sur la CARA, c'est la Chambre d'Agriculture qui anime les MAEC.

Globalement, il y a un bon renouvellement des surfaces contractualisées. A une échelle macroscopique, il semble qu'il y ait des résultats positifs en termes de population d'oiseaux migrateurs à l'échelle régionale. Toutefois, ces subventions ne suffisent pas à assurer le maintien de l'élevage sur ces secteurs, par ailleurs soumis à de grandes contraintes économiques et organisationnelles.

2.7.10.6 Enjeux agricoles et forestiers liés à la gestion des risques

2.7.10.6.1 Les risques liés à l'eau, renforcés par le phénomène d'évolution climatique

La proximité de l'eau (Atlantique, Gironde, Seudre, marais...) induit des risques tels que les inondations, les crues et la submersion marine.

L'augmentation de la fréquence de fortes pluies et le réchauffement climatique aboutissant à l'élévation du niveau de la mer renforcent ces problématiques et rend nécessaire une réflexion pour l'adaptation du territoire, et de son agriculture.

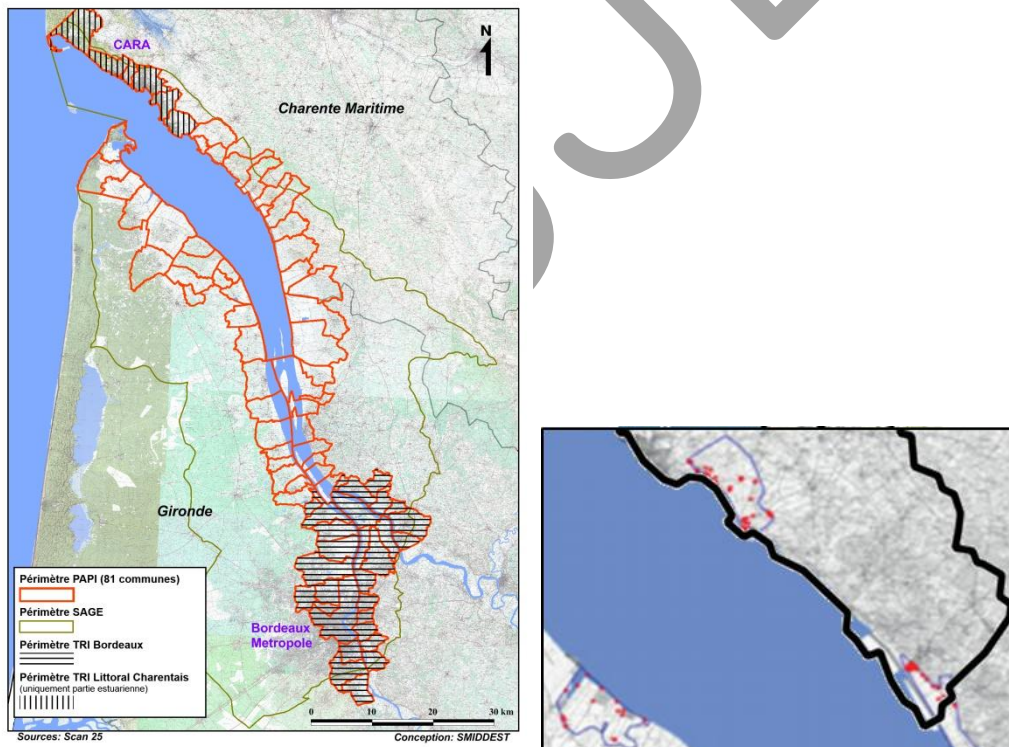
Risque inondation

Les inondations sont prévenues au sein des PPRI (Plan de Prévention du Risque inondation) qui localisent les secteurs inondables, et des PAPI (programme d'action et de prévention contre les inondations) qui anticipent les aléas à l'échelle des cours d'eau.

Le territoire de la CARA est concerné par 2 PAPI : le PAPI de l'Estuaire de la Gironde et le PAPI de la Seudre.

Le PAPI de l'estuaire de la Gironde

Le PAPI d'intention a été conduit par le SMIDDEST de 2013 à 2015. C'est désormais le PAPI 2016-2021 qui est en cours d'élaboration.



Périmètre du PAPI complet de l'estuaire de la Gironde.

Source SMIDDEST

Concernant les espaces agricoles, si l'idée de champs d'expansion de crue avait été soulevée dans un premier temps, en prévention de crues centennales, celle-ci n'est plus d'actualité sur le secteur de la CARA. La trop

grande proximité de l'océan fait que cette mesure n'aurait en effet qu'un impact infime sur la maîtrise d'inondation, avec des conséquences lourdes sur la salinisation des sols.

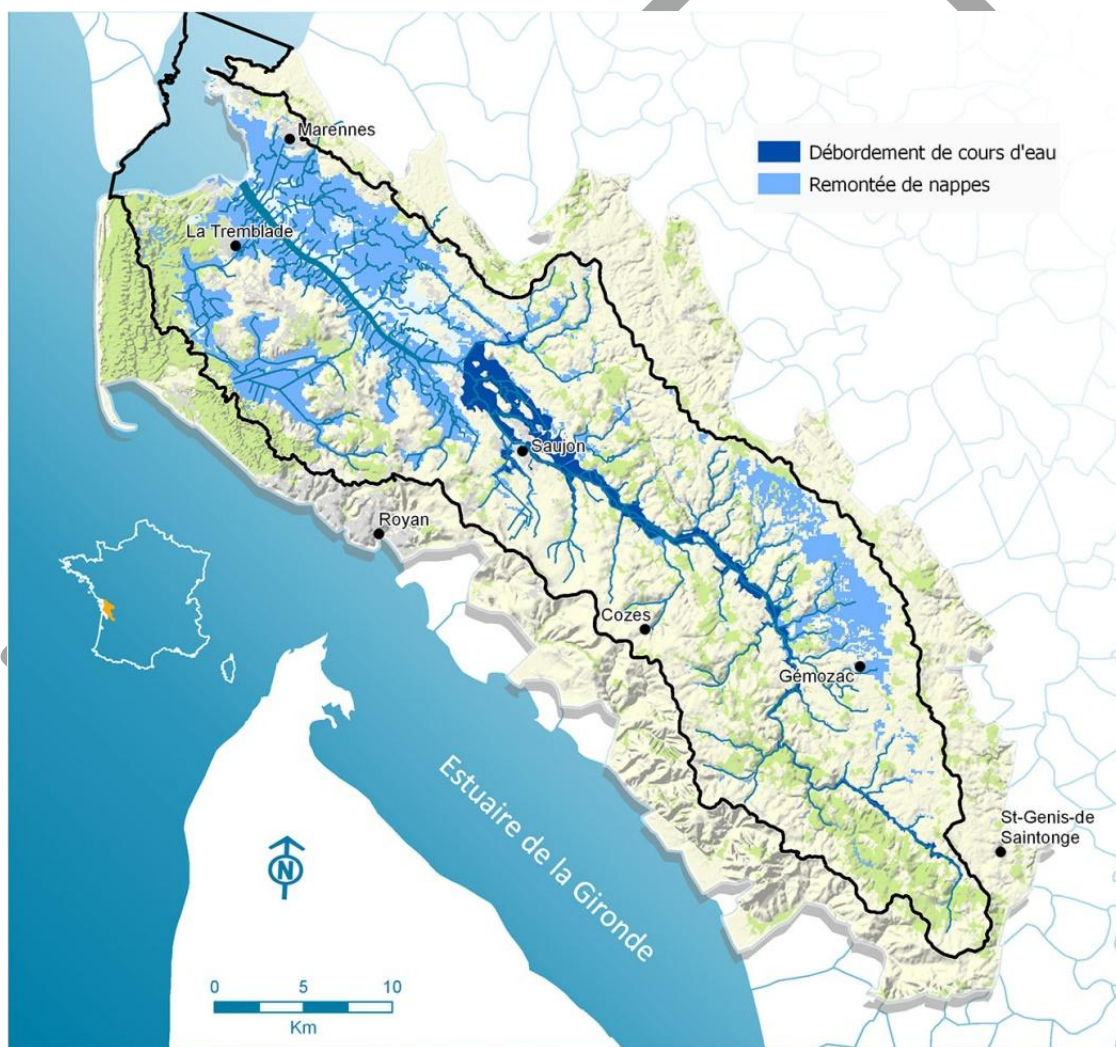
Des mesures sont en revanche prévues (action 5.3) pour réaliser une étude prospective pour l'adaptation des exploitations en zones inondables, notamment leur bâti, en lien avec la DDTM et la métropole de Bordeaux.

En prévention de crues de moindre envergure, un système de petites digues mineures reste d'actualité avec un projet de restauration par le Conseil Départemental, et de nouvelles protections sont prévues sur quelques communes dont Barzan, avec une possible modification de l'équilibre hydraulique localement.

Le PAPI de la Seudre

Le PAPI de la Seudre est en cours d'étude, avec un dépôt de dossier prévu pour août 2016. La question agricole n'est pas encore approfondie, des modélisations sont en cours.

L'optimisation du rôle tampon des marais salés est une question prioritaire, qui doit prendre en compte le fait qu'une fois submergées les terres deviennent impropres pour le bétail.



Risque inondation / PAPI Seudre

Risque submersion : évolution du trait de côte

Le réchauffement climatique entraîne une montée globale du niveau de la mer qui est déjà observable.

Le recul du trait de côte est donc un événement à prévoir. Sur le territoire de la CARA, ce sont les espaces forestiers qui sont en première ligne et qui ont un rôle de protection largement reconnu.

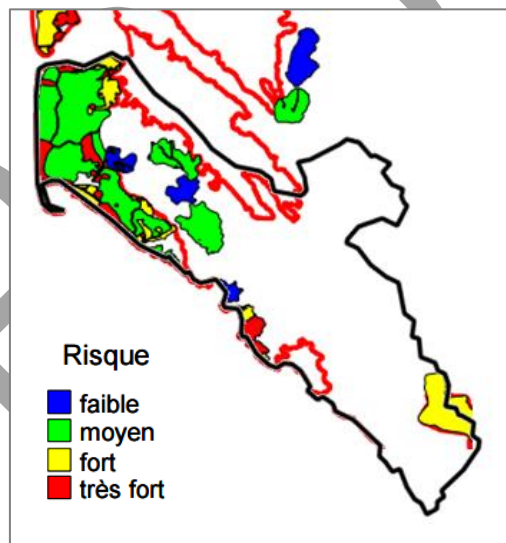
L'un des enjeux du territoire est la préservation de la route côtière, très fréquentée par les touristes, et qui entraîne un besoin de réflexion sur le schéma de circulation général au sein de la forêt de la Coubre.

2.7.10.6.2 La pression cynégétique

La gestion environnementale des forêts du territoire, en majorité domaniales, est essentiellement déléguée à la charge de l'Office National des Forêts (ONF). Parmi ses priorités environnementales d'action, on trouve la lutte contre l'érosion du trait de côte, la gestion de la biodiversité, et la gestion cynégétique (qui concerne la chasse). (La proximité des boisements engendre une prolifération du gibier, sangliers, palombes...)

2.7.10.6.3 Le risque incendie

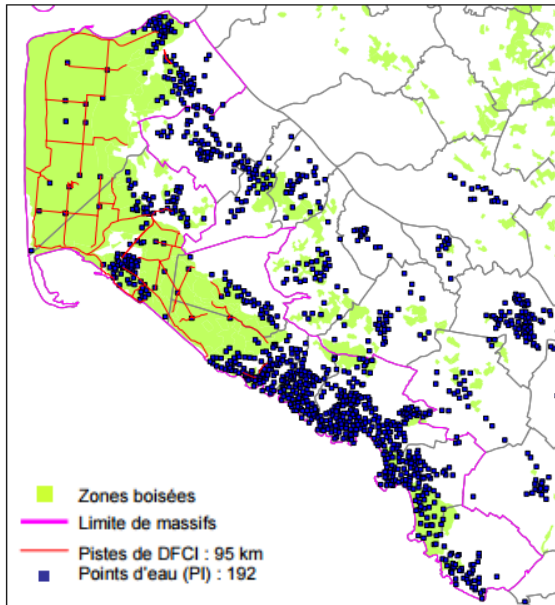
Les espaces forestiers sont particulièrement vulnérables au risque incendie. Le massif de la Presqu'île d'Arvert est d'ailleurs identifié comme étant à risque à l'échelle départementale.



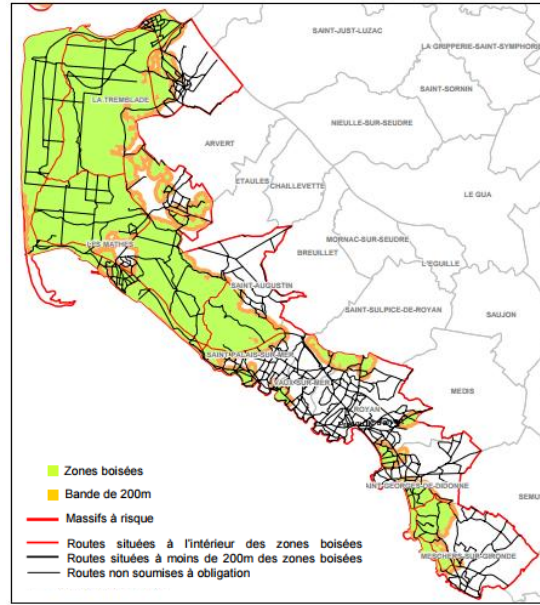
Zonage du risque incendie.

Source : atlas départemental

La prévention des incendies passe par la mise en place d'équipement de lutte contre les incendies, et par un entretien régulier des forêts et la maîtrise de l'embroussaillage.



Carte des équipements Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI)



Carte des zones soumises à l'obligation de débroussaillage

L'enjeu est particulièrement fort sur les espaces où les habitations sont fortement imbriquées dans le tissu forestier.

L'ONF et le Conservatoire du Littoral mettent en œuvre une politique de reconquête de ces espaces afin de supprimer, à terme, les habitations en zone forestière (ex : forêt de Suzac).

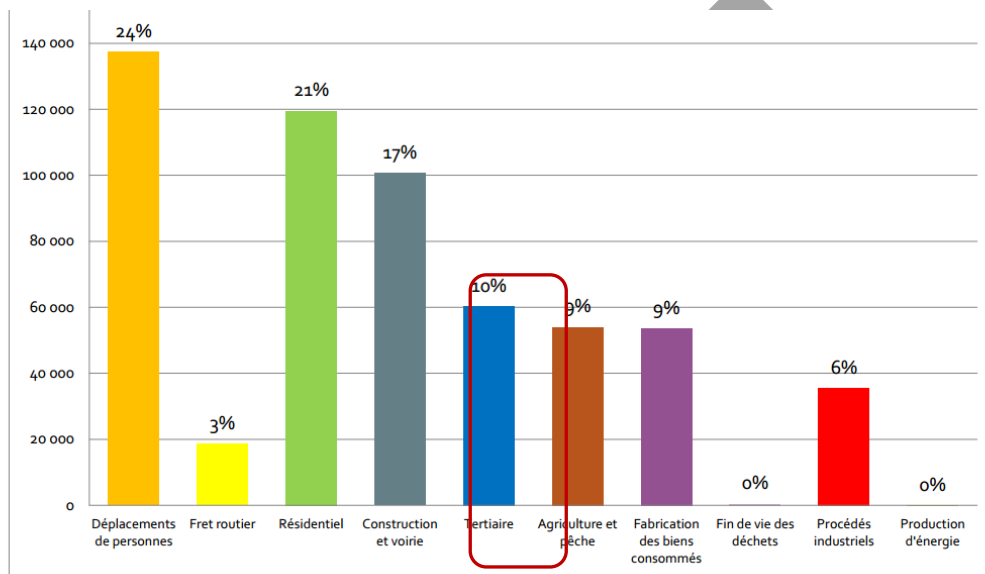
PROJET

2.7.10.7 Agriculture et gaz à effet de serre

La réduction des émissions de gaz à effet de serre est une préoccupation sociétale majeure, comme en témoignent les objectifs de la COP21.

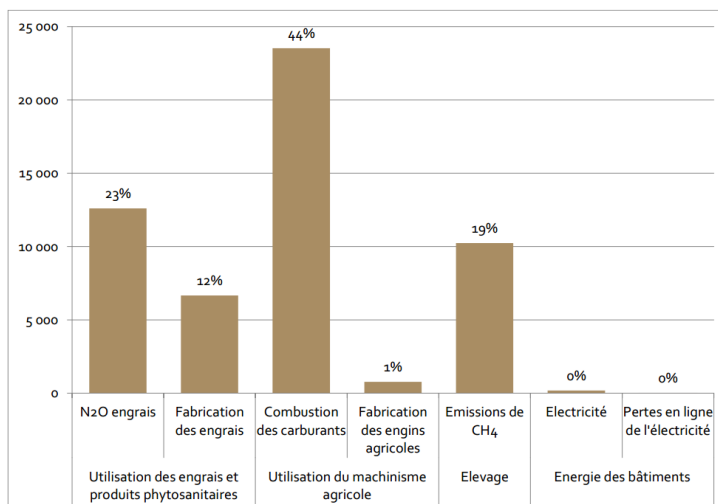
La CARA a approuvé le 24 mai 2013 un Plan Climat Energie Territorial (PCET), outil du Grenelle de l'environnement.

Au sein du PCET, sont identifiés le poids des activités agricoles au sein du bilan carbone du territoire : l'agriculture et la pêche représentent ainsi 9% des 6 374 tonnes équivalent CO₂ émises, soit 53 990 Teq CO₂, dont 80% des émissions pour l'agriculture et 20% pour la pêche.



Synthèses des émissions de gaz à effet de serre (GES) en TeqCO₂ pour le territoire de la CARA, 2014

Le principal poste d'émissions est constitué par le machinisme agricole, et notamment les émissions associées à la combustion des énergies fossiles utilisées pour le fonctionnement des machines agricoles. A lui seul, ce poste représente 23 523 TeqCO₂, soit 44% des émissions totales de GES pour le domaine « agriculture et pêche ». Avec 23% des émissions totales (soit 12 604 TeqCO₂), les émissions de N₂O sont le deuxième poste le plus émetteur en GES, qui relèvent directement de la dégradation physico-chimiques des engrais dans le sol.



Émissions 2014 de gaz à effet de serre (GES) en TeqCO₂ de la CARA, pour l'agriculture, en sous-postes

Le PCET définit plusieurs pistes d'action sur cinq thèmes :

1. efficacité énergétique du bâti et politique de l'habitat
2. mobilisation des acteurs du territoire
3. production et distribution d'énergie
4. urbanisme et aménagement du territoire
5. transports et mobilités durables

L'agriculture est concernée par une mesure visant à **développer l'épandage des boues de station d'épuration**. Cette pratique permet de substituer 45% des engrais sur lesquelles ils devraient être répandus. Par conséquent, la valorisation de ces boues en sortie de stations d'épuration permet d'éviter des rejets d'émissions de GES sur le territoire. Par ailleurs, les émissions de l'élevage sont liées aux rejets de méthane (CH₄) par les animaux et représentent 19% des émissions totales, soit 10 228 TeqCO₂.

Le procédé d'épandage des boues permet de manière générale de substituer l'azote (N) et le phosphore (P) présents dans les engrais. Par conséquent, il permet d'éviter 503,7 TeqCO₂ d'émissions de GES sur le territoire. Par ailleurs, la séquestration du carbone par les terres agricoles permet de mesurer 795,70 TeqCO₂ évitées, comparées à un processus de fertilisation classique.

Attention toutefois, l'acceptabilité de telles pratiques peut être mise en cause par les habitants du territoire. L'épandage des boues présente en effet l'inconvénient d'être malodorant. Les boues d'origine humaines sentent d'ailleurs généralement plus mauvais que les boues d'origine animale. De plus, les boues peuvent être soupçonnées de contenir des métaux lourds ou encore des résidus médicamenteux, ce qui favorise la non-acceptation du voisinage.

Par ailleurs, des réflexions sont engagées sur le soutien aux **unités de méthanisation** (action 323). Là encore, le projet peut être mis à mal par l'acceptabilité de la population.

2.7.11 Conclusion : forces et faiblesses de l'agriculture de la CARA

Forces
<p>Potentiel du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un climat doux et ensoleillé, des terres de qualité à la fois pour une production en grandes cultures et en vigne • Des marais anthropisés, équipés et organisés au sein d'Associations Syndicales Autorisées (ASA) • Mise en place d'un réseau d'irrigation • Divers signes officiels de qualité présents sur l'ensemble du territoire de la CARA (Cognac, Pineau des Charentes, Beurre Charentes-Poitou) <p>Compétitivité des exploitations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des exploitations plutôt résilientes face aux difficultés économiques (diversité des ateliers de production, taille moyenne...) <p>Dynamique des filières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des outils de collecte développés en grandes cultures • Un tissu de transformation développé en viticulture, avec une dynamique économique actuellement porteuse • Une dynamique « circuits courts » déjà soutenue par la CARA et récemment renforcée par l'ouverture de 2 magasins de producteurs
Faiblesses
<p>Potentiel du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés de gestion de la ressource en eau, trop abondante l'hiver, trop rare l'été • Un entretien des marais de plus en plus onéreux (du moins pour les pompes électriques) <p>Compétitivité des exploitations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un faible renouvellement des exploitants (1 installation pour 4 départs environ) • Un recul de la production brute standard agricole à l'échelle du territoire • Des difficultés croissantes d'accès au foncier • De grosses difficultés de développement, notamment à cause des difficultés de construction de bâtiments agricoles <p>Dynamique des filières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soumission des céréales au cours mondial • Un élevage en crise dont la pérennité semble de moins en moins assurée

Opportunités

Potentiel du territoire

- La ressource en eau sur le territoire peut être optimisée (réduire la pression en hiver et permettre des réserves pour l'été)
- Une population en augmentation, bassin de consommation potentiel, et sensibilisé à l'approvisionnement en produits locaux

Compétitivité des exploitations :

- Un réseau de conseil et d'expérimentation permettant aux exploitations de se positionner sur des approches agro-écologiques

Dynamique des filières :

- Des opportunités de développement sur les champs suivants, en lien avec :
 - Les circuits courts (sous condition de possibilité de transformation)
 - L'agritourisme
 - L'agriculture biologique : encore peu développée sur le territoire, elle bénéficie d'importantes marges de progression locale
 - La valorisation non alimentaire

Menaces

Potentiel du territoire

- Evolution climatique : modification du trait de côte, récurrence des aléas climatiques
- La nécessaire préservation de la ressource eau implique un besoin de réflexion et de modification du modèle de production en place. Sans adaptation, de grandes difficultés sont à prévoir
- Augmentation de l'artificialisation des sols conduisant à leur imperméabilisation
- Augmentation des conflits d'usages renforcés par :
 - Une poursuite du phénomène de mitage urbain et d'augmentation de zones de contact rural/urbain
 - L'absence de concertation
 - L'absence d'adaptation des pratiques et des comportements de part et d'autre

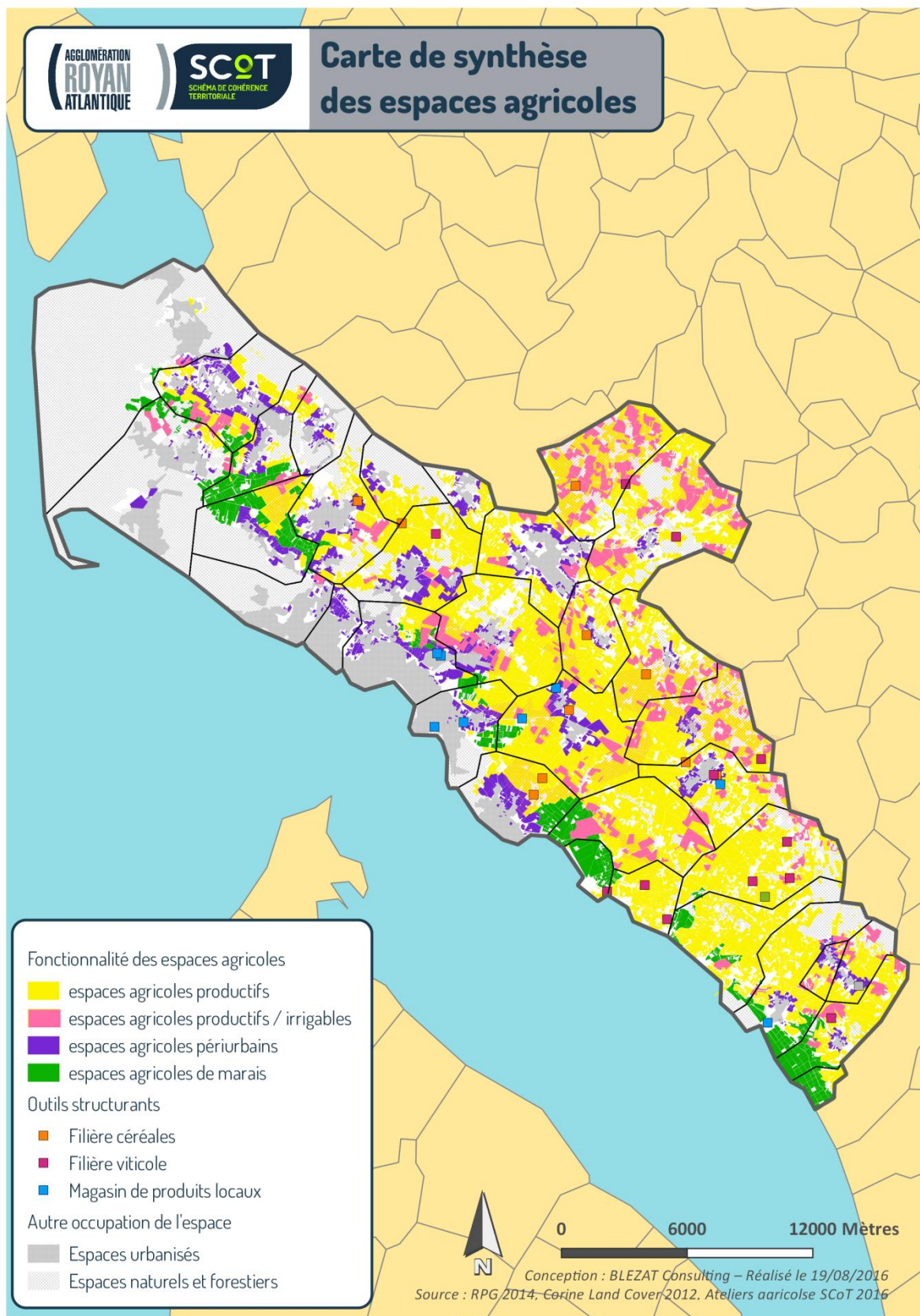
Compétitivité des exploitations :

- La lourdeur administrative pénalise les projets de développement des exploitations, notamment en ce qui concerne les communes soumises à la loi Littoral
- Difficulté d'accès au foncier, trop cher et maîtrisé par des structures à gros capitaux, notamment pour les candidats à l'installation
- Risque de délocalisation des droits à planter de la vigne Cognac hors territoire
- Risque de disparition de la filière élevage, et abandon des systèmes herbagers
- Un moral des exploitants en berne, entre difficultés économiques, difficultés administratives pour le développement de projets, et le sentiment d'être considéré comme pollueurs

Dynamique des filières :

- Le refus du grand public face à des équipements d'envergure peut mettre un frein voire un coup d'arrêt aux initiatives de développement du territoire

2.7.12 Carte de synthèse des enjeux agricoles



2.7.13 Diagnostic forestier

En bref

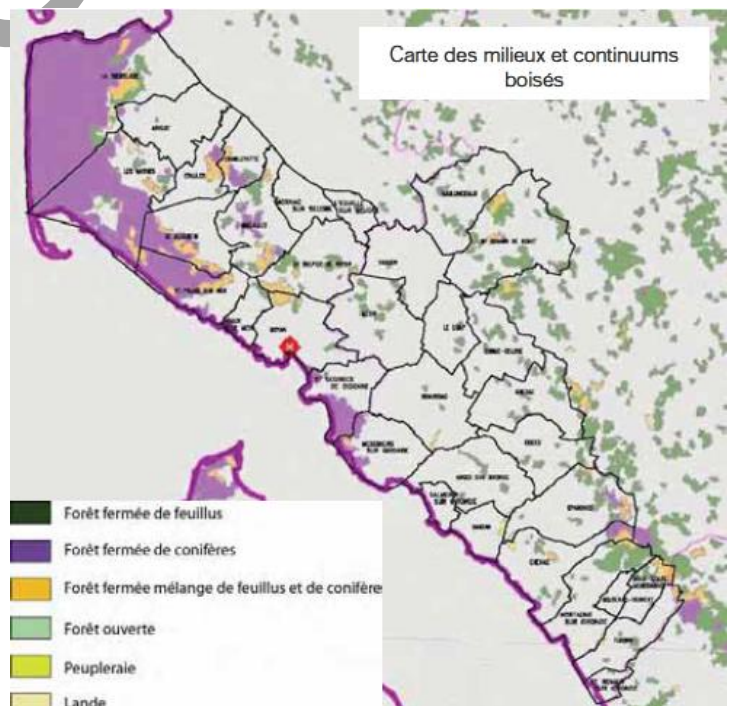
- Des ensembles forestiers d'envergure : massif de la Coubre à La Tremblade, Saint-Augustin et les Mathes, massif de Suzac à Meschers-sur-Gironde et Saint-Georges-de-Didonne
- Enjeux de la forêt sur la CARA :
 - Le rôle prioritaire du massif de la Coubre : la **protection du littoral**, pour éviter la mise en mouvement de sable, un risque croissant avec l'évolution climatique. Afin de garantir ce rôle à long terme, deux types d'actions sont préconisés par l'ONF :
 - Etudier le trait de côte et les plans de déplacements dans le futur.
 - Envisager un schéma de desserte global
 - **L'accueil touristique** qui demande la redéfinition d'un schéma de circulation et la renaturalisation des zones construites pour limiter le risque incendie (forêt de Suzac notamment)
 - **Le rôle environnemental** : gestion de la biodiversité (peuplements, connectivité), et pression cynégétique
 - **Un rôle de production** qui permet de financer les actions et concourir au **bon état paysager** et à la **biodiversité de la forêt** en planifiant le choix des essences replantées
 - Enjeux de la forêt privée : Regroupement de propriétaires afin d'assurer une meilleure gestion et valorisation des espaces

2.7.13.1 Une forêt attractive, avec un rôle majeur de protection du littoral atlantique

Plantée au XIX^{ème} siècle, pour fixer les sols, la forêt domaniale de la Coubre et la forêt des Combots d'Ansoine s'étendent sur la presqu'île d'Arvert, sur près de 8 000 ha. La forêt de Suzac (à Meschers-sur-Gironde et Saint-Georges-de-Didonne), plus au sud, fut également plantée sur les dunes au XIX^{ème} siècle.

La forêt littorale est peuplée de pins et de chênes verts. C'est une forêt dont la qualité environnementale est reconnue par différents classements (ZNIEFF de type 1 et 2, ZICO, réseau Natura 2000). L'urbanisation insérée dans le massif forestier de la Presqu'île d'Arvert exerce une certaine pression, liée à la fréquentation.

Ces milieux naturels remarquables attirent chaque été des milliers d'estivants, dont la fréquentation accentue la pression naturelle et l'érosion des dunes.



Carte des milieux et continuums boisés,

Source : IFN 2016

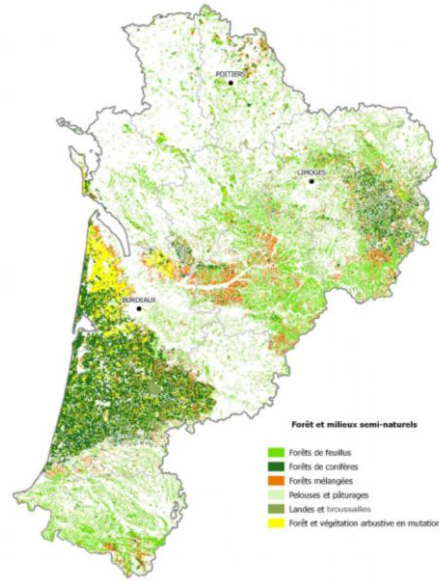
2.7.13.2 L'évolution du boisement

Les espaces forestiers couvrent 12 761 hectares, soit 20,7% de l'occupation du territoire de la CARA en 2014. Ces espaces ont connu une très légère régression depuis 1999 où ils représentaient 20,9% de l'espace.

La couverture forestière de la CARA est importante, par rapport à l'échelle départementale qui ne présente que 16% d'espaces boisés : la CARA concentre 10% de la forêt du département.

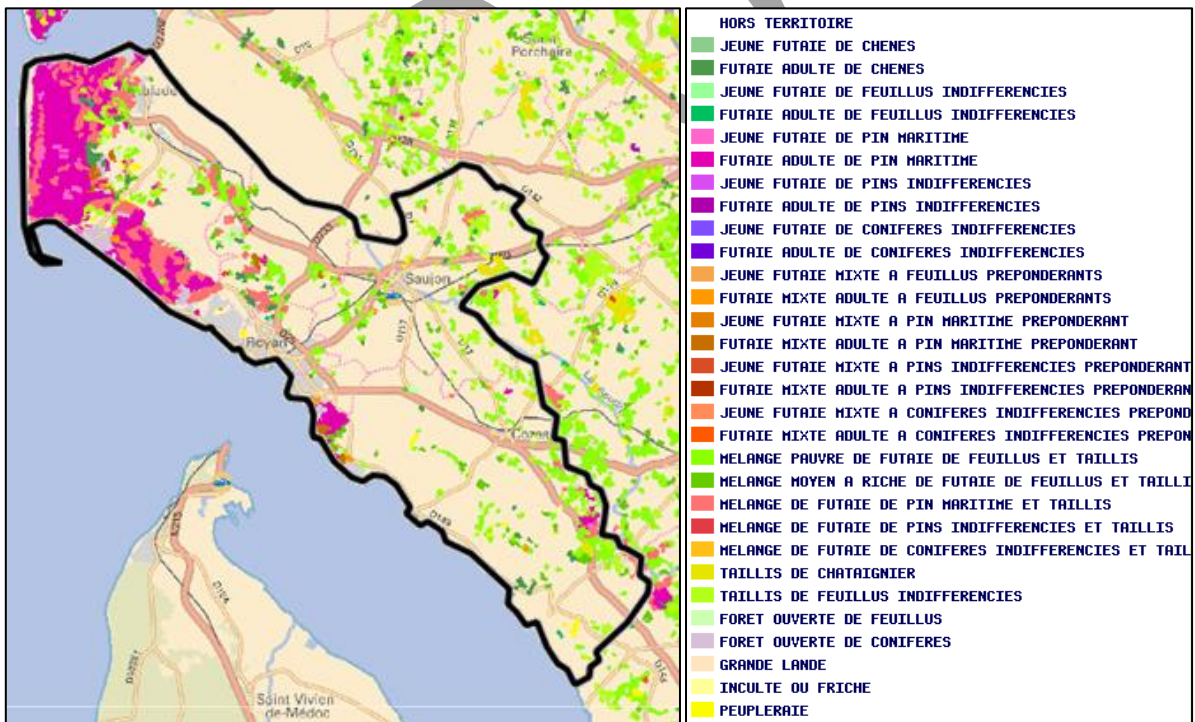
Le taux régional de boisement est en revanche plus marqué, puisque la Nouvelle Aquitaine comprend le massif des Landes, et du Limousin.

Les peuplements forestiers sont majoritairement résineux sur les forêts côtières, avec une majorité de pins maritimes (87% en 2006) et de feuillus dont le chêne vert et le chêne pédonculé.



Forêts et milieux semi-naturels de la région Nouvelle Aquitaine

A l'intérieur des terres, on trouvera une plus grande diversité d'essences et une prépondérance des feuillus et d'espaces mixtes. L'ancienne Région Poitou-Charentes présente majoritairement un couvert en chêne.



Types forestiers IFN.

Source IFN

2.7.13.3 Une forêt majoritairement publique et dense, et une forêt privée morcelée

Les 12 761 hectares de forêt de la CARA se répartissent à environ deux tiers pour la forêt publique, et un tiers pour la forêt privée.

Ce chiffre est très spécifique au territoire : en effet, à l'échelle de la nouvelle région, 93% de la surface forestière est privée, et de 75% à l'échelle nationale.

L'ONF est gestionnaire des forêts domaniales :

- Forêt de la Coubre : 4955 ha (surface cadastrale)
- Forêt de Suzac (86 ha – propriété du Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres (CdL), rattachée par l'Inventaire Forestier National (IFN) à la région forestière de Saintonge Centrale, au département de Charente-Maritime, soumise à la directive régionale d'aménagement des Forêts dunaires atlantiques des Dunes littorales d'entre Loire et Gironde).

Il traite des questions d'accessibilité, d'entretien et de valorisation.

La forêt privée est morcelée et sous-valorisée :

En dehors des grands massifs domaniaux côtiers, la forêt du Sud est essentiellement privée et morcelée.

La gestion et la valorisation de ces forêts sont de fait plus limitées, d'autant plus que la population des propriétaires est vieillissante.

Le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière), le GDF (Groupement de Développement Forestier) et le Conseil Départemental travaillent de concert à un regroupement foncier des propriétaires, afin de former des îlots plus grands, et inciter les gens à les valoriser.

2.7.13.4 La ressource en bois

Les potentiels de production sont très distincts selon qu'on observe la forêt domaniale ou la forêt privée, car bien distincts en termes de peuplements.

Valorisation de la forêt domaniale :

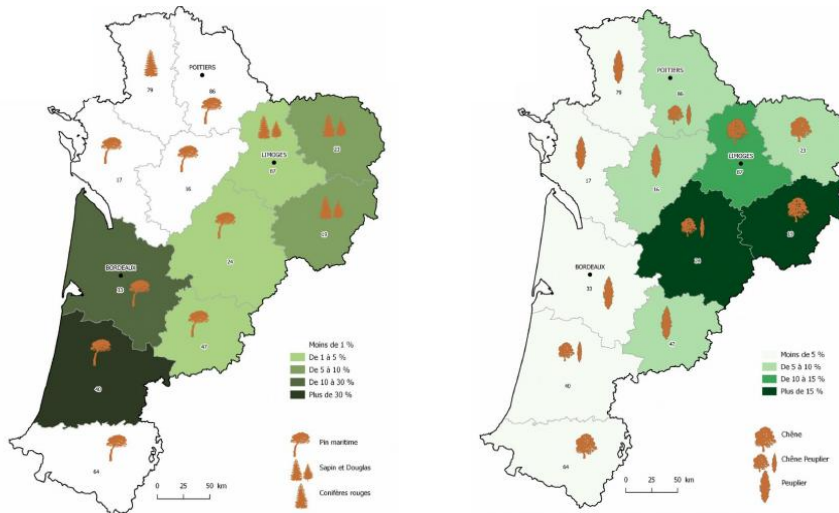
L'ONF valorise le bois de plusieurs manières :

- Les résineux sont les bois les mieux valorisés car ils s'intègrent dans des filières régionales bien structurées, notamment en partie Aquitaine. Le bois est valorisé en bois d'œuvre (dont palettes), et en papeterie.
- Les feuillus sont peu valorisés en bois d'œuvre. Ils sont essentiellement destinés au bois de chauffage, et transformés dans le bassin Poitou-Charentes / Limousin.

Remarque : La mise en œuvre de travaux mécaniques au sein des forêts domaniales est limitée afin de veiller à l'acceptabilité sociale de ce type d'opérations. L'ONF évite ainsi de réaliser des coupes rases, qui auraient un impact paysager négatif.

Valorisation de la forêt privée :

Le taux de valorisation est très faible car les volumes sont très dispersés. Globalement, le bois est essentiellement destiné à être du bois de chauffe, et plutôt en vente de proximité.



Contribution du département à la récolte régionale de résineux (à gauche) et de feuillu (à droite)

La chambre d'agriculture demande au nom du CRPF de **ne pas classer systématiquement les boisements en EBC (Espaces Boisés Classés)**. Cette classification implique des contraintes lourdes en termes de gestion, ce qui est problématique pour de petites surfaces, ou des boisements en surfaces agricoles (par exemple : gestion de parcellaire agricole compromise faute de permis pour le dessouchage). Cette demande est confirmée par la représentante agricole biologique présente.

L'ONF indique que les forêts domaniales sont pour leur part en EBC, mais que certaines, comme la Coudre, ont plus un rôle de protection contre l'érosion du trait côtier, que de protection de la biodiversité.

2.7.13.5 Les usages du bois

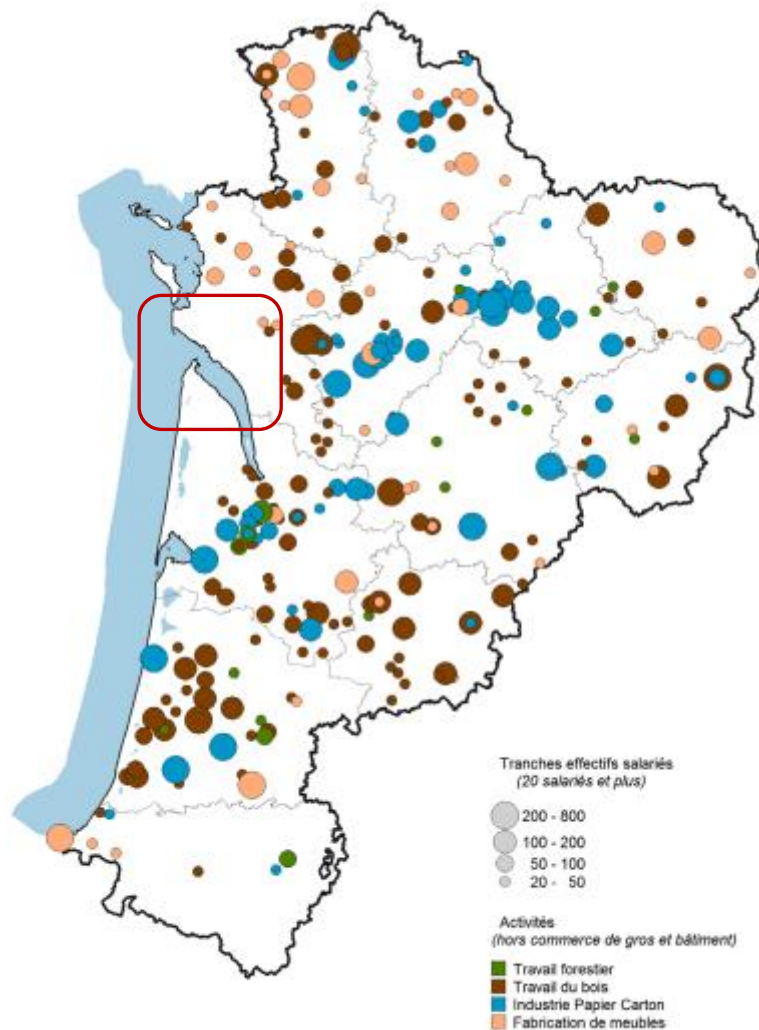
L'activité bois en Poitou-Charentes est développée sur plusieurs axes :

- le contreplaqué (dont le peuplier est une importante matière première avec le pin maritime),
- la tonnellerie (chêne),
- le lamellé-collé
- la sous-traitance de menuiserie.

(source : <http://www.crfp-poitou-charentes.fr/La-filiere-bois-constitue-un-atout.html>)

Le bois produit sur la CARA, essentiellement résineux (pour les entreprises des Landes) et feuillu énergie, ne s'intègre donc que faiblement aux activités régionales.

Il existe quelques petites entreprises du bois sur le territoire mais qui ne sont pas en lien avec la production du territoire.



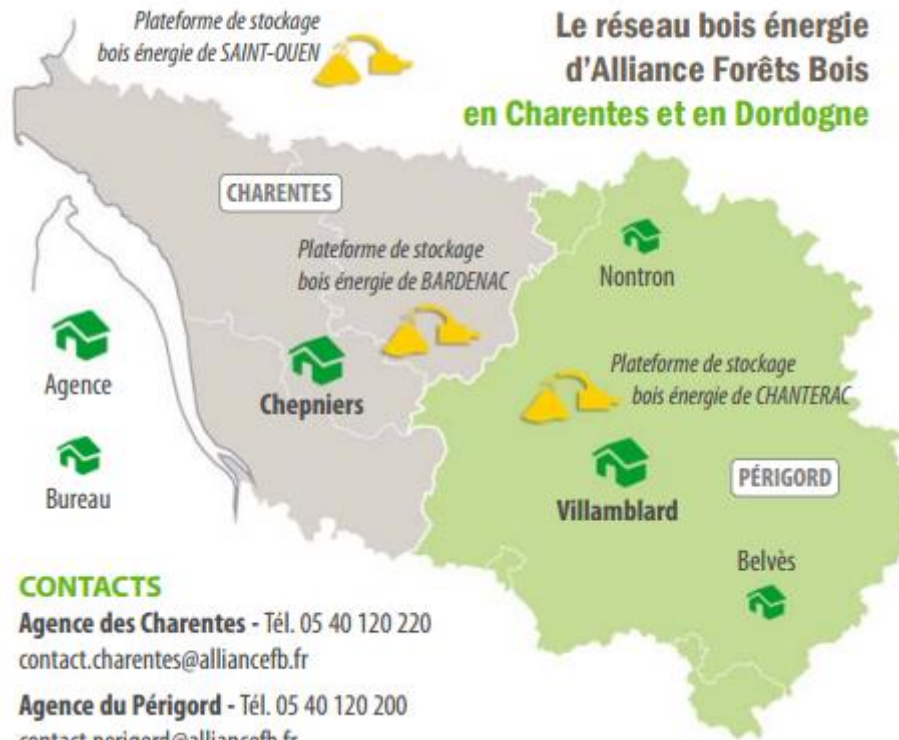
Source : INSEE - CLAP

Localisation des activités de la filière bois en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes en 2012

Source : INSEE, CLAP

Si la filière bois est moyennement présente en Charente-Maritime, des initiatives sont à l'œuvre pour la développer :

- Une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), regroupant les deux Charentes, s'est organisée en 2013. Elle regroupe la Cuma Innov 17 (production : bois décheté, bois raméal fragmenté, paillage), Proxibois des Charentes (commercialisation à l'intérieur d'un périmètre de 50 kilomètres)
- le Pays Sud-Charente s'est doté d'une charte forestière en 2011, et présente plus d'une vingtaine de chaudières collectives au bois (c'est le territoire le plus équipé du département)
- un Plan de Développement de Massif régional mis en place en 2007 visant à sensibiliser les propriétaires à l'intérêt d'une gestion dynamique de leurs forêts et associer les élus locaux à toutes les étapes de ces plans pour créer une véritable dynamique territoriale.
- L'activité du CRPF et de GDF pour améliorer la gestion des propriétaires privés
- La coopérative ALLIANCE Forêts Bois qui se positionne sur l'innovation des pratiques



CONTACTS

Agence des Charentes - Tél. 05 40 120 220
contact.charentes@alliancefb.fr

Agence du Périgord - Tél. 05 40 120 200
contact.perigord@alliancefb.fr

Le réseau bois-énergie d'Alliance Forêts Bois en Charentes et Dordogne

PROJ

2.7.13.6 Le rôle de protection majeur des forêts littorales

Plantée au XIX^{ème} siècle, pour fixer les sols, la forêt domaniale de la Coubre et la forêt des Combots d'Ansoine s'étendent sur la presqu'île d'Arvert, sur près de 8 000 ha. La forêt de la Coubre est notamment classée forêt littorale de protection, afin d'assurer le maintien du sol et la lutte contre l'érosion. La forêt de Suzac (à Meschers-sur-Gironde et St-Georges-de-Didonne), plus au sud, fut également plantée sur les dunes au XIX^{ème} siècle.

Le classement en Espace Boisé Classé (EBC) vient ponctuellement renforcer le rôle de protection de ces forêts.

Le recul du trait de côte est un risque croissant avec l'évolution climatique. L'ONF alerte notamment sur un effet qui sera très probablement visible à 20 ans, à savoir une modification du schéma de circulation, impactant notamment le tracé des pistes cyclables, l'accès à la Palmyre, la probable disparition de la RD25...

L'endiguement est une mesure qui ne permet pas toujours de résultats pérennes : la plage de la Grande Côte pourrait disparaître malgré les protections construites.



Modélisation flood.firetree.net : +1m d'élévation du niveau de la mer

2.7.13.7 Le rôle récréatif important des forêts

Ce rôle récréatif est majoritairement joué par les forêts domaniales ou communales de grande superficie, avec des aménagements d'accueil du public (notamment parking).

Ces milieux naturels remarquables attirent chaque été des milliers d'estivants, dont la fréquentation accentue la pression naturelle et l'érosion des dunes.

Parmi les usages récréatifs en forêt, on soulignera :

- La piste cyclable
- Des activités de loisirs comme l'accrobranche
- La chasse, avec notamment la chasse à courre

L'attractivité de la forêt a conduit à un développement d'habitations parmi les arbres, de façon plutôt anarchique, notamment en forêt de Suzac. Ces habitations sont malheureusement très exposées au risque incendie. Le risque est moindre sur la forêt de la Coubre qui dispose d'un réseau de citernes, et pour les campings qui disposent de plans d'évacuation.

La Conservatoire du littoral a défini des espaces de préemption dont l'objectif est de renaturaliser ces zones construites. Ces zones de préemption s'articulent avec la politique du Conseil Départemental.

2.7.13.8 Les forêts dans leur environnement

2.7.13.8.1 Le rôle des boisements comme réservoir de biodiversité

La forêt littorale est peuplée de pins et de chênes verts. C'est une forêt dont la qualité environnementale est reconnue par différents classements (ZNIEFF de type 1 et 2, ZICO, réseau Natura 2000).

La fréquentation touristique doit être encadrée afin de ne pas perturber l'équilibre naturel de ces espaces.

La gestion des peuplements permet de garantir le **bon état paysager** et la **biodiversité de la forêt**, et l'ONF veille à maintenir un mélange d'essences entre feuillus (chêne vert) et résineux (pin maritime).

Il existe des **difficultés de connectivité** au niveau de la Palmyre, implantée en plein milieu d'un massif uniforme, pour le petit et le grand gibier, et qui **limite les échanges de populations animales**. Par le biais du Conservatoire du Littoral et de la définition de zones de préemption, l'ONF essaie de faire des corridors, mais les échanges restent difficiles pour certaines espèces.

La gestion cynégétique pourrait devenir un enjeu croissant dans les années à venir car on observe déjà une forte augmentation du grand gibier (cerf et sanglier).

La prolifération du gibier a des conséquences sur les espaces agricoles et ostréicoles : on observe des dégâts dans les plantations, et une pollution microbienne sur certains secteurs de la Seudre, dont les sangliers seraient en partie responsables, a été relevée.

Un plan de chasse est mis en œuvre afin de protéger les boisements ainsi que les terres agricoles. La population de chasseurs est vieillissante et le territoire risque de manquer de ressource chasse d'ici 10 à 15 ans.

2.7.13.8.2 La vulnérabilité des forêts au changement climatique

L'évolution climatique entraîne une modification progressive des peuplements en France de façon générale. La répartition des essences feuillues et résineuses, leur rendement et leur restitution en eau dans les milieux vont évoluer.

Les modèles indiquent une extension vers le nord des essences de type méditerranéen (chêne vert) ainsi qu'une diminution des essences tempérées (hêtre).

PROJET

2.7.14 Conclusion : forces et faiblesses de la filière forêt-bois

Forces
<p>Potentiel du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des massifs de grande taille, aux qualités environnementales • Une place de la forêt importante sur le territoire, qui cumule potentiel de ressources (bois matériau, énergie), et qualité environnementale et paysagère <p>Gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une gestion garantie pour la forêt domaniale (deux tiers des espaces forestiers), avec une volonté de ne plus favoriser des essences uniques, plus fragiles (exemple : en cas de tempête, en cas de maladie) • Un rôle de protection assuré même si des adaptations aux impacts de l'évolution climatique doivent être planifiées (schéma routier) <p>Valorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tourisme : la forêt, facteur d'attractivité du territoire • Une valorisation intéressante pour la forêt publique
Faiblesses
<p>Potentiel du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un morcellement de la forêt privée qui ne permet pas une gestion sylvicole et une valorisation optimale des espaces concernés <p>Gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'imbrication d'habitation dans le tissu forestier pénalise la gestion de ces secteurs • Un manque de couloirs de biodiversité reliant les grands ensembles naturels • La classification systématique des espaces boisés en EBC pénalise la gestion des forêts privées, déjà mal valorisées et peu entretenues <p>Valorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de lien entre production et transformation locale
Opportunités
<p>Potentiel du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion sylvicole permet d'améliorer la valeur des bois, de diversifier les essences présentes, améliorant les possibilités de valorisation et augmentant la résistance des massifs aux événements de tempêtes <p>Valorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des opportunités de développement de la valorisation du bois, en bois matériel ou bois énergie, notamment en forêt privée encore peu engagées
Menaces
<p>Potentiel du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution climatique : <ul style="list-style-type: none"> ○ modification du trait de côte, récurrence des aléas climatiques ○ Risque de migration des parasites • Pression cynégétique croissante et baisse du nombre de chasseurs (notamment pour les « petits » nuisibles) <p>Gestion :</p>

- Risque incendie en lien avec l'imbrication de l'habitat dans la forêt dans certains secteurs

2.7.15 Synthèse des enjeux issus du diagnostic agricole et forestier, et pistes de réflexion pour la suite

Dans ce territoire à forts enjeux urbains, touristiques et environnementaux, la place de l'agriculture dans l'aménagement du territoire, et en tant qu'activité économique est à réaffirmer, alors même que ce territoire possède de bons potentiels agronomiques (sols, climat...), et des filières dominantes performantes (céréales, viticulture).

- La pérennité et la résilience de la filière céréales, et par là-même de nombreuses exploitations, sont notamment conditionnées aux arbitrages à faire sur la question du partage de l'eau.
- La filière bovine occupe une faible emprise spatiale, mais offre au territoire la gestion d'espaces naturels sensibles (marais), et permet une diversité de productions aux exploitations concernées, ce qui est à la fois un gage de résilience et de performance agro-environnementale. Or cette filière est aujourd'hui très fragilisée par des évolutions externes, alors même que la demande en produits locaux est insatisfaite sur cette filière.

Au vu de ces constats, on peut se demander si la **diversité de l'agriculture** locale n'est pas menacée (céréales, élevage, mais aussi « fuite » des transferts de droits de plantation en viticulture vers d'autres zones).

Le développement urbain et économique du territoire devrait prendre en compte la question agricole, afin de limiter les risques de conflits (circulation, voisinage), et de préserver la fonctionnalité des espaces agricoles.

Le territoire (comme beaucoup d'autres) fait face à un fort enjeu de renouvellement de sa population agricole. Cet enjeu, couplé à une augmentation de la demande en produits locaux, pourrait conduire à une action collective d'accompagnement de l'installation (enjeux fonciers et médiation) et de développement des circuits courts (dont certaines actions déjà en cours : outils de transformation, de logistique, de communication, de commande publique ...).

Afin d'envisager une meilleure valorisation et une meilleure gestion sylvicole des forêts privées, le territoire pourrait mieux prendre en compte les enjeux économiques par les choix en matière d'aménagement (classements EBC, Trame verte et bleue), et par le soutien à des dynamiques collectives sur la forêt privée (mutualisation de la gestion, valorisation du bois local dans les projets de construction/ de chaufferies ...).

BESOINS RÉPERTORIÉS EN MATIÈRE D'AGRICULTURE :

- Protéger le foncier agricole
- Maintenir la fonctionnalité agricole des espaces en limitant le mitage
- Favoriser l'installation / le renouvellement agricole
- Accompagner le développement vers de nouvelles activités, la transition agro-écologique
- Limiter les conflits d'usages : en gérant les interfaces agriculture-habitat et en concertant les acteurs pour améliorer les relations
- Faire mieux reconnaître le rôle économique, le fonctionnement et la diversité de l'agriculture locale
- Promouvoir et développer les circuits courts

2.7.16 GLOSSAIRE

CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
DDTM	Direction départementale du territoire et de la mer
DJA	La Dotation Jeunes Agriculteur sert à compléter la trésorerie nécessaire au démarrage de l'activité. Son montant est fonction de la zone d'installation et des caractéristiques du projet d'installation
EARL	Exploitation agricole à responsabilité limitée
ENS	Espace naturel sensible
FAF	Fabricant d'aliments à la ferme
FAF	Fond forestier national
FFN	Groupement agricole d'exploitation en commun
GAEC	Hectare
Ha	Inventaire forestier national
IFN	Mesure agri-environnementale
MAE	Mutualité Sociale Agricole
MSA	Mode d'occupation des sols
MOS	Office national des forêts
ONF	Orientation technico économique des exploitations agricoles
OTEX	Politique agricole commune
PAC	Projet agro-environnemental et climatique
PAEC	Production Brute Standard
PBS	Revenu courant avant impôt
RCAI	Recensement général agricole
RGA	Réseau d'information comptable agricole
RICA	Registre parcellaire graphique de la politique agricole commune
RPG	Politique agricole Commune
PAC	Société d'aménagement foncier et établissement rural
SAFER	Société à responsabilité limitée
SARL	Surface agricole utile
SAU	Société civile d'exploitation agricole
SCEA	Schéma de cohérence territoriale
SCoT	Surface fourragère principale
SFP	Surface toujours en herbe
STH	Unité de travail annuel
UTA	